

Inspection générale des bibliothèques

Premier bilan du dispositif national des Bibliothèques numériques de référence

Rapport à

madame la ministre de la Culture et de la Communication



LISTE DES DESTINATAIRES

MADAME LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

CABINET

- Monsieur Frédéric LENICA, Directeur de cabinet
- Madame Silvy CASTEL, Conseillère

ENVOIS ULTÉRIEURS PROPOSÉS

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

- Monsieur Martin AJDARI, Directeur général des médias et des industries culturelles
- Monsieur Vincent BERJOT, Directeur général des patrimoines
- Monsieur Nicolas GEORGES, Directeur du service du livre et de la lecture
- Madame Ann-Josée ARLOT, Cheffe de service de l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC)

- Mesdames et Messieurs les préfets de région
- Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des affaires culturelles DRAC
- Mesdames et Messieurs les élus des collectivités territoriales (bibliothèques BNR)
- Madame la Présidente de la Bibliothèque nationale de France
- Madame la Directrice de la Bibliothèque publique d'information
- Monsieur le Directeur de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib)
- Monsieur le Président de l'association des bibliothécaires de France (ABF)
- Madame la Présidente de l'association des Directeurs des Bibliothèques municipales et intercommunales des Grandes Villes de France (ADBGV)
- Madame la Présidente de l'Association des directeurs des bibliothèques départementales de prêt (ADBDP)

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Inspection générale des bibliothèques

Premier bilan du dispositif national des Bibliothèques numériques de référence

Novembre 2016

Isabelle DUQUENNE
Inspecteur général des bibliothèques

SOMMAIRE

Synthèse.....	- 9 -
Introduction	- 11 -
1. Le programme « Bibliothèques Numériques de Référence »	- 15 -
1.1. Contexte de création du programme des BNR.....	- 15 -
1.1.1. Numérique et bibliothèques : une réflexion nationale	- 15 -
1.1.2. Une volonté politique : les « 14 Propositions du ministre de la Culture et de la communication » et le « contrat numérique aux collectivités »	- 16 -
1.2. Objectifs et moyens du programme BNR	- 18 -
1.2.1. Le cadre des BNR.....	- 18 -
1.2.2. La DGD comme levier financier	- 20 -
1.2.3. La réorientation de la mise à disposition des conservateurs d'État	- 22 -
1.2.4. Le montage des projets BNR et le processus de « labellisation »	- 23 -
2. Bilan du dispositif des BNR (2010-2015).....	- 25 -
2.1. Des faiblesses au lancement du dispositif	- 26 -
2.1.1. Un premier objectif très sélectif.....	- 26 -
2.1.2. Stratégie nationale et articulation entre services centraux et déconcentrés.....	- 29 -
2.1.3. Faire connaître le programme BNR : communication et circulation de l'information.....	- 31 -
2.2. Les réalisations BNR.....	- 34 -
2.3. Le bilan financier (2010-2015)	- 41 -
2.3.1. Un dispositif financier incitatif pour les collectivités locales	- 41 -
2.3.2. Hétérogénéité des pratiques et taux de subvention.....	- 47 -
2.4. Réorientation stratégique : transition numérique et aménagement du territoire	- 49 -
2.4.1. Accélération de la modernisation numérique des bibliothèques territoriales.....	- 50 -
2.4.2. Numérique et aménagement du territoire	- 52 -
2.5. BNR et conventions de mise à disposition de conservateurs d'État	- 55 -
2.6. Le volet scientifique des BNR	- 59 -
2.7. Le volet culturel	- 63 -
2.8. Le volet social	- 64 -
2.9. Le développement des publics	- 66 -
2.10. Impact sur l'organisation interne et les métiers des bibliothécaires.....	- 71 -

3. Nouveaux enjeux et perspectives	- 74 -
3.1. Maturité du programme BNR	- 74 -
3.1.1. Continuer le maillage territorial.....	- 74 -
3.1.2. Poursuivre et développer de nouveaux modèles	- 80 -
3.1.3. Renforcer le rôle de la BnF pour le patrimoine numérique des BNR.....	- 81 -
3.1.4. L'ouverture des données	- 85 -
3.2. Une politique documentaire numérique raisonnée.....	- 85 -
3.2.1. Une offre documentaire financièrement soutenable	- 85 -
3.2.2. Coopérer et construire les outils communs nécessaires	- 89 -
3.2.3. Un enjeu pour les publics : l'accessibilité de l'offre.....	- 91 -
3.3. Maîtriser les coûts de fonctionnement	- 91 -
3.3.1. Maintenance des infrastructures et matériels	- 91 -
3.3.2. Stockage des données et archivage numérique	- 91 -
3.3.3. Maîtriser les coûts en ressources humaines.....	- 93 -
3.4. Structurer le réseau des BNR	- 93 -
3.5. Quel avenir pour le « label » ?	- 95 -
3.6. Former les professionnels.....	- 97 -
3.6.1. Formation initiale des conservateurs.....	- 98 -
3.6.2. L'offre de formation continue	- 98 -
Conclusion.....	- 103 -
Principales recommandations	- 105 -
Annexes	- 107 -

Synthèse

La conception du programme national des « Bibliothèques numériques de référence » (BNR) s'est ancrée dans une réflexion approfondie sur la révolution des usages liée au numérique (étude de 2009 sur les « Pratiques culturelles des Français à l'ère du numérique ») et sur la situation des bibliothèques de lecture publique, notamment le risque de décrochage par rapport aux bibliothèques universitaires et l'enjeu concernant le patrimoine numérisé des collectivités (rapport *Schéma numérique des bibliothèques* de Bruno Racine en 2010).

Le programme s'est appuyé sur une volonté politique formulée dans les « 14 Propositions du ministre de la Culture et de la Communication » et, plus précisément, dans le « contrat numérique aux collectivités ».

Un dispositif financier incitatif a été mis en œuvre pour soutenir le programme BNR avec la réforme du concours particulier pour les bibliothèques de la DGD en 2012, notamment son élargissement aux opérations liées au numérique.

La réorientation de la mise à disposition des conservateurs d'État vers les projets numériques a constitué le second levier (sur les 21 BNR réalisées sur la période 2010-2015, 15 ont été pilotées par un conservateur d'État exerçant dans une collectivité).

Le cadre volontairement souple quant à la définition des contenus, a favorisé la grande diversité des projets accompagnés par les services centraux de la DGMIC/SLL et les DRAC en régions.

Le premier objectif initialement fixé à 5 BNR, pôles régionaux structurants, a été atteint dès 2011-2012 et rapidement dépassé. Après les premières réalisations à tonalité fortement patrimoniale, le programme BNR a été réorienté vers la modernisation numérique des bibliothèques et l'aménagement du territoire marqué par l'entrée de la BDP du Pas-de-Calais et de la communauté d'agglomération de Plaine Commune en 2015.

Le succès du dispositif auprès des collectivités locales est remarquable avec 21 BNR labellisées au 31 décembre 2015, 8 dossiers déposés en 2016 et 15 autres projets en préparation.

9,57 M€ ont été mobilisés sur la DGD (soit une subvention moyenne de 563 K€ par BNR financée et un taux moyen de 61% de la dépense éligible), ce qui représente un coût correct au regard des réalisations et de l'impact en termes de modernisation des équipements de lecture publique. Du côté des collectivités, l'imbrication du projet de BNR avec des projets antérieurs ou menés en parallèle, ne permet pas de définir aisément le coût global d'une BNR.

Le programme BNR a été un accélérateur de la modernisation des bibliothèques, avec une mise en œuvre plus rapide de projets plus ambitieux, tant dans le domaine du patrimoine que de la lecture publique.

Avec le numérique, les publics ont été replacés au cœur de la réflexion sur les services des bibliothèques dans le monde contemporain. La dématérialisation et l'accès à distance sont étroitement associés à la médiation des savoirs en ligne ou sur place. L'accessibilité des portails et de l'offre de ressources pour les publics en situation de handicap constitue à la fois un défi et une opportunité offerte par le numérique dont les bibliothèques se saisissent.

Les BNR ont été le catalyseur du changement organisationnel. Le numérique a eu un impact sur l'organisation interne et les métiers des bibliothèques. Il a modifié en profondeur le rapport aux collections, aux espaces, au public, a incité au développement de nouveaux partenariats, a provoqué l'évolution de l'organisation du travail, des missions et du management des équipes. La formation des professionnels des bibliothèques doit accompagner ce changement au moyen d'une offre adaptée et étoffée.

D'autres défis attendent les bibliothèques, notamment la maîtrise des coûts de fonctionnement alors que les besoins vont aller croissant dans les domaines de la politique documentaire (répartition du budget d'acquisition entre documents sur supports et numériques), du stockage numérique et de l'archivage pérenne (explosion des besoins, notamment liés au patrimoine), de la maintenance des équipements informatiques et des matériels technologiques, enfin du personnel formé et qualifié pour les actions de médiation numérique.

La poursuite du programme et la couverture équilibrée des territoires sont les deux grands enjeux qui se dessinent. Il s'agit d'une part de rationaliser le maillage territorial à travers le réseau des BMC et celui des BDP, et d'autre part, de favoriser la coopération entre BNR agissant sur des territoires proches.

La multiplication des BNR appelle cependant un recentrage du label, qui pourrait s'appliquer à des projets exclusivement numériques. La notion de BNR est à redéfinir par le niveau d'excellence attendu :

- collections et services de premier plan au plan régional,
- interopérabilité permettant l'intégration dans des réseaux nationaux (BnF), régionaux, locaux (critères identifiés en 2010),
- excellence sur l'accessibilité des portails et des ressources,
- rôle pionnier par rapport aux avancées technologiques et à l'innovation, à la fois par une veille sur ces questions et par l'expérimentation,
- rôle d'expertise et de conseil des bibliothèques de leur territoire (questions techniques, données ouvertes, médiation des savoirs numériques, formation des publics fragiles, éloignés du numérique et des personnels),
- rôle de coordonnateur d'opérations touchant aussi bien le patrimoine que les services de lecture publique (coopération, structuration de l'offre et mutualisation, participation à des projets métropolitains, régionaux, nationaux - Gallica, et internationaux - Europeana Collections).

La signature d'une convention entre l'État et la collectivité porteuse permettrait de formaliser l'engagement que chacune des parties a contracté et de donner une visibilité politique au programme national des BNR.

Introduction

La décennie des années 2004-2013 est caractérisée par le déploiement d'Internet dans la société mondiale. La généralisation du numérique en réseau apporte une véritable révolution des modalités de communication et d'accès à l'information. Ce mouvement de fond a redéfini radicalement les modes de vie et les façons d'agir et de penser, notamment pour les jeunes générations¹. Le champ des activités culturelles est tout particulièrement concerné par ces évolutions. L'étude de 2009 sur les « Pratiques culturelles des Français à l'ère du numérique »², révélait d'une part l'érosion de la lecture traditionnelle et le développement de nouveaux usages liés à la « culture de l'écran » et d'autre part le tassement de la fréquentation et des inscriptions en bibliothèque.

Dans ce contexte, les conclusions de diverses études³ sur la question du numérique en bibliothèque rendues publiques au début de l'année 2010 aboutissent au constat d'un sous-équipement de la « lecture publique » autant en termes de contenus documentaires que de dispositifs techniques. Dans le domaine des ressources humaines, les bibliothèques sont confrontées à l'absence d'une culture numérique suffisante de leurs personnels et s'interrogent sur les profils de compétences nécessaires pour accompagner l'évolution des missions et le déploiement de services numériques. Du côté des éditeurs et des fournisseurs de contenus, l'instabilité des modèles de tarification et l'absence d'une offre numérique adaptée au cadre juridique et aux contraintes des bibliothèques contraignent les établissements à s'engager prudemment dans la constitution et le développement de collections et de services dématérialisés.

Le numérique en réseau constitue un défi pour les bibliothèques, dont la mission de service public est de répondre aux besoins culturels des populations desservies. A cette fin, les bibliothèques ont été amenées à se repenser et à se refonder. Il s'agissait d'adapter les espaces et les collections, de redéfinir les outils et les méthodes et d'établir un rapport nouveau au public de façon à répondre à ses attentes clairement identifiées.

L'importance de l'enjeu d'une appropriation du numérique par le plus grand nombre fait l'objet d'un consensus. Les bibliothèques ont un rôle clé à jouer puisqu'elles sont investies d'une mission à la fois éducative et culturelle. En dehors des cursus scolaires et universitaires⁴ et de ceux de la formation permanente prévue dans le cadre d'une activité professionnelle, les bibliothèques sont les principales institutions, aux côtés d'un petit nombre de structures des territoires (cyberbases dans les villes, associations offrant des Espaces publics numériques⁵), offrant à tous la possibilité d'une éducation au numérique allant d'une « alphabétisation » à

¹ La quasi-totalité (96 %) des 15-24 ans consomme des biens culturels dématérialisés. LESCURE, Pierre, Mission Culture – Acte 2 Synthèse, Rapport au Président de la République et à la ministre de la Culture et de la Communication, mai 2013. [Culture-acte 2 : 80 propositions sur les contenus culturels numériques. Contribution aux politiques culturelles à l'ère numérique. Tome 1](#)

² Voir la synthèse de l'enquête en ligne :

<http://www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr/doc/08synthese.pdf>

³ RACINE, Bruno, *Schéma numérique des bibliothèques*, Ministère de la culture et de la communication, mars 2010.

⁴ Le certificat Informatique et Internet (C2i) est une certification nationale délivrée par les universités attestant différentes compétences informatiques. Il se prépare au niveau de la licence et est en continuité avec le brevet informatique et internet (B2i) des études secondaires.

⁵ Les Espaces publics numériques (EPN), sont des lieux d'accès public libre et gratuit à Internet et offrent un accompagnement individuel ou collectif au numérique.

une « formation continue » se déployant tout au long de la vie. A travers ses différentes composantes - éducative, culturelle et citoyenne - le numérique se retrouve au centre des préoccupations traditionnelles des bibliothèques.

Si les professionnels sont conscients des enjeux, il reste encore, en des temps difficiles, à convaincre les collectivités du bien-fondé d'une réorientation des bibliothèques dans la voie du numérique. Depuis les lois de décentralisation de 1983⁶, les politiques du livre et des bibliothèques relèvent des collectivités territoriales. La conversion des bibliothèques au numérique génère des coûts importants. Il ne suffit pas d'acquérir des offres et de développer des services nouveaux, la bibliothèque dans son ensemble est impliquée dans ce changement de paradigme : infrastructures informatiques, réseaux, réaménagement des espaces, matériels et logiciels, stockage des données, etc. Dans un contexte de raréfaction de l'argent public, le coût financier de la modernisation et le pilotage de projets complexes constituent un frein pour de nombreuses collectivités.

Pour adapter les bibliothèques publiques aux évolutions technologiques et culturelles et soutenir leur conversion au numérique, l'État s'engage aux côtés des collectivités territoriales dans une politique ambitieuse. Le 30 mars 2010, le ministre de la Culture et de la Communication présente *14 propositions pour le développement de la lecture 2010-2015*, parmi lesquelles un programme incitatif dédié à des « bibliothèques numériques de référence » (BNR).

Le programme est mis en place dès 2010. L'objectif initial de « *nouer des partenariats avec 5 grandes bibliothèques ou fonds régionaux pour que soient créées 5 bibliothèques numériques de référence* » a été atteint au-delà des espérances. Fin 2015, une vingtaine de bibliothèques étaient « labellisées » BNR tandis que de nouvelles candidatures continuaient d'affluer à la DGMIC, au Bureau de la lecture publique du SLL.

A l'échéance de la période fixée par le calendrier ministériel, il a été demandé à l'Inspection générale des bibliothèques d'établir un « premier bilan du dispositif national des Bibliothèques numériques de référence » ; la mission thématique a donc été inscrite au programme de l'année 2015-2016.

L'objet de cette évaluation est d'apprécier l'efficacité de la politique en analysant les résultats au regard des objectifs fixés et des moyens mis en œuvre. S'agissant de réalisations qui relèvent d'actions partenariales menées par l'État et les collectivités, l'évaluation doit prendre en compte les contributions des différents acteurs. Le présent rapport se fonde sur l'analyse de documents communiqués par le SLL et sur les informations collectées auprès des bibliothèques labellisées BNR (Projets scientifiques et culturels, bilans d'étape, lettres d'intention, etc.). Deux questionnaires, l'un en direction des BNR, l'autre des DRAC, ont permis de mieux cerner le processus d'entrée dans le programme et la stratégie à l'œuvre, et de sonder les attentes vis-à-vis de l'évolution du dispositif.

Le présent rapport est structuré en trois parties. Dans la première, nous reviendrons sur le contexte qui a présidé au lancement d'une politique publique de développement numérique

⁶ Lois n° 83-8 du 7 janvier et n° 83-663 du 22 juillet 1983 confirmant la compétence des communes sur les bibliothèques municipales.

des bibliothèques, sur les objectifs assignés au programme « bibliothèques numériques de référence » et sur les moyens déployés.

Dans la deuxième partie, consacrée au bilan proprement dit, l'analyse portera sur l'efficacité du dispositif et sur les réalisations des bibliothèques « labellisées » en termes de modernisation, d'offre de contenus et de services, et d'impact sur les publics. Après la phase de lancement où a prédominé un modèle patrimonial, la réorientation des objectifs a favorisé l'émergence de projets résolument tournés vers le numérique grand public intégrant une dimension éducative et sociale.

Dans la dernière partie, la réflexion portera sur les suites éventuelles à donner à ce programme au regard des résultats obtenus et des moyens mis en œuvre : faut-il limiter le dispositif aux bibliothèques existantes ou au contraire l'étendre à de nouveaux entrants ? La notion de BNR est-elle appelée à évoluer ? Faut-il dégager des orientations stratégiques nouvelles ? Quelle est la place des grands opérateurs, BnF et Bpi ? Comment structurer le réseau des BNR ? Quel est le devenir du « label » ?

1. Le programme « Bibliothèques Numériques de Référence »

1.1. Contexte de création du programme des BNR

1.1.1. Numérique et bibliothèques : une réflexion nationale

En 2010, la réflexion autour du développement du numérique en bibliothèque est déjà fortement engagée au niveau national. L'accord passé en juillet 2008 entre l'opérateur privé Google et la Bibliothèque municipale de Lyon pour la numérisation de la quasi-totalité des collections d'imprimés de la deuxième bibliothèque française a soulevé la question de la numérisation de masse et de l'accès aux bibliothèques virtuelles. Placée sous la présidence de Marc Tessier, la mission sur la numérisation des fonds patrimoniaux des bibliothèques est chargée de réaliser un état des lieux des bibliothèques numériques, en particulier de Gallica premier contributeur du portail culturel européen Europeana, et d'analyser les conditions d'émergence d'un pôle francophone de niveau mondial. Le 12 janvier 2010, le *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*⁷ est remis à Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication. Le rapport Tessier cible les collections patrimoniales et leur visibilité sur le web et propose des pistes d'action pour une politique publique d'envergure portée par Gallica sans exclure la possibilité de partenariats public-privé.

La même année 2009, Bruno Racine, Président de la BnF, préside un groupe de travail sur la question du numérique en bibliothèque qui aboutit au rapport *Schéma numérique des bibliothèques*⁸ communiqué au ministre de la Culture et de la communication le 22 mars 2010. 4 groupes de travail se répartissent les grands axes de l'étude : GT1 sur les programmes de numérisation (Aline Girard, piloté par la BnF), GT2 sur les acquisitions de ressources électroniques (Alain Colas, MESR), GT3 sur la conservation numérique (Laurent Duploux, BnF et Olivier Rochon, Cines), GT4 sur l'évaluation du numérique en bibliothèque et les usages⁹ (Suzanne Jouguelet, IGB). Le rapport établit un bilan de l'action, des moyens et des besoins des bibliothèques dans le domaine du numérique, étudie les conditions d'une plus grande harmonisation des politiques nationales et du développement de coopérations entre secteurs public et privé en matière de numérisation et de numérique dans les bibliothèques.

Le *Schéma numérique des bibliothèques* fait le constat d'un retard des bibliothèques territoriales¹⁰ : éparpillement des initiatives de numérisation patrimoniale et difficulté à procéder à la valorisation en ligne due en partie au coût de constitution d'une bibliothèque numérique et aux coûts de stockage, décrochage par rapport aux bibliothèques universitaires en matière d'offre de livres numériques, faible accessibilité des sites internet, manque de

⁷ Téléchargeable sur le site de la Documentation Française

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/104000016.pdf>

⁸ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000143/>

⁹ JOUGUELET, Suzanne, Rapport du groupe de travail *Evaluation du numérique en bibliothèque* au président de la Bibliothèque nationale de France. Rapport IGB, 2009.

¹⁰ Selon les données collectées par l'enquête annuelle du MCC de 2008, les bibliothèques sont informatisées à 87,6%, 65,1% proposent un accès à internet (avec une gratuité dans 62,9% des cas), 34,4% disposent d'un site web. Un certain nombre de bibliothèques donnent accès à des services à distance : catalogue en ligne (58,3%), compte lecteur (48,5%), réservation en ligne (38,5%), fonds numérisés (9%). Les bibliothèques de lecture publique consacrent 1,3% de leur budget d'acquisition aux ressources électroniques, essentiellement les abonnements en ligne, notamment la presse¹⁰.

formation des personnels. La commission émet onze recommandations principales visant à accélérer le développement numérique des bibliothèques parmi lesquelles :

- créer une infrastructure nationale pour coordonner la conservation numérique en bibliothèque et définir une offre de service pour les bibliothèques publiques,
- organiser une numérisation concertée entre grandes bibliothèques (constituer les corpus documentaires numériques les plus exhaustifs grâce à des programmes coopératifs de numérisation, notamment de la presse nationale et régionale des XIX^e et XX^e siècles),
- aider les bibliothèques à mettre en place des réservoirs de données répondant au protocole OAI-PMH (Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting)¹¹. En faire un critère de la contractualisation pour l'attribution des subventions,
- développer l'offre légale de livres numériques en partenariat avec les éditeurs,
- définir des licences nationales afin de favoriser l'accès aux ressources électroniques quelle que soit la taille de la bibliothèque
- développer l'offre de contenus numériques pour les personnes handicapées.

En mars 2010, le gouvernement Fillon s'appuie sur le rapport « *Investir pour l'avenir* ¹² » qui lui a été remis le 19 novembre 2009 pour lancer un vaste programme national¹³ afin d'engager la transition vers un nouveau modèle de développement. Parmi les sept axes stratégiques et les 17 actions définis, la commission préconise d'investir prioritairement dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche et dans la société numérique. Piloté par le Commissariat général à l'investissement (CGI), le programme investissements d'avenir (PIA) est doté d'une première tranche (PIA1) de 35 milliards d'euros, dont la mise en œuvre est assurée par dix grands opérateurs. Le 7^e axe « Investir dans la société numérique », disposant d'un budget de 3,5 milliards d'euros¹⁴, vise avant tout le déploiement des infrastructures à très haut débit sur le territoire (action 16). Tournée vers le développement des « Usages et contenus numériques innovants » l'action 17 est dotée d'un fonds de 2 milliards d'euros. Parmi les applications ciblées par le programme, la numérisation du patrimoine et de contenus culturels entre dans le périmètre des bibliothèques et constitue un objectif pour leur conversion au numérique.

1.1.2. Une volonté politique : les « 14 Propositions du ministre de la Culture et de la communication » et le « contrat numérique aux collectivités »

Le 30 mars 2010, le ministre de la Culture et de la communication présente *14 propositions pour le développement de la lecture en France*. Sur cinq ans, le programme se donne pour objectif de promouvoir la lecture et d'accompagner l'adaptation des bibliothèques publiques aux évolutions technologiques et culturelles, notamment en développant le numérique, identifié comme un enjeu majeur.

¹¹ Protocole permettant le moissonnage des métadonnées.

¹² ROCARD, Michel et JUPPE, Alain, *Investir pour l'avenir : priorités stratégiques d'investissement et emprunt national*, La Documentation française, novembre 2009, 128 pages.

¹³ A l'époque, on parle du « Grand emprunt » destiné à financer les investissements stratégiques nationaux, <http://www.gouvernement.fr/le-commissariat-general-a-l-investissement>. Le programme est poursuivi en 2013 avec PIA 2 (12 M€), puis PIA 3 en mars 2015.

¹⁴ Ou 4 Md€ cf. rapport publié par la Documentation française.

Les propositions 4 à 7 réaffirment l'engagement de l'État dans le domaine de la lecture publique aux côtés des collectivités territoriales en confiant aux bibliothèques un rôle stratégique dans le développement numérique de leur territoire. Il revient aux bibliothèques d'accompagner le mouvement d'ensemble de la société par le développement de services numériques élargissant l'accès de tous à la culture. Cette mutation doit être visible et structurante pour le territoire. Le Ministre propose aux collectivités territoriales un « contrat numérique¹⁵ » visant à mettre les bibliothèques en phase avec la « culture de l'écran », à préserver leur rôle culturel et social et à conquérir de nouveaux publics. La transition numérique passe par le renouvellement des services et des usages : généralisation de sites Internet, portails d'accès aux multiples ressources du web, services à distance, services d'autoformation, etc.

Le premier volet de ce « contrat numérique » concerne la mise à niveau de l'informatisation et la généralisation des sites Internet pour toutes les bibliothèques des communes de plus de 20 000 habitants¹⁶ afin d'offrir aux usagers des ressources en ligne et de donner accès à internet, si possible gratuitement.

Le second point est la volonté de « nouer un partenariat avec 5 grandes bibliothèques ou fonds régionaux pour que soient créées 5 bibliothèques numériques de référence ». Selon les termes du dossier de presse, « la numérisation des contenus culturels patrimoniaux et leur diffusion au plus grand nombre doit s'appuyer sur les riches collections des bibliothèques territoriales¹⁷ » afin de « permettre la constitution de collections numérisées de premier plan au niveau régional ».

Afin de soutenir ce programme, qui n'est pas doté d'un budget propre, le ministre de la culture définit deux principaux leviers d'action. Il propose d'étendre les modalités de financement de l'équipement informatique sur les thématiques numériques par un recentrage du concours particulier de la dotation globale de décentralisation (DGD) et d'adapter la mise à disposition gratuite des conservateurs d'État au sein des équipements territoriaux, par le biais de conventions orientées vers l'expertise numérique.

Pour sensibiliser les décideurs à ce nouveau dispositif, il est prévu d'organiser des formations pour les élus en collaboration avec le centre de formation de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC). Les actions pour les professionnels des bibliothèques préconisent la rédaction de fiches pratiques disponibles sur le site internet du ministère et des formations spécifiques dispensées par l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (Enssib), le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), ainsi que par d'autres organismes.

¹⁵ Le contrat numérique est doté d'un budget global de 100 millions d'euros. Quelle en est la consommation en dehors des dépenses liées aux BNR ? Un bilan permettrait d'évaluer son impact.

¹⁶ A l'époque, 2/3 des bibliothèques publiques françaises ne disposaient pas d'un accès internet.

¹⁷ Les collections des BMC et grandes institutions représentent en volume une deuxième bibliothèque nationale.

1.2. Objectifs et moyens du programme BNR

1.2.1. Le cadre des BNR

Alors que la BnF s'était positionnée comme « Bibliothèque numérique de France », le MCC a voulu que les collectivités soient également des acteurs du numérique grâce à leurs bibliothèques. L'objectif du programme BNR est de faire émerger 5 bibliothèques numériques de référence en partenariat avec 5 grandes bibliothèques ou fonds régionaux. L'expression « bibliothèque numérique » - qui définit une collection organisée de tous types de contenus numériques ou numérisés accessibles à distance¹⁸ - est d'abord communément employée pour désigner les collections patrimoniales numérisées et accessibles en ligne. En France, la bibliothèque numérique par excellence est Gallica¹⁹, qui met à disposition des internautes un accès structuré aux richesses patrimoniales de la BnF. La notion de « bibliothèque numérique » englobe tout ce qui a trait aux ressources et services accessibles en ligne et s'élargit avec leur diversification : ressources numériques acquises, patrimoine numérisé produit localement ou par moissonnage (par exemple les sets régionaux de Gallica), produits numérisés (bibliographies, dossiers, signets, expositions, visites virtuelles...), outils numériques (réservations, suggestions d'achat), réseaux sociaux, blogs et outils collaboratifs (wikis, recommandations).

L'action du ministère de la Culture et de la communication en faveur du numérique remonte aux années 1990 et se traduit par des dispositifs spécifiques d'aide aux bibliothèques des collectivités locales. Depuis 1996, la numérisation des collections et la constitution de bibliothèques numériques patrimoniales est l'une des priorités et entre dans le cadre d'un plan national de numérisation²⁰. Les appels à projets annuels sont gérés par le Département de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et de la Technologie (DREST), par le SLL dans le cadre du volet numérisation du Plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE)²¹ et par des programmes de coopération de la BnF pour les pôles associés.

A partir de 2010, les appels à projets « Services numériques culturels innovants » soutiennent les expérimentations numériques ouvrant sur de nouveaux usages du numérique. Ce dispositif de co-financement s'adresse largement au monde culturel et encourage les partenariats avec le monde de la recherche, les entreprises, les ayants-droits. Il aide des bibliothèques qui innovent dans le domaine numérique à destination du grand public, comme par exemple la plateforme

¹⁸ JOUGUELET, Suzanne, *Evaluation du numérique en bibliothèque*. Rapport du groupe de travail au président de la Bibliothèque nationale de France. Paris, IGB, 2009.

¹⁹ La première bibliothèque numérique avait été développée dans les années 1970 aux États-Unis avec le « projet Gutenberg ». La première version de la bibliothèque numérique Gallica date de 1997 (20 000 titres). En 2010, Gallica « passait le cap du millionième document mis en ligne ». En septembre 2016, Gallica propose en ligne 3,7 millions de documents de toute nature provenant de la BnF et des 270 bibliothèques partenaires, dont environ 315 000 livres, 1,2 millions d'images et 1,5 millions de fascicules de presse, ainsi que des manuscrits, des partitions et des plans. 200 000 documents sont issus de fonds de bibliothèques extérieures à ceux de la BnF ». BERTRAND, Sophie et GIRARD, Aline, « Gallica (1997-2016) De la bibliothèque de « l'honnête homme » à celle du Gallicanaut » . Bulletin des Bibliothèques de France (BBF), 2016, N°9, p. 48-59. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2016-09-0048-005>. ISSN 1292-8399. Par comparaison, Google a déjà numérisé plus de 20 millions de livres.

²⁰ Le ministère de la Culture et de la communication lui consacre un budget annuel de 3M€ en 2008 et en 2009.

²¹ Le PAPE n'a pas vocation à soutenir les opérations de numérisation du patrimoine, mais contribue à leur valorisation (création de portails, mise en ligne).

d'écoute musicale mise en service en janvier 2010 à la BDP du Haut-Rhin, en janvier 2011 l'accès à la VOD par les bibliothèques municipales de Grenoble et le téléchargement d'œuvres audio sur des bornes interactives à la Bibliothèque municipale de Lyon, en 2012 le projet Opencat²², un catalogue fondé sur data.bnf.fr (réutilisation des données du web et en particulier de data.bnf) développé entre la Bnf et la bibliothèque municipale de Fresnes. Ces initiatives peuvent être vues comme des expériences de familiarisation avec des « objets numériques » pour les professionnels et une première approche des publics.

La mise en ligne massive des collections numérisées patrimoniales est le premier objectif à atteindre, mais pour le directeur du SLL, les bibliothèques numériques de référence constituent un enjeu politique qui va au-delà. L'ambition est d'asseoir le développement du numérique sur 5 pôles d'expertise en France, rayonnant sur le territoire régional et jouant le rôle de « BMVR numériques²³ ». L'annonce d'un nombre limité de bibliothèques de référence, diversement comprise, a d'emblée situé le programme à un niveau d'excellence nationale, se rapprochant en cela de celui des BMVR. Pourtant, il n'est pas ici question d'un plan national, mais bien de « propositions » faites aux collectivités dans le cadre d'un « contrat numérique » et laissées à leur initiative. L'instruction des dossiers est confiée au Service du livre et de la lecture du ministère de la culture et de la communication et aux DRAC.

La circulaire de mise en œuvre des « 14 propositions pour le développement de la lecture 2010-2015 » envoyée aux préfets et aux DRAC précise la stratégie globale. Il est à présent question « d'au moins 5 grandes bibliothèques d'ici 2015, notamment grâce aux crédits de la seconde fraction du concours particulier » et de « permettre la constitution de bibliothèques numériques de référence, offrant collections et services de premier plan au niveau régional ».

- elles s'appuieront sur une infrastructure informatique de haute qualité,
- elles permettront, par leur interopérabilité, l'intégration dans des réseaux nationaux, régionaux et locaux,
- elles disposeront d'un personnel qualifié et pourront, dans les cas le permettant, bénéficier de la mise à disposition de conservateur d'État pour leur mise en œuvre,
- elles disposeront d'un plan de développement pluriannuel,
- elles prendront en compte les recommandations du Schéma numérique des bibliothèques (rapport Racine 2010) et s'inscriront dans les grandes orientations de la politique numérique de l'État.

²² Catalogue de bibliothèque mettant en relation les données locales avec les ressources issues de data.bnf.fr (identifiants uniques et pérennes, notices sur le modèle FRBR (niveaux de description par auteurs, œuvres, thèmes) enrichies par des liens vers des ressources externes (Wikipedia, Gallica, conférences, etc.).

²³ Le programme des bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR) a soutenu des opérations de construction et était limité dans le temps (de 1992 à 2007 pour la 2^e vague). La circulaire mentionnait les nombreuses pièces à fournir pour le dossier ; le taux de subvention à l'investissement était précisé. Les réalisations, loin d'être uniformes, ont été marquées par l'originalité des équipements, des services et des organisations. Entre 1994 et 2006, 12 bibliothèques labellisées « BMVR » ont été mises en service : Orléans, Poitiers, La Rochelle, Limoges, Montpellier, Châlons-en-Champagne, Nice, Troyes, Reims, Marseille, Toulouse et enfin Rennes. L'ambition régionale des BMVR ne s'est jamais vraiment affirmée. « Plutôt que de vocation régionale, il faudrait parler d'intérêt national » selon les directeurs des établissements. GALAUD, Nicolas. BMVR, Où en est-on ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 3, 2009, p. 76-77. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0076-003>>.

Les critères de sélection des candidatures concernent moins le contenu que la capacité à mettre en œuvre des projets complexes et ambitieux portés par des collectivités prêtes à s'engager financièrement sur plusieurs années. **L'absence d'un modèle précis de convention permet une grande diversité des initiatives.**

Le programme des bibliothèques numériques de référence est réservé à des bibliothèques de taille critique, qui ont un rayonnement régional et disposent d'une expertise suffisante, la complexité des projets posant en effet la question du portage pour une collectivité. Les BDP n'en sont pas exclues. Au premier abord, il semble toutefois viser prioritairement les grandes bibliothèques municipales classées (BMC), qui conservent d'importantes collections patrimoniales assurant leur rayonnement, ont une expérience en matière de numérisation et de services et disposent d'un ou de plusieurs conservateurs d'État. Le dispositif BNR peut leur donner des moyens significatifs pour suivre les préconisations du *Schéma numérique des bibliothèques* : amplifier la numérisation sur des programmes concertés, mettre en œuvre une conservation pérenne et travailler sur l'interopérabilité de leurs données. Et, au-delà des initiatives intéressantes, mais ponctuelles, impulser dans les établissements un projet numérique global associant les contenus, les personnels et les publics.

1.2.2. La DGD comme levier financier

Les outils retenus pour le programme BNR permettent de conjuguer deux contraintes fortes : l'autonomie de la politique culturelle de chaque collectivité et le développement d'une politique de déploiement numérique ambitieuse pour le moyen terme. Le recours à la DGD laisse aux collectivités l'initiative de moderniser leur bibliothèque et ce d'autant plus librement que le contenu du programme n'est pas prédéterminé. Du côté de l'État, les taux d'intervention peuvent être modulés en fonction de l'intérêt des projets et des disponibilités budgétaires.

Au sein de la Dotation générale de décentralisation (DGD), le concours particulier relatif aux bibliothèques est le principal vecteur de l'action de l'État auprès des collectivités territoriales depuis la réforme de 2006. Cogérés par le ministère de l'intérieur (Direction générale des collectivités locales) et le ministère de la culture et de la communication, les crédits en investissement sont destinés aux bibliothèques municipales, départementales et, depuis la réforme de 2010-2011, intercommunales.

En présentant le « contrat numérique », le ministre avait annoncé un dispositif incitatif pour les collectivités territoriales « notamment grâce aux crédits de la seconde fraction du concours particulier » réorientés au bénéfice des services numériques. Découlant de la décision ministérielle, la réforme du concours particulier de la même année et celle qui vient la compléter deux ans plus tard, ouvrent de nouvelles possibilités de financement adaptés à la spécificité des projets BNR.

Le décret 2010-767 du 7 juillet 2010 adapte les modalités du concours particulier des bibliothèques afin d'assurer « une meilleure prise en compte de l'évolution des pratiques culturelles et des techniques et plus généralement des nouveaux besoins qui se font jour dans

les bibliothèques »²⁴. Au regard des enjeux de la modernisation des équipements, le concours est ajusté pour ouvrir de nouvelles possibilités d'investissement pour les opérations informatiques.

La réforme de 2012 (décret 2012-717 du 7 mai 2012) vient compléter la révision précédente. Son objectif est d'améliorer les aides de l'État aux collectivités par une approche plus globale de l'ensemble des dépenses prises en compte pour les bibliothèques municipales ou départementales : bâtiments et collections, mais aussi services au public. Elle assouplit les règles d'attribution des subventions et élargit l'assiette des dépenses subventionnables en rendant éligibles les dépenses de fonctionnement non pérennes, désormais prises en compte en première comme en seconde fraction. Ces dépenses non pérennes sont une aide initiale et non renouvelable accordée au démarrage des projets.

L'article 6 a trait aux « opérations ayant pour objet la création de services aux usagers qui utilisent l'informatique » et qui doivent permettre l'accès aux collections physiques et aux contenus numériques. Parmi les nouvelles dépenses pouvant être prises en compte, l'aide à la maîtrise d'ouvrage (AMO) (études préalables, rédaction de cahier des charges, analyse des offres), la récupération des données (de migration ou de rétroconversion), les logiciels et matériels numériques (liseuses, tablettes, développement d'applications pour smartphones), les frais de formation du personnel, la formation des usagers sur place ou à distance.

L'article 9, consacré à l'acquisition initiale de collections dans le cadre du démarrage d'un projet, élargit la possibilité de financement aux acquisitions de ressources numériques : livres numériques, VOD, musique en ligne ...

L'enveloppe annuelle globale du concours particulier pour les bibliothèques publiques est de l'ordre de 80 millions d'euros (80,4 millions en 2010, stabilisée les années suivantes²⁵) répartis en deux fractions.

La première fraction (85% de l'enveloppe, soit 68 M€) accompagne les opérations courantes de construction ou de rénovation de bâtiments, d'équipement informatique (9,7 M€ sont utilisés pour les projets informatiques et numériques des villes moyennes de moins de 50 000 habitants). Répartie en enveloppes régionales définies en fonction du nombre d'habitants et des besoins en matière d'équipement de lecture publique, elle est gérée directement par les DRAC.

Les crédits de la seconde fraction, au maximum 15% de l'enveloppe soit 12 M€, sont dédiés aux projets d'intérêt départemental, régional, voire national, parmi lesquels les bibliothèques numériques de référence. Cette deuxième fraction est gérée au niveau central par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) et le service du livre et de la lecture du ministère de la culture, qui arrêtent conjointement la liste des opérations subventionnées ainsi que les montants alloués. Que ce soit en 1^{ère} ou en 2^e fraction, tous les versements sont suivis par la DRAC. La préfecture et la DRAC peuvent choisir de suivre un dossier en 1^{ère} fraction ou le faire remonter au niveau national en 2^e fraction.

²⁴ Circulaire Concours particulier bibliothèques du 7 novembre 2012, NOR : MCCE1235052C.

²⁵ 80,42 M€ en 2015 dont 12,063 M€ destinés aux projets d'envergure de la seconde fraction.

Les taux d'aide, déterminés conjointement par le Service du livre du ministère de la culture et la DGCL du ministère de l'intérieur, sont modulables en fonction des projets. Afin de répondre à l'objectif d'accélération de la transition des bibliothèques traditionnelles vers le numérique fixé par le ministre de la culture, la circulaire recommande des taux incitatifs pour les projets de création de nouveaux services aux usagers.

La DGD, réformée à travers ces deux textes successifs, est l'un des leviers de la création des BNR par sa mise en adéquation avec les spécificités des projets numériques. Ce mode d'accompagnement financier est aussi adapté à la dimension des projets engageant un budget pluriannuel et dont le délai de réalisation s'étire sur plusieurs années. Le financement des réalisations semblait devoir relever essentiellement de la seconde fraction. Dans plusieurs cas, la première fraction a aussi été mobilisée, soit en raison de l'intégration dans un projet de construction-rénovation de bâtiment, soit parce qu'elle relevait du choix d'un suivi plus local assorti à une plus grande souplesse sur le montant des taux, soit en raison de disponibilité financière.

1.2.3. La réorientation de la mise à disposition des conservateurs d'État

Le cadre réglementaire de la mise à disposition est inscrit dans la loi 2007-148 de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 (articles 10 et 11) complétée par le décret 2007-1542 du 26 octobre, qui a confirmé le principe de mise à disposition gratuite des conservateurs d'État en bibliothèque municipale classée et rendu obligatoire la signature d'une convention entre l'État et la collectivité.

Une convention cadre de mise à disposition, élaborée conjointement par la DLL et le MESR gestionnaire du corps des conservateurs, définit les grandes missions (patrimoine, projets immobiliers, coopération et mise en réseau, numérique), les modalités de la mise à disposition (triennale) et de l'évaluation de la convention. Elle est communiquée aux maires et aux conservateurs mis à disposition des collectivités territoriales par le DLL en décembre 2009. Au cours de l'année 2010, les conventions sont signées globalement pour chaque établissement : les premières pour la période 2010-2012, les suivantes pour 2013-2015, puis renouvelées pour 2016-2018.

Conformément à l'esprit de la mise à disposition de fonctionnaires d'État, les conservateurs placés auprès des collectivités sont les interfaces entre l'État et les communes. Cette position les met en situation de valoriser et de décliner une politique nationale au profit de leur collectivité en s'appuyant sur les dispositifs existants et d'éclairer leurs élus sur les enjeux et les choix. Dès la première convention, élaborée avec les DRAC, la stratégie d'emploi des conservateurs mis à disposition est nettement réorientée en direction du numérique, comme l'a souhaité le ministre pour faciliter la mise en place des projets BNR.

Chacune des 54 BMC bénéficie d'au moins un conservateur d'État. La plupart des postes sont pourvus. Avec les conventions triennales de mises à disposition, le ministère dispose d'un vivier de personnels scientifiques compétents pour porter les projets au sein des collectivités dans une stratégie commune clarifiée.

1.2.4. Le montage des projets BNR et le processus de « labellisation »

Le programme des BNR s'inscrit dans un dispositif national piloté par le MCC. La mise en œuvre est menée pour l'administration centrale par le Bureau de la lecture publique du SLL en en liaison avec les collectivités et les services des DRAC en région.

Les DRAC disposent de textes en appui : la circulaire ministérielle aux préfets de région et de département et aux DRAC²⁶ développe la proposition de contrat numérique, les moyens et les actions à mettre en œuvre :

- repérage des collectivités en capacité de développer des projets numériques en lien avec l'évaluation des conventions des conservateurs d'État mis à disposition,
- révision des textes réglementaires régissant le concours particulier renforçant le soutien de l'État à l'informatisation des bibliothèques et à la mise en place de nouveaux services aux usagers,
- critères définissant une bibliothèque numérique de référence,
- réalisation de diagnostics régionaux sur les capacités informatiques et numériques des bibliothèques destinés à identifier les zones prioritaires,
- mise en place de la commission interministérielle *Bibliothèques numériques* chargée de poursuivre la réflexion du rapport *Schéma numérique des bibliothèques* de Bruno Racine.

En complément, le directeur chargé du livre et de la lecture à la DGMIC adresse une lettre circulaire aux DRAC ayant pour objet le contrat numérique pour les bibliothèques territoriales. Il leur demande de « signaler les villes ou intercommunalités qui seraient intéressées par la constitution de ces futures bibliothèques numériques de référence et prêtes à mobiliser les moyens nécessaires, en partenariat avec l'État ».

La candidature au programme BNR est à l'initiative de la collectivité. Le processus suit plusieurs étapes. La bibliothèque monte son projet de candidature qui sera soumis à la DRAC chargée d'instruire le dossier pour le compte du préfet. Élément déterminant, le projet scientifique et culturel (PSC), d'abord surtout lié à de la numérisation et de la diffusion patrimoniale, s'est élargi rapidement à une modernisation numérique globale ouverte sur les dimensions culturelle et sociale. Ce document définit la démarche d'ensemble, précise les orientations choisies, les publics visés, les moyens techniques et humains à mettre en œuvre. Il est complété par le budget prévisionnel et le montage financier, le calendrier des opérations sur les 3 ou 4 ans nécessaires à la réalisation. La délibération de la collectivité validant le projet et incluant son engagement pluriannuel complète le dossier. Hormis les critères, assez larges, cités précédemment, il n'y a pas de conditions particulières. Les échanges entre la collectivité, la DRAC et le SLL sont indispensables pour affiner le montage du dossier, en particulier l'aspect budgétaire (calendrier, prise en charge en première ou en deuxième fraction, variation des taux de subventionnement selon les opérations). La collectivité adresse sa demande au préfet de région, qui après l'accord de la DRAC, transmet le dossier au SLL pour analyse.

²⁶ Circulaire de mise en œuvre des 14 propositions pour le développement de la lecture 2010-2015.

Dans le cadre du partenariat avec l'État, un courrier émanant de la collectivité est adressé au ministre de la culture pour demander à bénéficier du dispositif BNR. Après validation du projet sur la base de la grille d'analyse proposée par le SLL, l'accord est signifié par un courrier du ministre adressé à la collectivité.

La dernière des grilles d'analyse des projets fournie au cabinet de la ministre comporte quatre catégories volontairement assez larges pour tenir compte de la variété des projets tout en rappelant les axes essentiels du dispositif :

- Développement d'une offre de collection et de services : cette catégorie est surtout employée pour mettre en valeur les services innovants ou les dispositifs originaux de médiation des collections.
- Prise en compte des publics : en particulier l'accessibilité et la dimension sociale d'un projet de BNR.
- Dimensions territoriales : enjeux intercommunaux et départementaux notamment, projets de mutualisation et de coopération.
- Evolution des pratiques professionnelles : importance d'un plan de formation.

A propos des BNR, on parle couramment de « labellisation ». Le courrier d'accord du ministre évoque « la liste des maîtres d'œuvre des BNR, programme national initié par le MCC en mars 2010 », le « cercle des bibliothèques numériques de référence », mais n'emploie pas expressément le terme de label.

En revanche, le site officiel du SLL mentionne « un label reconnaissant à la collectivité la qualité du projet présenté », et fait référence aux « 13 collectivités [qui] ont obtenu le label ministériel « bibliothèques numériques de référence » en raison de l'ambition de leur projet et de l'importance de leur investissement ». Vis-à-vis des professionnels, l'idée d'un « label d'excellence » attribué par le MCC est reprise dans la présentation du SLL lors de la journée d'étude sur les BNR d'avril 2014. Depuis, le milieu professionnel dans son ensemble a adopté l'expression, communément reprise par les collectivités comme par les médias locaux.

En dépit du mode partenarial État-Collectivités défini à la base, le programme n'entre pas dans un dispositif de convention, mais s'appuie sur le système d'aide traditionnel de la DGD. Certaines collectivités, ont cependant souhaité aller au-delà du courrier d'accord officiel du ministre, en formalisant davantage leur partenariat avec l'État. Ainsi, Grenoble²⁷, Bordeaux et Orléans²⁸ ont demandé – et obtenu – la signature d'une convention-cadre, un acte politiquement fort qui marque la reconnaissance officielle au niveau national de leur projet de BNR. Il est peut-être encore plus utile à la bibliothèque qui y trouve une légitimité renforcée vis-à-vis de sa collectivité. La signature de la convention avec le ministre restant un événement difficile à organiser, la formalité est déléguée aux préfets. La trame des conventions est à la disposition des collectivités qui en font la demande auprès du SLL.

²⁷ Convention-cadre entre le MCC et la Ville de Grenoble signée le 31 décembre 2014.

²⁸ Convention-cadre entre le MCC et la Ville d'Orléans signée le 31 décembre 2015.

2. Bilan du dispositif des BNR (2010-2015)

Le succès remporté par le programme avec 21 bibliothèques « labellisées » BNR²⁹ au 31 décembre 2015 est à saluer. D'un point de vue purement quantitatif, le résultat est quatre fois supérieur à la valeur cible de départ. En 2016, l'intérêt des collectivités reste soutenu avec une quinzaine de bibliothèques ayant officialisé leur candidature ou en cours de montage de leur dossier.

Dans le cadre de la décentralisation, le label associé au dispositif de financement et de mise à disposition de personnel, apparaît comme un nouveau mode de gouvernance qui permet à l'État de continuer à exercer une influence sur le développement de la lecture publique en France, en adoptant un mode d'intervention incitatif et non directif, qui passe par de nouveaux partenariats avec les collectivités locales.

Le dispositif était en adéquation avec les aspirations des collectivités. Le soutien financier du ministère a été décisif pour inciter bon nombre d'entre elles à s'engager plus avant dans la modernisation de leur équipement. Car si les bibliothèques des grandes villes avaient mené des opérations variées et parfois très poussées de numérisation, de portails locaux ou régionaux, d'accès à de la documentation électronique et à des services en ligne, il manquait le plus souvent un projet d'ensemble capable de fédérer ces initiatives isolées et de pérenniser les expérimentations, de sorte que la bibliothèque puisse offrir des services à haute valeur ajoutée dans tous les domaines à des publics élargis.

Les points saillants du programme BNR

- un **dispositif incitatif** par le soutien financier pluriannuel de l'État,
- une **accélération de la modernisation des bibliothèques** et de leur conversion au numérique. Le dispositif a permis des avancées significatives en quelques années (on peut penser que cette modernisation aurait été réalisée, mais à une vitesse moindre) : systématisation des équipements RFID, de l'automatisation des prêts, refonte des portails (portails de nouvelle génération), accès aux ressources en ligne, rénovation des espaces,
- un **programme structurant pour l'aménagement numérique culturel du territoire** (les bibliothèques modernes deviennent un peu partout la norme),
- l'émergence de **projets d'envergure** bénéficiant d'une visibilité nationale
- l'attribution d'un « **label** » **national**, même s'il est davantage un instrument d'accompagnement de la modernisation des équipements qu'une fin en soi, semble avoir été investi d'une signification particulière pour un bon nombre de collectivités et avoir contribué à leur motivation.

²⁹ Orléans, Moulins, Montpellier, Nîmes, Compiègne, Rennes, Grenoble, Valenciennes, Roubaix, Lille, Lyon, Rouen, Nancy et le Sillon Lorrain (Épinal, Metz, Thionville), Angers, Aix-en-Provence, Bordeaux, Brest, Caen, la BDP du Pas de Calais, Plaine Commune et Troyes.

- la **dimension territoriale et le travail en réseau** : aspect développement de réseau (Sillon Lorrain³⁰, BDP de la Drome et Valence-Romans Sud Rhône-Alpes), partenariat avec la BnF (Gallica marque blanche, SPAR, conventions spécifiques avec les BNR) rôle de l'association Réseau CAREL³¹ qui a organisé au niveau national la fédération de bibliothèques de collectivités de toutes tailles autour de l'acquisition de ressources numériques sur un tarif et des conditions négociés auprès des fournisseurs, de leur repérage et de leur évaluation³².

2.1. Des faiblesses au lancement du dispositif

2.1.1. *Un premier objectif très sélectif*

La vocation initiale du programme des BNR était de créer un cercle restreint de cinq grands pôles de référence patrimoniaux. Le dossier de presse accompagnant l'annonce du ministre précisait bien les attentes liées à des collections régionales de premier plan. Comment susciter des candidatures, quand l'objectif paraît d'emblée ne devoir concerner que quelques bibliothèques ?

S'ils ont rapidement saisi l'intérêt du programme pour dynamiser les projets, les DRAC, principaux relais en région, ont en revanche été freinées par le nombre très limité qui ne semblait viser que quelques bénéficiaires potentiels, les très grandes BMC capitales régionales, Pôles associés de la BnF ou BMVR³³, détentrices de collections patrimoniales remarquables. Cet aspect limitatif a été également fortement ressenti par les bibliothèques.

Dans le cadre de la proposition globale de « contrat numérique » pour les bibliothèques, le Service du livre et de la lecture a fait réaliser des **diagnostics numériques régionaux** sur la période fin 2010 – début 2011³⁴ afin d'établir une cartographie de l'existant et d'identifier les besoins en équipement numérique des bibliothèques de chaque région. Les conseillers Livre et lecture, aidés selon le cas par les structures régionales du livre, étaient chargés d'analyser les données provenant du bilan statistique annuel de 2008 des bibliothèques municipales et intercommunales.

³⁰ Le Sillon lorrain, pôle métropolitain sous statut associatif créé en décembre 2011, regroupe quatre agglomérations d'un même bassin de vie : Thionville, Metz, Nancy et Épinal. Son champ d'action couvre le développement économique, l'innovation, la recherche, l'enseignement supérieur, la culture, l'aménagement de l'espace et les transports, la coopération transfrontalière. Le programme BNR du Sillon Lorrain est la concrétisation du rapprochement entre les grands établissements culturels des quatre villes.

³¹ Réseau CAREL, Coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèques, est un réseau national de compétences et d'échanges en matière de documentation électronique pour les bibliothèques publiques créé en 2005 sous le nom de CAREL. Issu de la Délégation à la coopération nationale et internationale de la Bpi, CAREL est passé sous statut associatif le 20 mars 2012.

³² Au niveau national, le travail en réseau a surtout porté sur des opérations de signalement de collections pilotées par la BnF : le CCFr, la bibliographie de la presse française politique et d'information générale (BIPFPIG), MYRIADE, le catalogue collectif des publications en série sur CD-Rom édité par le Catalogue Collectif National (CCN) au début des années 1990, le Catalogue Général des Manuscrits (CGM), les catalogues régionaux des incunables, le Répertoire international des sources musicales (RISM), etc.

³³ Les BMVR, dont les collections et le rayonnement régional répondaient aux critères du contrat numérique : Orléans et Montpellier font partie de la première vague de labellisation.

³⁴ <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Numerique-et-bibliotheques/Diagnostics-numeriques-regionaux>

Les indicateurs pris en compte, et classés en grandes tranches de population, étaient :

- les dépenses informatiques (fonctionnement et investissement),
- l'équipement informatique (taux d'informatisation³⁵, nombre de postes informatiques, accès public à internet³⁶, type de logiciel utilisé),
- les services à distance (site Web³⁷, catalogue informatisé en ligne³⁸, réservation en ligne, compte lecteur en ligne, fonds numérisés en ligne, accessibilité des sites Web aux déficients visuels³⁹),
- les collections numériques,
- les acquisitions numériques (dépenses d'acquisition⁴⁰, collections numériques acquises).

Une comparaison de l'échelon régional et départemental avec l'échelon national permettait de situer le territoire.

Les opérations de numérisation et de valorisation patrimoniale dans le cadre d'appels à projets nationaux, l'existence d'un portail numérique régional ou de portails communs à plusieurs bibliothèques, le fait d'être pôle associé régional et l'éventuel soutien du Conseil régional aux actions numériques étaient signalés dans ce document.

Ces diagnostics permettaient d'avoir un aperçu du degré de modernisation des bibliothèques, en fonction de l'effort d'investissement des collectivités et de repérer celles susceptibles de se positionner dans le dispositif des BNR.

Dans l'analyse globale des résultats, les diagnostics font état de fortes disparités au sein des régions, entre les bibliothèques (celles de grandes villes cumulant néanmoins en général le plus fort taux d'équipement, d'acquisitions numériques, de services à distance) et entre les départements.

De manière attendue, les bibliothèques des villes principales se situent dans la tranche haute en termes d'équipement matériel et de propositions de services. En Languedoc-Roussillon, Montpellier est à l'origine de 40% des dépenses de maintenance informatique. Les investissements informatiques sont à 81% imputables à Montpellier et à Béziers (en lien avec la construction du nouvel équipement d'agglomération Béziers Méditerranée ouvert en septembre 2008). Les bibliothèques de l'Hérault se détachent des autres départements en étant relativement bien équipées en informatique et par l'offre de services à distance située au-delà de la moyenne nationale. L'année d'acquisition du système d'information et de gestion de la bibliothèque (SIGB) n'était pas retenue pour cette étude, alors que cet indicateur est pertinent pour évaluer le niveau de modernité technologique d'une bibliothèque⁴¹. La médiathèque de Moulins avait été précocement informatisée dès 1978 avec un logiciel « maison » resté

³⁵ Moyenne nationale : 90% (chiffres 2008).

³⁶ Moyenne nationale : 69,1%.

³⁷ Moyenne nationale : 40,2%.

³⁸ Moyenne nationale : 27,7%.

³⁹ Moyenne nationale : 0,6%.

⁴⁰ Moyenne nationale : 1,4% du total des dépenses documentaires.

⁴¹ L'enquête « Ressources informatiques et mise en ligne » réalisée en 2008 montrait que le SIGB avait en moyenne 6 ans, alors qu'une version de logiciel est dépassée en technologie au-delà de 5 ans.

opérationnel avec des adaptations jusqu'en 2010 et changé avec la réhabilitation de l'équipement en 2011. Moulins a été l'une des premières BNR.

A l'occasion de cette étude et des échanges avec les bibliothèques, les DRAC avaient la possibilité d'inciter les grandes bibliothèques à renforcer leur axe numérique et à monter un dossier de BNR. Dans la partie « Avis du Conseiller livre et lecture de la région », certains commentaires font référence aux *14 propositions pour la lecture*, à la réforme du concours particulier de la DGD, mais on retrouve peu la mention du dispositif BNR. Le diagnostic de la région Centre (du 2 novembre 2010) indique « le lancement du projet de bibliothèque numérique d'Orléans, dont la contribution MRT 2010 permettra de poser la première brique, les financements de la « DGD numérique » autorisant une grande campagne de numérisation et un bon équipement de traitement et stockage des données ». Seul le diagnostic numérique de la région Languedoc-Roussillon, daté du 7 décembre 2010, signale explicitement dans ses axes de travail que « deux collectivités se sont portées candidates comme *bibliothèques numériques de référence* : Montpellier et Nîmes »⁴².

Les 13^e Journées des Pôles associés et de la coopération de (JPAC) de la BnF organisées à Lille en octobre 2010⁴³ ont été l'occasion de faire mieux connaître le programme BNR aux professionnels réunis autour du patrimoine. La communication « Financer le numérique et la numérisation »⁴⁴ du chef du Département du patrimoine et de la politique numérique du SLL, présentait le « contrat numérique » et le dispositif l'accompagnant, avec en exemple le premier dossier validé de BNR, celui d'Aurélia, la Bibliothèque numérique patrimoniale de l'Orléanais et du Centre⁴⁵. Si les BNR étaient identifiées comme des « pôles numériques d'équilibre (compétences, équipements, collections, services) », l'accent était mis sur les collections patrimoniales et sur la nécessité d'élaborer un « PSC numérisation ». Malgré les efforts pour valoriser les services à distance et une vision globale de bibliothèque numérique dans les communications du SLL⁴⁶, cette image a été prédominante dans un premier temps. L'annonce des candidatures suivantes renforçait cette impression d'unité autour de la question patrimoniale : Grenoble, Montpellier, Nancy, Rennes, Toulouse, Troyes toutes BMC, voire BMVR, réputées pour leurs fonds anciens⁴⁷. La seule exception était Paris, intéressée par le label dans le cadre d'une démarche de modernisation globale de son réseau de lecture publique et qui n'a pas concrétisé sa demande, faute de temps pour bâtir formellement le programme BNR et d'engagement décidé par les élus⁴⁸.

⁴² La DRAC Languedoc-Roussillon déploie une stratégie régionale très dynamique sur les questions numériques (ressources numériques, numérisation patrimoniale dans le cadre du PAPE et du pôle associé régional à la BnF, diagnostic numérique affiné avec les BDP, mission confiée à la structure régionale du livre Languedoc-Roussillon Livre et Lecture (LR2L)).

⁴³ Les JPAC rassemblait institutions et conservateurs des bibliothèques patrimoniales françaises autour de la question « Demain le patrimoine ».

⁴⁴ PLAZANNET, Fabien, *Financer le numérique et la numérisation*. Communication aux JPAC de Lille 7 et 8 octobre 2010. http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_journees_pro_2010/a.13e_journee_poles_associes.html#SHDC_Attribute_BlocArticle18BnF

⁴⁵ Projet validé par le Conseil municipal d'Orléans le 30 avril 2010 et retenu par arrêté interministériel le 30 juillet. Aurélia a été mise en ligne le 1^{er} octobre 2013.

⁴⁶ Deux communications de Thierry Claerr du SLL : « Les bibliothèques au défi du numérique : du schéma numérique à la proposition de contrat numérique », stage Médiadix du 8 octobre 2010 et « La numérisation des collections : Le panorama et les perspectives de la numérisation et des bibliothèques numériques en France », stage organisé pour les agents de la Ville de Paris à Médiadix le 10 octobre 2010.

⁴⁷ Même si Grenoble (dont le projet n'était pas axé sur le patrimoine) et Rennes ont d'emblée orienté leur projet vers des services numériques élargis.

⁴⁸ Le programme développé depuis dans les bibliothèques du réseau parisien est tout à fait dans l'esprit des BNR : RFID et automatisation intégrés systématiquement aux nouvelles constructions, budget de 1M€ consacré aux acquisitions de

La labellisation des cinq premières BNR (Orléans, Moulins, Montpellier, Compiègne, Nîmes) a pu susciter des interrogations : distribution géographique, proximité de Nîmes et de la BMVR de Montpellier, disparité des bibliothèques et projets de Compiègne et Montpellier. Certaines grandes bibliothèques que l'on aurait logiquement attendues (Lyon, Bordeaux, Toulouse) étaient absentes de cette première vague. Il fallait amorcer le processus et montrer des réalisations. La médiathèque de Moulins communauté, intégrée par le SLL à l'occasion de son projet de construction-rénovation et sur la qualité de son projet de bibliothèque numérique patrimoniale⁴⁹, est venue renforcer la première vague des BNR labellisées.

Si à l'origine, le programme n'est pas expressément dirigé vers les bibliothèques départementales de prêt⁵⁰ (BDP), elles l'ont intégré par la suite, grâce au rôle moteur qu'elles ont progressivement pris en matière d'expérimentation des techniques numériques et des nouveaux usages sur leur territoire.

L'une des caractéristiques du programme est son évolution adaptée aux réactions du « terrain » et à l'inventivité des propositions. La redéfinition des objectifs, décidée par le SLL, a concerné à la fois l'augmentation du nombre de BNR et le contenu des projets. **Le dispositif BNR a été réorienté, non sans succès, en un outil d'aménagement du territoire créant une dynamique dans la modernisation numérique des bibliothèques.**

2.1.2. *Stratégie nationale et articulation entre services centraux et déconcentrés*

Le contrat numérique relevait d'une libre décision de chaque collectivité de s'engager ou non dans un partenariat avec l'État. Le label national remettait en question l'autonomie des DRAC dans leur suivi des dossiers numériques régionaux. La concertation entre les services centraux (SLL) et les services déconcentrés des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) aurait cependant gagné à être renforcée dans la phase de lancement du programme afin de mieux identifier les bibliothèques et de définir une stratégie globale au plan national.

La manière dont la BNR du Sillon Lorrain a été élaborée apparaît en revanche comme un exemple de concertation entre partenaires : ministère, élus, bibliothèques, université, DRAC. Une rencontre organisée par le directeur du livre et de la lecture avec les élus de la ville de Nancy le 5 mai 2010 a permis de faire partager politiquement l'intérêt d'un projet commun à la fédération des villes du Sillon Lorrain (Nancy, Metz, Epinal, Thionville). Un comité technique réunissant les conservateurs des bibliothèques, des experts de l'INIST et de l'ATILF⁵¹, des ingénieurs informatiques et un consultant a travaillé sur 2010-2012 à définir les priorités d'une BNR commune validé par le comité de pilotage. Enfin, les élus du Sillon Lorrain et l'État ont inscrit la BNR du Sillon Lorrain au PACTE d'avenir de la Lorraine 2014-2016 signé à Matignon le 17 septembre 2013, lui réservant un financement de 3,2M€ auquel l'État a contribué à hauteur de 60%.

ressources numériques dont l'expérimentation PNB depuis 2015, achat massif de liseuses, ateliers et formation du public, démarche d'inclusion numérique, festival Numok, convention de numérisation patrimoniale avec la BnF.

⁴⁹ La directrice estime que les réalisations menées depuis permettraient à Moulins de prétendre à une labellisation plus large.

⁵⁰ Le diaporama « Le panorama et les perspectives de la numérisation et des bibliothèques numériques en France » présenté par le SLL à Médiadix le 10 octobre 2010, lors d'un stage « Numérisation des collections » destiné à la Ville de Paris fait référence aux BDP.

⁵¹ L'Institut national de l'information scientifique et technique (INIST) et le laboratoire d'Analyse et traitement informatique de la langue française (ATILF), opérateurs de l'enseignement supérieur en Lorraine, sont investis dans des projets de valorisation et d'enrichissements des documents numérisés.

Dans la circulaire d'application, il était demandé aux DRAC de recenser les bibliothèques susceptibles d'entrer dans le programme BNR. Dans certaines régions, peu d'établissements étaient engagés dans l'innovation ou de taille à construire un projet capable de s'imposer parmi les cinq établissements d'excellence, ce qui a pu conduire à un retrait des DRAC sur la question dans un premier temps. D'autres, au contraire, ont relayé la politique de l'État et incité les bibliothèques à se lancer (Orléans, Montpellier et Nîmes annoncées dans le diagnostic numérique de la région Languedoc-Roussillon).

Expertes dans les domaines de la construction d'équipements et du patrimoine (PAPE régionaux, appels à projets numérisation, valorisation), les DRAC pouvaient être moins sensibilisées aux questions numériques. Avant la réforme de la DGD de 2012 largement réorientée vers le soutien au numérique, leurs champs d'intervention se situaient dans le périmètre bien balisé de l'informatique documentaire (changements de SIGB) et de la numérisation de documents anciens. Le sujet, néanmoins, les interpellait. Le SLL avait un rôle à jouer en amont d'un programme comme les BNR, en prévoyant une formation adéquate dans la perspective d'accompagner la mise en place des projets. Des formations techniques destinées à actualiser les connaissances auraient pu s'inscrire dans la démarche d'ensemble : quelques séminaires ont eu lieu⁵², mais en nombre limité. **La problématique de la formation professionnelle des DRAC est un véritable enjeu**⁵³. Chargés du relai de l'information auprès des collectivités territoriales, les DRAC doivent faire preuve de pédagogie vis-à-vis des élus et être en capacité de suivre les projets numériques des bibliothécaires a minima sur le plan technique.

Un groupe de travail a été monté à l'échelon central, mais les liens avec les DRAC n'ont, semble-t-il, pas toujours été suffisants. Il ressort du questionnaire adressé aux DRAC, qu'elles auraient apprécié d'avoir davantage de précision sur la notion de BNR et de pouvoir éventuellement disposer d'un vade-mecum dans la première année de mise en œuvre du programme, puisqu'il leur revenait de susciter une appétence pour le dispositif en montrant le bénéfice et la méthodologie. L'un des points soulevés du côté des DRAC portait, par exemple, sur la dissociation qui a pu s'opérer entre la « labellisation » effective et l'engagement des opérations, contraint par le calendrier propre des collectivités, souvent avant le retour ministériel officiel. Certaines DRAC ont préféré déconnecter de la 2^e fraction le projet BNR et attribuer la subvention au titre de la 1^{ère} fraction pour éviter ce problème de phasage.

Le travail en commun avec les DRAC sur les projets de BNR n'a pas été systématique. Les séminaires qui réunissent régulièrement (4 fois par an) l'ensemble des DRAC et le SLL ont surtout été axés sur la réforme de la DGD de 2010, puis 2012. Dans le suivi des projets, les échanges sur les dossiers de BNR ont concernés davantage les plans de financement (répartition entre 1^{ère} et 2^e fractions) et les calendriers pour la planification des budgets par rapport à la problématique de la DGD, annuelle et sans report, qu'une discussion sur les contenus et les enjeux territoriaux.

⁵² Séminaire numérique de 2 jours à Marcq-en-Baroeul dans le Nord en 2009.

⁵³ Dans le domaine des bibliothèques, les demandes remontées à la DGMIC/ SLL pour le programme de formation 2017 traduisent des besoins importants sur les questions numériques : avec les constructions et la médiation, l'évolution des systèmes informatiques (RDA, web sémantique) et l'action culturelle autour du numérique (création, médiation) font partie des 4 axes principaux.

Avec la montée en puissance du programme, **l'articulation entre les services centraux du SLL et les DRAC s'est renforcée sur la question des BNR** : bibliothèques ciblées (concertation tripartite sur la candidature de Troyes), financement et taux, stratégie sur les emplois de conservateurs mis à disposition à l'occasion du bilan des conventions. Des réunions d'information ont été organisées par les services centraux pour les DRAC et la liste de diffusion a facilité la circulation de l'information et les échanges. Les projets récents (Brest, Plaine Commune, les dossiers de l'année 2016) portent la marque d'une étroite collaboration entre services. Le programme BNR a amené un dialogue entre le SLL et les DRAC, les services centraux apportant leur expertise technique et une vision élargie à l'échelon national des expériences des autres régions, les services déconcentrés leur connaissance du terrain et des équilibres territoriaux.

En tant que représentants de l'État, les services centraux et/ ou la DRAC sont associés plus ou moins régulièrement aux comités de pilotage mis en place par les collectivités. La gouvernance des projets BNR est un élément d'appréciation de la solidité des dossiers. De nombreuses bibliothèques se sont dotées d'un comité de pilotage, outil indispensable de suivi pour ce type de projet coûteux et complexe. Instance d'information mais aussi de décision, il associe tous les services de la collectivité concernés (culture et bibliothèque, informatique, juridique, marchés publics), les élus, la DRAC et le SLL selon l'ordre du jour. Lors de ces points d'étape réguliers, instaurés en interne par une collectivité ou à l'occasion des évaluations des conventions de mise à disposition des conservateurs, rendent compte de l'avancement des projets.

Le rythme et les modalités des comités de pilotage sont propres à chaque structure. La bibliothèque de Grenoble dispose d'un comité de pilotage qui réunit tous les 6 mois la DRAC et les élus pour une présentation des réalisations. En Bretagne, des réunions tripartites (Ville, Administration centrale et DRAC) sont organisées régulièrement pour le suivi des dossiers BNR. La BMC de Lille rencontre la DRAC une à deux fois par an afin d'affiner les grandes orientations du projet. La DRAC est également invitée aux comités de pilotage techniques (services de la Ville, Métropole) ou à ceux plus décisionnels qui requièrent la présence des élus, et elle en reçoit les comptes rendus. Le SLL a été présent dans la phase de montage du dossier et est invité à certaines réunions. En Île-de-France, la participation de la DRAC et de son chargé de mission numérique aux séances du comité de pilotage de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune) est un autre aspect de l'accompagnement.

2.1.3. *Faire connaître le programme BNR : communication et circulation de l'information*

Informers les bénéficiaires potentiels et susciter des candidatures entraient dans les premières tâches à accomplir. Outre les médias d'information générale, la communication avait pour cible deux destinataires principaux : les professionnels des bibliothèques et leurs élus. A la suite de l'annonce du ministre en mars 2010, aucune collectivité ne s'est manifestée et peu de bibliothèques se sont mobilisées de leur propre chef en raison d'une interrogation sur leur légitimité à candidater à ce programme. Appuyée par son DRAC, Orléans a inauguré la liste des BNR avec Aurélia, sa bibliothèque numérique patrimoniale. Montpellier, qui avait fait de la modernisation et du numérique l'une de ses priorités de développement, en a saisi

l'opportunité tout comme Nîmes qui était dans une situation analogue. La DRAC Languedoc-Roussillon ayant organisé une réunion commune, chaque bibliothèque a pu découvrir les projets de BNR de l'autre structure⁵⁴ et les deux bibliothèques ont été labellisées en 2011 et 2012.

Au cours des JPAC 2010, précédemment évoquées, le sujet des BNR - avec une valorisation de l'orientation patrimoniale - a été abordé pour la première fois dans un contexte professionnel élargi.

L'information relayée auprès des élus à l'occasion d'une réunion de la commission Culture de l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF) le 6 juillet 2011⁵⁵ a privilégié l'optique de la lecture publique plutôt que l'objectif patrimonial. Le directeur chargé du Livre et de la lecture au SLL, a présenté le programme des « cinq bibliothèques numériques de référence », comme un cadre dans lequel les bibliothèques doivent se singulariser tant par les contenus proposés (ebooks, fonds numérisés) que par les services offerts (tablettes tactiles, portails...).

Les 14^e JPAC, à l'automne 2013, ont marqué un tournant dans la communication sur le dispositif des BNR⁵⁶. Dans sa présentation « Les Bibliothèques numériques de référence et la coopération numérique de l'État : *état des lieux et perspectives* », le responsable des bibliothèques numériques au SLL, rappelle l'objectif premier de mise en place de pôles numériques d'équilibre par les compétences, les équipements, les collections et les services tout en valorisant la vision globale du concept de bibliothèques numériques (« il n'y a pas UNE bibliothèque numérique de référence ; il y en a autant que de propositions des collectivités, avec chacune ses spécificités »). Les attentes ciblent le développement des collections numérisées, l'accès aux ressources numériques, les services nouveaux proposés aux usagers (site web, catalogue en ligne, réservation à distance et compte lecteur...), la modernisation et de la rationalisation du fonctionnement interne.

2014 a été une année charnière pour la structuration de la communication et la diffusion de l'information. La première journée d'information professionnelle dédiée au sujet des BNR a été organisée par le SLL le 11 avril 2014 à Paris (présentation du programme et des BNR réalisées, de la coopération au niveau national – Gallica pour la BnF et Carel pour la Bpi, de la technique RFID et information sur PNB⁵⁷). Elle a permis aux différents acteurs de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences, et de prendre conscience de la réalité du « cercle des BNR ». Le positionnement des conservateurs d'État sur l'expertise numérique a été clairement énoncé dans la perspective du renouvellement des conventions. Les organisateurs ont communiqué sur l'amplification du programme et son ouverture aux départements (intervention de la BDP du Pas-de-Calais, première collectivité départementale).

⁵⁴ A l'époque, en 2010, la coopération entre BNR n'apparaissait pas comme une priorité.

⁵⁵ Disponible sur le blog TIC des Maires de grandes villes.

<http://blog.grandesvilles.org/2107/administration-electronique/dematerialisation/le-ministere-de-la-culture-veut-faire-emerger-cinq-bibliotheques-numeriques-de-reference/>.

⁵⁶ Sous la direction de Thierry Claerr, le mémoire d'étude *Les bibliothèques numériques de référence* (janvier 2013), de la conservatrice stagiaire Edith Faure, a proposé une première analyse du dispositif, de l'évolution de la doctrine et a soulevé la question de son élargissement aux BDP.

⁵⁷ <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-lecture/Bibliotheques/Numerique-et-bibliotheques/Les-Bibliotheques-numeriques-de-reference/Journee-d-information-sur-les-bibliotheques-numeriques-de-reference-Paris-11-avril-2014>

L'idée d'un réseau des BNR travaillant sur le mode collaboratif et l'intérêt d'un logo ont été présentés. Les DRAC ont profité de cette rencontre pour élargir leur connaissance du programme et pour mieux cerner les enjeux du numérique à décliner dans leur région.

En amont, l'équipe du SLL avait ouvert une liste de discussion sur messagerie pour les bibliothèques labellisées (liste bnr) afin de diffuser l'information commune et de créer un espace d'échange pour les questions techniques et générales. Cette liste s'est rapidement ouverte aux intéressés, bibliothèques de toutes sortes, DRAC... sur simple demande adressée à la modératrice.

Début avril 2014, la mission Ecoter⁵⁸ a organisé à Paris une journée d'information en direction des élus sur la question « Des bibliothèques aux centres de ressources et de connaissance, des enjeux pour les collectivités territoriales : Stratégies face aux défis du numérique - Réponses pour les services culturels de proximité ». Les professionnels des bibliothèques, du livre et des médias numériques avaient été conviés à communiquer sur 4 thèmes : culture numérique, stratégie d'adaptation des offres (exemples de la BNR de Lille, de la bibliothèque numérique du Chesnay), économie et diffusion numérique, mutualisation culturelle (Réseau CAREL) et évolution des métiers.

Les premières Journées nationales des BNR en région se sont tenues à Epinal en mai 2015. Elles affichaient le programme suivant : présentation du cadre national et des outils de coopération nationale (BnF, Bpi, INA), méthodologie du dossier BNR, retours d'expériences et cas pratiques, réflexion sur les BNR à venir⁵⁹. Les participants ont eu de nombreuses possibilités d'échange et sont repartis avec des informations concrètes (exemples de cahiers des charges, de PSCE, etc.).

Le site du MCC assure seul la diffusion d'une l'information sur les BNR alimentée par le SLL. Les sites des DRAC ne mentionnent pas le dispositif, à l'exception de la DRAC Grand Est⁶⁰ qui a dédié une page à l'accueil des Journées nationales des BNR à Epinal en mai 2015. La rubrique « Numérique et bibliothèques » rassemble les informations concernant les diagnostics numériques régionaux, la boîte à outil du numérique en bibliothèque, les recommandations pour une diffusion du livre numérique et les BNR⁶¹ qui font l'objet d'une page dédiée régulièrement mise à jour. Elle comprend une présentation générale (objectifs - initiaux puis révisés - et moyens), une cartographie évolutive de l'implantation des BNR et des projets en cours. Au fil du temps et des réalisations cette page est enrichie par des documents de synthèse (un diaporama de présentation du dispositif par le SLL, un mémoire

⁵⁸ La Mission Ecoter est une association loi 1901 qui regroupe des collectivités territoriales et des entreprises préoccupées par toutes les questions liées à l'internet, au numérique et aux réseaux. Le site du SLL renvoie à journée d'étude du 9 avril 2014.

<http://www.ecoter.org/agenda?view=inscription&cid=83>

⁵⁹ Compte rendu disponible : http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/journees-nationales-des-bnr-2015_65450

⁶⁰ <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine/Actualites/Actualites-archivées/Annees-precedentes/Annee-2015/Evenement-Le-PACTE-d-avenir-de-la-Lorraine-et-la-culture-numerique-sous-les-projecteurs-les-21-et-22-mai-2015>.

Le site du Sillon Lorrain en fait une présentation très synthétique sur son site : <http://www.sillonlorrain.org/fr/made-in-sillon-lorrain/partager-le-savoir>

⁶¹ <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Numerique-et-bibliotheques/Les-Bibliotheques-numeriques-de-reference>

d'étude pour le diplôme de conservateur soutenu dans le cadre de l'Enssib en 2013⁶², les comptes rendus des journées d'information et d'étude). Les fiches techniques abordant différentes thématiques disponibles dans la rubrique « Boîte à outils du numérique en bibliothèque ⁶³ » apportent les éléments techniques très concrets.

Au plan national, on peut regretter qu'il n'y ait pas eu de **communication officielle** sur le premier objectif atteint - occasion de saluer la création des cinq premières BNR - ni sur la décision d'en élargir le nombre et de promouvoir de nouveaux modèles. La stratégie nationale s'est construite sur l'observation des réalisations et dans les échanges avec les bibliothèques candidates, mais elle aurait mérité d'être affichée.

2.2. Les réalisations BNR

Le SLL avait modéré son ambition initiale à cinq BNR en pensant que les villes auraient des difficultés à concéder un investissement massif et pluriannuel pour leur équipement de lecture publique. Dans un premier temps, le dispositif a représenté une opportunité pour les bibliothèques capables de se mobiliser rapidement grâce à des expérimentations et des réalisations antérieures ou celles dont le calendrier du projet de modernisation était en adéquation avec le programme.

La labellisation des premières BNR concernait des BMC : en 2010, Orléans (également BMVR, projet patrimonial puis extension du réseau au numérique) et Moulins Communauté (dans le cadre de son projet de rénovation avec un volet patrimonial important), puis la Communauté d'agglomération de Montpellier (également BMVR) et la BMC de Compiègne en 2011. Les BMC de Grenoble et de Nîmes⁶⁴ ont suivi début 2012. Au lancement du programme, des taux très incitatifs ont été attribués : ainsi le financement à 80% HT du coût éligible de la BNR de Montpellier ou du projet de Grenoble, 60% pour Compiègne. Moulins a obtenu 360k€ pour de la numérisation patrimoniale inclus dans les 2 M€ de DGD du projet immobilier, mais le label BNR n'a pas apporté de subventions supplémentaires.

⁶² FAURE, Edith, *Les bibliothèques numériques de référence*, mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, Enssib, 2013.

⁶³ Fiches RFID : Portail, Réinformatisation, Accessibilité numérique, Récupération des données pour le catalogue, Fournisseurs de données catalographiques.

⁶⁴ La mise en œuvre du projet BNR de Nîmes a été retardée dans l'attente de la rénovation du Carré d'Art.

	Année de labellisation	Projet bénéficiaire	Taux global de subvention (sur le montant HT)	Montant BNR en €
1	2010	Moulins	NC	360 000
2	2010	Orléans	61,27%	480 914
3	2011	Compiègne	75,73%	1 089 102
4	2011	Montpellier	80%	706 768
5	2012	Grenoble	80%	534 057
6	2012	Nîmes	79,24%	249 254
7	2012	Roubaix	65%	1 796 809
8	2012	Rennes	42%	499 814
9	2012	Valenciennes	56,68%	560 302
10	2012	Lille	55,56%	306 902
11	2012	Lyon	40%	1 339 598
12	2013	Angers	/	/
	2013	Nancy	80%	1 229 414
	2013	Metz	61%	158 210
	2013	Epinal	75,2%	270 900
	2013	Thionville	69,53%	270 300
13	2013	Sillon lorrain (global)	76,3%	1 928 824
14	2013	Rouen	/	0
15	2015	Aix-en-Provence	NC	NC
16	2015	Bordeaux	61%	109 704
17	2015	Brest	30%	20 000 (acompte)
18	2015	Caen	NC	Dépense « numérique » de 1 099 149€ liée au projet de construction de 12,5M
19	2015	Grand Troyes	45%	156 540
20	2015	Pas-de-Calais	59%	55 980
21	2015	Plaine Commune	70%	105 907

Le taux moyen de subvention d'une BNR est de l'ordre de 61% de ses dépenses éligibles.

Ce taux varie toutefois entre un minimum de 40% (30% dans le cas de Brest, mais il s'agit d'un acompte) et un maximum de 80%.

L'impact de ces premières réalisations, allié à la diversification progressive des services numériques pour les bibliothèques et à une maîtrise accrue du mode opératoire pour les DRAC, ont suscité d'autres candidatures, et ce d'autant plus que le programme entrain en convergence avec l'extension du numérique dans les bibliothèques. **Les collectivités se sont**

saisies du dispositif pour moderniser et adapter leurs bibliothèques aux évolutions numériques tout en bénéficiant de l'aide substantielle de l'État. Alors que les cinq premières BNR annoncées avaient été créées en un peu plus de 2 années, le dispositif a été maintenu, mais le SLL l'a fait évoluer comme un instrument de montée en gamme sur le numérique et comme un outil d'aménagement du territoire, une vision différente du principe de départ.

Les bibliothèques de Nîmes, Grenoble, Valenciennes, Rennes, Roubaix, Lille et Lyon ont été labellisées en 2012. Les BMC de Rouen, d'Angers, Nancy et le Sillon Lorrain (Épinal, Metz, Thionville) sont venues s'ajouter au cercle des BNR en 2013. Aix-en-Provence, Bordeaux, Brest, Caen la Mer, le Conseil départemental du Pas-de-Calais, la Communauté d'agglomération de Plaine Commune et le Grand Troyes ont complété la liste en 2015. Entre le début du programme en 2010 et la fin de l'année 2015, 21 bibliothèques numériques de référence sont déployées, dont 18 BMC.

Voir en annexe les cartes des implantations actuelles des BNR et des demandes en cours de l'année 2016.

La durée des projets réalisés entre 2010 et 2015 va de un an (Moulins, Bordeaux qui n'a présenté qu'une partie de son projet global, Angers qui a labellisé un projet existant) à cinq ans (Orléans qui met en œuvre un volet supplémentaire, Nîmes, Lille⁶⁵), la moyenne se situant autour de trois ans. La plupart des projets engagés en 2015 sont encore en cours (Aix, Brest, Caen, Plaine Commune).

Les bibliothèques ayant réalisé une BNR sont implantées dans des collectivités de toutes tailles, allant des villes moyennes aux grandes villes ou aux agglomérations : ville de Compiègne (41 000 habitants), agglomération de Moulins (55 000 habitants) ; ville de Lyon (485 000 habitants) et agglomération de Montpellier (419 000 habitants).

L'engagement dans le programme est souvent la marque d'une convergence entre l'investissement des bibliothèques dans le numérique et le souhait de la collectivité d'afficher son engagement dans l'innovation technologique. Les collectivités les plus sensibles à ces questions sont celles qui ont déjà acquis une labellisation French Tech (Montpellier, Nancy, Brest par exemple). Néanmoins, un travail de conviction des élus est à mener pour plaider la cause des investissements importants qui engagent la collectivité sur plusieurs années (infrastructures, automatisation, changement de SIGB ou nouvelle version, développement d'un portail, travaux complémentaires sur les espaces).

Parmi les éléments ayant motivé la candidature au programme BNR 2010-2015, l'aspect financier et les recettes pour la collectivité. La forte participation financière de l'État par l'apport du concours particulier pour les bibliothèques a été un élément déterminant dans le dialogue avec la collectivité et, en tous cas, un accélérateur des projets. D'autres facteurs s'y ajoutent :

⁶⁵ Lille, Nîmes, pour diverses raisons, sont à terminer.

- la volonté de poursuivre une modernisation déjà engagée ou l'opportunité de développer un projet d'ensemble afin d'amener la bibliothèque à un niveau de qualité supérieur (infrastructures, matériels et logiciels, formation des agents, réaménagement d'espaces),
- le « label » national venant reconnaître la capacité à conduire des projets d'ampleur et à mener des expérimentations. Le label valorise la bibliothèque à la fois au plan local, vis-à-vis de la collectivité et des autres structures culturelles, et au plan national (arrive un temps où l'appartenance au cercle des BNR s'impose),
- l'entrée dans une expérience nationale et la mutualisation des expériences avec d'autres bibliothèques (appartenance à un réseau, échanges professionnels, peut-être aussi une certaine émulation).

On peut dire que la bibliothèque numérique s'apparente à la construction d'une bibliothèque, avec une infrastructure (portail), des espaces différenciés (Patrimoine, Enfants, Adultes, Musique, Action culturelle, Accueil et information générale, etc.), des accès (démultipliés), des contenus (variés et disponibles sans contraintes de lieux ni d'horaires, ni pour certains d'un nombre d'exemplaires limité) et des services (réservation de documents, prolongation d'emprunts, consultation de l'agenda, demande de renseignement, échanges, etc.).

A la base de tous les projets de BNR, le développement des infrastructures et des réseaux (portail, site web, wifi, câblage, connexions haut débit) étend l'accès à différents services et ressources dans l'équipement comme depuis l'extérieur.

Les infrastructures informatiques et numériques constituent le socle indispensable à la construction d'une qualité de service propice au développement des nouveaux usages : câblage réseau, création ou extension du wifi, renouvellement du système de gestion de bibliothèque, de l'infrastructure portail.

Les projets de BNR s'appuient le plus souvent sur la création ou la refonte du portail existant : création d'un portail patrimonial à Troyes, refonte du portail à Moulins, à Aix, à Lille, à Rouen, évolution à Grenoble (avec la Numothèque, portail fédérant l'ensemble des ressources numériques y compris patrimoniales). A Montpellier, le portail a été renouvelé deux fois pour suivre les changements technologiques et les besoins,

C'est l'occasion de passer à un niveau supérieur d'intégration : développement d'un portail de la métropole à Bordeaux (qui en assure le pilotage), ainsi qu'à Rennes et à Brest, échelle communautaire à Nîmes qui n'a pas encore de portail⁶⁶, un portail régional est en cours à Compiègne.

Certaines bibliothèques changent à la fois leur portail et leur SIGB pour un outil plus performant (Lille, Aix, Brest avec une mutualisation métropolitaine, Compiègne avec le renouvellement du SIGB dans son volet 2 de BNR, Plaine Commune) ou le font évoluer (Rennes).

⁶⁶ En l'absence de portail, l'offre de ressources en ligne est souscrite auprès du fournisseur CVS sous forme d'un bouquet (autoformation, musique, presse, livres numériques, cinéma et documentaires).

La réinformatisation vise une meilleure intégration des ressources numériques externes et offre un outil de gestion électronique des données (GED) plus performant pour la mise en ligne des fonds patrimoniaux numérisés. L'évolution des SIGB ouvre sur l'enrichissement du catalogue, l'accès unifié aux ressources, la recherche à facettes, les recommandations, les réservations, l'interaction avec les usagers, etc. La nouvelle génération de portails doit permettre de fédérer l'offre numérique et de l'intégrer de manière optimale au catalogue des documents physiques, et non de procéder à une simple juxtaposition des deux types de ressources. SIGB et portails doivent pouvoir dialoguer facilement pour rendre les procédures transparentes.

L'équipement des documents avec la technologie RFID offre de nouvelles possibilités, notamment l'automatisation des prêts et des retours et le traitement des documents par des robots de tri au retour ou pour organiser leur circulation entre les différentes bibliothèques d'un réseau. Si les bibliothèques de dernière génération intégraient les systèmes RFID à la construction (Rennes ouverte en 2006, Moulins pour son projet de rénovation, la nouvelle bibliothèque centrale de Brest aux Capucins), la mise à niveau RFID des équipements antérieurs représente la partie la plus immédiatement visible de la modernisation. **Si elle n'était pas déjà réalisée, l'automatisation des prêts s'impose dans la quasi-totalité des projets** : autonomie du lecteur, recentrage du bibliothécaire sur d'autres fonctions (accueil, orientation, conseil, référence, médiation). Les bibliothèques s'équipent de systèmes RFID, qui font office d'antivol et ont aussi l'avantage de comptabiliser la fréquentation des lieux (Roubaix, Plaine Commune, Lille et Lyon pour l'ensemble de leur réseau, Nîmes, projet de BNR 2 de Grenoble, réalisé précédemment hors programme BNR à Montpellier). Service apprécié du public, l'implantation de boîtes de retour 24h/24 élargit le service en dehors des horaires d'ouverture⁶⁷ (Moulins, Aix, Brest, Lille, Rouen, Nîmes, réalisation antérieure à Montpellier).

Le volet travaux a toute sa place dans les projets BNR. En parallèle à la dématérialisation et aux services à distance, **l'espace dévolu au public dans les équipements a vocation à être repensé.** Le développement du numérique appelle une transformation des espaces de la bibliothèque (implantation des automates, des trieuses, des boîtes retour, réaménagement de l'espace d'accueil désormais tourné principalement vers le conseil et l'orientation du public). Des espaces « sociaux » se développent : salles de formation et d'autoformation, salons de lecture ou salons numériques, salles polyvalentes pour ateliers et Fablabs, multiplication des prises électriques et des casiers de rechargement, mais aussi halls, cafétérias. C'est une occasion de faire évoluer l'équipement vers une bibliothèque « 3^e lieu » adaptée au séjour sur place, proposant d'autres actions que le prêt, ouverte des usagers qui y passent plus de temps (lieu de sociabilité) et y cherchent des services, des rencontres et des échanges.

Découlant de la modernisation numérique, **l'augmentation sensible des matériels mis à disposition du public doit permettre aux usagers de bénéficier sur place des services et des ressources.** L'acquisition de matériel informatique (postes informatiques connectés à internet, ordinateurs portables disponibles sur place ou en prêt, tables tactiles, bornes d'écoute), **et l'achat d'outils technologiques nomades** font partie des investissements. Les bibliothèques s'équipent de flottes de liseuses et de tablettes, couplées à des systèmes de

⁶⁷ Compiègne a renoncé à la RFID et aux boîtes retour en raison du coût.

gestion adéquats de ces terminaux. Ces liseuses, tablettes se banalisent dans les services de prêt où elles sont utilisées pour les animations ou mises en prêt avec des contenus embarqués (Rennes, Lille, Roubaix, Lyon, BDP du Pas-de-Calais, Bordeaux). Pour la musique, des bornes d'écoute sont acquises (Roubaix). Des tables tactiles permettent une présentation dynamique et collective des contenus patrimoniaux. Des scanners performants sont achetés pour réaliser de la numérisation en interne (scanner A1 à Lyon pour les documents de grand format).

Les bibliothèques font encore l'acquisition de **matériels innovants** – Bibliobox⁶⁸, imprimantes 3D, et expérimentent les possibilités offertes par les nouvelles technologies : visite virtuelle du Musée Stendhal et application smartphone à Grenoble, encodage d'informations dans des tags NFC pour une diffusion musicale dans les expositions patrimoniales, pour le téléchargement hors connexion de nouvelles avec « Bibliomobi », écoute musicale de musiques libres dans les jardins avec « Grainazic » et projet Stimtac⁶⁹ à Lille, table tactile Museotouch et outil d'éditorialisation cartographique Géoproject à Nîmes (projet de géolocalisation du patrimoine avec Montpellier), ateliers créatifs participatifs d'objets connectés à Aix, projet de table tactile avec l'Université de Technologie de Compiègne, ateliers d'objets connectés à Aix-en-Provence, création d'une application pour le plan de la médiathèque de Mériadeck à Bordeaux. L'année 2017 sera consacrée à l'expérimentation de dispositifs de réalité virtuelle à Montpellier.

L'élargissement de l'offre de contenus et de services numériques est en étroite corrélation avec la rénovation des portails et l'augmentation des biens culturels disponibles auprès des fournisseurs. Les ressources numériques sont devenues le composant incontournable de l'offre documentaire d'une bibliothèque de prêt : l'augmentation et la diversification de l'offre numérique accessible sur place et à distance est complétée par la production de contenus propres à la bibliothèque (patrimoine, vidéos de conférences et rencontres). Parmi les sites pilotes du dispositif Prêt numérique en bibliothèque (PNB) deux BNR, les bibliothèques de Grenoble et Montpellier, ont testé la fourniture de livres numériques et l'ont intégré à leur offre⁷⁰, rejointes par Rouen en décembre 2015 et Moulins en février 2016. L'offre PNB est en projet à Aix dans le courant de l'année 2016 et à l'étude pour Plaine Commune⁷¹.

Les budgets consentis pour l'acquisition de ressources numériques sont en augmentation, même s'ils n'apparaissent pas toujours dans le détail des opérations financées au titre de BNR (constitution de l'offre). A titre d'exemple :

Rennes : 41 000€ (taux 30%) en 2015⁷²,

⁶⁸ Dispositif informatique nomade permettant d'accéder à des ressources numériques librement et en toute confidentialité, sans connexion internet, via une simple clef de stockage usb. Dans le contexte des bibliothèques, les échanges concernent les œuvres du domaine public, des contenus sous Creative Commons ou sous licences ouvertes. Les Bibliobox sont d'un coût très modeste. Le public apporte son propre matériel.

⁶⁹ Premier livre sur dalle à retour tactile, né de la coopération entre un auteur de littérature jeunesse et un laboratoire de recherche de l'université de Lille1.

⁷⁰ Au 1^{er} mars 2016, 60 bibliothèques et 37 librairies raccordées à PNB, 106 216 titres proposés, 67 493 prêts sur l'année 2015, dont près de 50% d'octobre à décembre.

⁷¹ La ville de Paris a ouvert le service PNB en octobre 2015.

⁷² La prise en charge de l'ensemble des coûts d'abonnements ou d'acquisitions par la Bibliothèque de Rennes Métropole au bénéfice de toutes les bibliothèques de la Métropole – et donc l'élargissement de l'accès aux abonnés de l'ensemble des

Roubaix : 200 000€ (taux 50%) de 2012 à 2015,

Lille : 96 794€ (taux 60%) en 2014 (soit 25% du budget documentaire global annuel),

BDP du Pas-de-Calais : 150 000€ (budget annuel),

Lyon : 82 132€ (taux 60%) en 2013.

Les services numériques à distance facilitent le quotidien des usagers : accessibilité 24/24 et 7/7, réservation de documents ou de session internet, prolongation des emprunts, inscription en ligne, participation à des actions ouvertes à la communauté des lecteurs (commentaires, recommandations, échanges sur les blogs), abonnement à des fils d'actualité Rss (alertes automatiques ou de la veille thématique sur les nouvelles acquisitions, les animations), service de référence et d'information et trouvent un prolongement dans les applications développées pour les usages nomades sur smartphones.

Les projets BNR placent l'utilisateur au centre et font une large place à la médiation avec les publics (en direct ou par des dispositifs en amont) : les services sur place sont renforcés (ateliers, rencontres, espaces créatifs), les services en ligne bénéficient de la même attention (blogs, réseaux sociaux, espaces collaboratifs). Ce déplacement des fonctions entraîne une évolution des organisations et des métiers. Afin d'accompagner les personnels et les publics dans la maîtrise de ces nouveaux outils et développer leur usage, **la formation** devient une composante nécessaire aux projets.

La présence sur le web et les réseaux sociaux : Facebook, Twitter incarnent une autre manière d'échanger avec le public, moins institutionnelle et plus efficace (la bibliothèque est là où les lecteurs sont).

En amont du projet numérique, il est essentiel et obligatoire d'inclure une réflexion sur **l'accessibilité des sites et des services** pour les publics en situation de handicap. L'article 47 de la [loi n° 2005-102 du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fait de **l'accessibilité une exigence pour tous les services de communication publique en ligne de l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics** qui en dépendent. Il stipule que les informations diffusées par ces services doivent être accessibles à tous. La nouvelle version [3.0 du RGAA](#) (Référentiel général d'accessibilité des administrations) est entrée en vigueur avec la publication de l'arrêté du 29 avril 2015.

Afin d'aider les bibliothèques, le Service du livre et de la lecture met à disposition une étude [Baromètre de l'accessibilité en bibliothèque](#) et la [fiche N° 5 de la Boîte à outils du numérique en bibliothèque](#).

Prolongement de l'étude de 2014 sur l'évaluation du niveau de prise en compte du RGAA par les portails de bibliothèque du territoire national, le Baromètre de l'accessibilité numérique en bibliothèque 2016 a analysé 133 sites web dans les trois domaines suivants :

médiathèques - ayant été validée par les élus de Rennes Métropole, le budget "ressources numériques" augmente en conséquence, avec un premier palier à 120 000 € en 2016, avant une nouvelle augmentation en 2017.

- 1) l'accessibilité des sites web et portails de bibliothèques ;
- 2) l'accessibilité des catalogues ;
- 3) l'accessibilité des ressources numériques.

Le niveau recommandé par l'Union européenne est le niveau double A (AA). C'est également le niveau attendu pour les sites concernés par le RGAA. Comme souvent, le travail sur l'ergonomie des portails et des services bénéficie par extension à tous les publics, particulièrement les seniors, mais aussi tous les utilisateurs selon leurs conditions d'accès (écrans réduits des téléphones portables, conditions matérielles de consultation).

La valeur ajoutée de la bibliothèque numérique réside dans :

- l'accessibilité à distance, la disponibilité, la simultanéité (plusieurs utilisateurs) qui permet de contrer la rareté (horaires d'ouverture, nombre d'exemplaires, espaces),
- l'accessibilité pour tous aux informations, aux services et aux ressources,
- des contenus diversifiés et de qualité, allant du patrimoine à l'actualité éditoriale et s'inscrivant dans une offre légale respectant la propriété intellectuelle et le droit d'auteur,
- l'interaction et des expériences complémentaires à la bibliothèque physique : le portail comme espace d'échange, de discussion entre usagers et avec les bibliothécaires (mise en relation de contenus, donner son avis sur les services de la bibliothèque, sur ses lectures, faire des suggestions).

2.3. Le bilan financier (2010-2015)

2.3.1. Un dispositif financier incitatif pour les collectivités locales

Sur la période 2010-2015, 9,57 M€ ont été mobilisés sur la DGD pour 21 BNR réalisées et 17 financées⁷³, en totalité ou partiellement pour celles dont le projet n'est pas encore achevé (soit un montant moyen de 563 000€ par BNR). Les projets comprennent en général des réaménagements d'espace ou de l'acquisition de mobilier, voire des travaux de rénovation d'envergure des bâtiments (par exemple Roubaix, le plus important budget BNR).

Vu le périmètre que peut avoir un projet de BNR et l'imbrication des opérations (travaux, informatique, matériel) relevant plus couramment de la DGD 1^{ère} fraction, il est difficile de séparer ce qui relève plus précisément du numérique de ce qui entre dans le cadre plus général de la modernisation de la bibliothèque.

Le pourcentage du concours particulier pour les bibliothèques de la DGD (80,4 M€ par an) consacré aux BNR est allé croissant et est à mettre en regard du nombre de projets soutenus et de la réforme de la DGD à partir de l'année 2012.

⁷³ Les montants pour les BNR de Rouen et d'Angers n'apparaissent pas dans le tableau des subventions ; celle de Caen a été intégrée dans le projet de construction ; celle d'Aix-en-Provence (labellisée 2015) est en cours de réalisation.

Année	Nombre de projets bénéficiaires sur l'année	% annuel de la DGD	Montant en €
2010	2	0,7	559 303
2011	3	1,15	922 480
2012	7	1,35	1 089 102
2013	9	1,25	1 007 764
2014	8	3,81	3 064 041
2015	13	3,05	2 454 146
Total			9 573 302

La réforme de la DGD en 2012 a adapté les financements au numérique et élargi les subventions au fonctionnement non pérenne, ce qui a été une incitation forte pour les collectivités (prise en charge de missions d'aide à la maîtrise d'ouvrage (AMO) permettant d'étudier les solutions techniques et financières, participation aux premières acquisitions de ressources numériques, formation). Toutefois, cette réorientation des crédits, sans augmentation de l'enveloppe, affaiblit la vocation initiale du concours particulier pour les bibliothèques, centré sur les opérations de construction et de rénovation des équipements, alors que les besoins en investissement sur le territoire français restent importants⁷⁴.

Le tableau ci-après, fourni par le Service du livre et de la lecture, rassemble les subventions en 1^{ère} et 2^e fraction allouées dans le cadre de BNR. Pour certaines bibliothèques labellisées les montants sont intégrés au projet de construction (Caen).

⁷⁴ GAUTIER-GENTES, Jean-Luc et CLAUD, Joëlle, L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales. Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication. Paris, IGB, février 2016.

Subventions aux projets de BNR (2010-2015) :

	Label	2010		2011		2012		2013		2014		2015		Total
	Date	1ère fraction	2è fraction	1ère fraction	2è fraction	1ère fraction	2è fraction	1ère fraction	2è fraction	1ère fraction	2è fraction	1ère fraction	2è fraction	En €
Moulins	2010		360 000											360 000
Orléans	2010	18 562	180 742	30 749		48 516		100 000			102 347			480 916
Compiègne	2011			286 416		3 512						72 000		361 928
Montpellier	2011			605 316				101 452						706 768
Grenoble	2012					120 620		182 624		112 825		117 988		534 057
Nîmes	2012					242 925						6 329		249 254
Roubaix	2012						122 000		245 000		1 252 000		177 809	1 796 809
Rennes	2012						203 000		131 464		90 000		75 350	499 814
Valenciennes	2012					26 530	322 000	15 420		196 352				560 302
Lille	2012								100 000	80 000			126 902	306 902
Lyon	2012							275 920,00			463 678		600 000	1 339 598
Angers	2013													0
Nancy								74 783		531 431		623 200		1 229 414
Metz								158 210						158 210
Epinal								65 786		140 164		64 950		270 900
Thionville								33 569		95 244		141 487		270 300
Sillon Lorrain	2013							332 348	0	766 839	0	829 637	0	1 928 824
Rouen	2013													0
Aix-en-Provence	2015													0
Bordeaux	2015												109 704	109 704
Brest	2015											20000		20 000
Caen	2015													0
Grand Troyes	2015												156 540	156 540
Pas-de-Calais	2015												55 980	55 980
Plaine Commune	2015											105 907		105 907
Sous-total		18 562	540 741	922 480	0,00	442 102	647 000	1 007 764	476 464	1 156 016	1 908 025	1 151 861	1 302 285	9 573 302
Total			559 303		922 480		1 089 102		1 484 228		3 064 041		2 454 146	

Après des débuts modestes en 2010-2011 (2 projets soutenus la première année et 3 l'année suivante), le dispositif s'étend : 7 projets soutenus financièrement en parallèle en 2012 (dont 5 projets nouveaux), 9 en 2013 (3 nouveaux projets dont le Sillon lorrain), 8 en 2014 pour un montant record dépassant les 3M€ (uniquement en poursuite d'opérations) et 13 en 2015 pour près de 2,5 M€ (dont 5 nouveaux projets).

Les projets gagnent en ampleur et le calendrier de réalisation s'étale sur plusieurs années, en général sur 3 à 4 ans, ce qui correspond au calendrier de passation des marchés publics, au fractionnement des budgets pour une collectivité et à la capacité de mise en œuvre des équipes.

Les aides financières (projets achevés) passent de quelques centaines de milliers d'euros (Epinal et Thionville atteignent chacun 270 000€, Moulins et Compiègne autour de 360 000€) à des montants avoisinant les 500 000€. Trois projets dépassent le million d'euros (Roubaix : 1,796 M€ ; Lyon : 1,339 M€ ; 1,928 M€ pour la totalité du Sillon Lorrain dont 1,229 M€ pour Nancy)⁷⁵.

Les subventions s'équilibrent entre 1^{ère} fraction (4 698 786€) et 2^e fraction (4 874 515€).

Le taux global des subventions DGD allouées aux projets BNR achevés va de 40 % (Lyon) à 80% (Montpellier, Grenoble, Compiègne pour la première phase, Nancy).

Plus de 50% des crédits DGD consacrés aux BNR ont été consommés sur les deux dernières années, 2014 et 2015.

Concernant le financement, on note la difficulté à prendre en charge un projet global comme le Sillon Lorrain (Thionville, Metz, Nancy, Epinal). **La DGD n'est pas adaptée au niveau régional**, ce qui a obligé chaque collectivité à monter un dossier de financement intégrant une part du projet collectif de BNR. En 2016, Brest est dans la même situation, chaque commune compense le coût payé par Brest Métropole Océane pour l'acquisition de liseuses, de logiciels et de ressources sur abonnements.

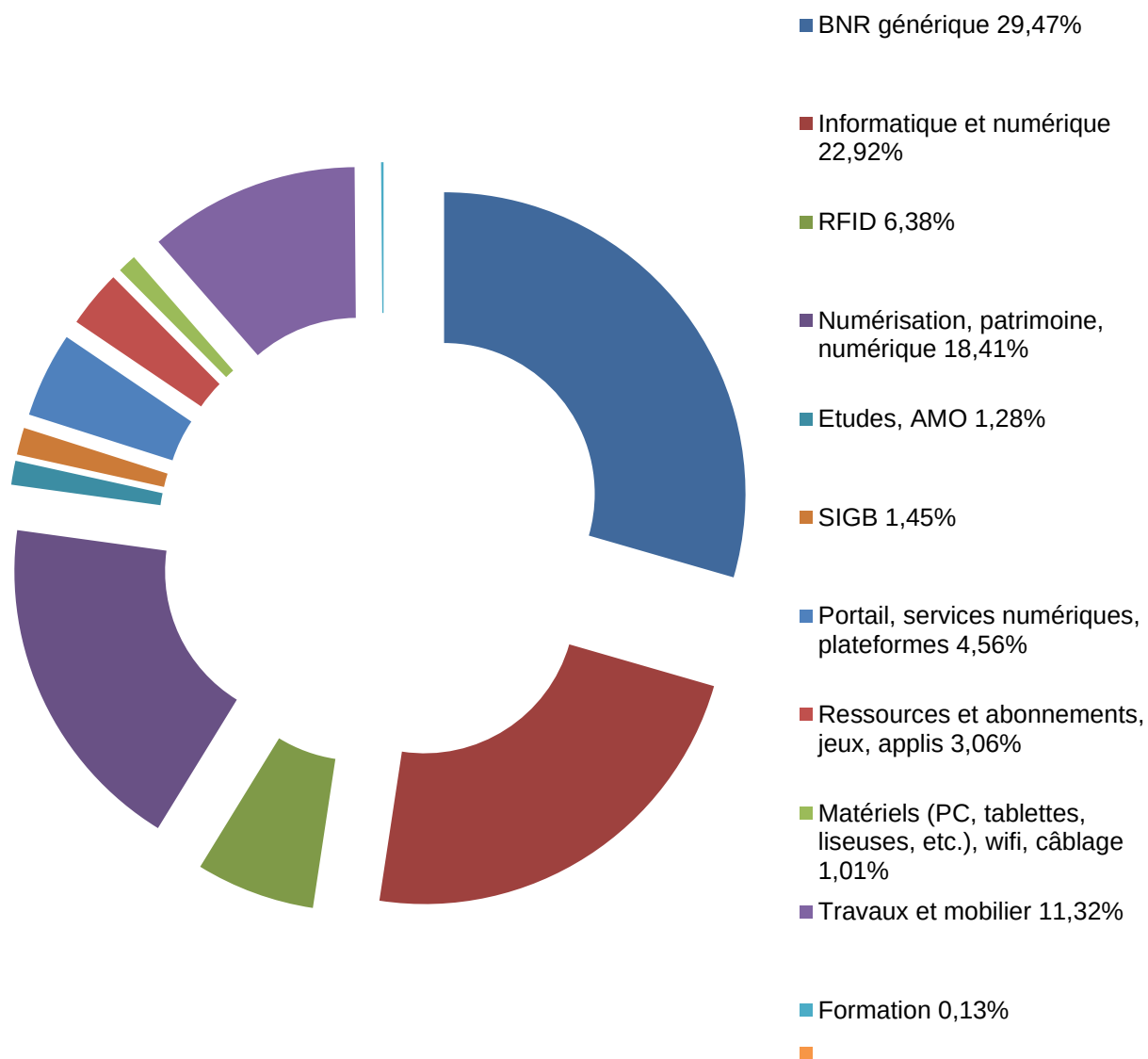
Ventilation des opérations financées dans le cadre du dispositif :

La distinction est malaisée à faire, entre ce qui relève d'un projet numérique (création ou amélioration d'un portail, acquisition de ressources numériques, mise en ligne de contenus, innovation) et ce qui se situe plutôt du côté de la modernisation informatique et technologique courante (équipement RFID, automates de prêt, robots de tri). La distinction entre 1^{ère} et 2^e fraction n'est pas un critère suffisant.

Une partie des données concernant les projets est malheureusement insuffisamment détaillée (rubriques très générales « numérique », « numérisation », « équipement informatique », « informatique et numérique »). Des indicateurs de suivis financiers définis en amont auraient permis d'analyser la ventilation des subventions et donc le profil de chaque BNR. Le tableau ci-dessous reprend les informations disponibles pour essayer de donner une idée de la répartition par grands types d'opération.

⁷⁵ Les subventions concernant Caen la Mer ont été globalisées dans le projet de construction (507 445€ pour la RFID, 420 836€ pour le SIGB, 100 000€ pour le portail, 70 868 pour la bibliothèque numérique patrimoniale, soit 1 099 149€ au total).

Subvention DGD par opération



Opération	Subvention en €	%	Nombre de BNR concernées
BNR (générique) 29,47%	2 811 992	29,47%	9
Informatique et numérique 22,92%	2 186 986	22,92%	5
RFID 6,38%	608 624	6,38%	2
Numérisation, patrimoine, numérique	1 756 326	18,41%	9
Etudes, AMO	122 340	1,28%	3
SIGB	138 481	1,45%	2
Portail, services numériques, plateformes 4,56%	435 537	4,56%	8
Ressources et abonnements, jeux, applis	292 413	3,06%	6
Matériels (PC, tablettes, liseuses, etc.), wifi, câblage	96 356	1,01%	6
Travaux et mobilier	1 079 641	11,32%	3 (dont BNR Roubaix pour 1 066 250€)
Formation	12 590	0,13%	2
total	9 541 286	100,00%	

Quel est le bilan pour les collectivités ? La mise en œuvre d'un plan de développement pluriannuel faisait partie des critères retenus pour le programme. Cet engagement devait trouver à s'accorder avec les capacités budgétaires de la collectivité, l'investissement disponible pour la bibliothèque étant défini dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement (PPI) à négocier en amont et avec l'annualité du budget, le mode de fonctionnement des DRAC, pour percevoir les recettes.

Dans un contexte budgétaire peu favorable, alors que les moyens financiers de nombreuses collectivités territoriales s'amenuisaient, la mise en chantier d'une BNR représentait un investissement financier conséquent. L'engagement de l'État sur toute la durée du projet représentait une garantie pour les collectivités. Cette incitation financière a permis d'accélérer les projets de modernisation en gagnant en temps et en lisibilité sur des opérations qui se seraient égrenées sur plusieurs années budgétaires, voire sur des mandats différents, ou encore de donner une impulsion pour engager des opérations plus ambitieuses. Le numérique séduit des villes qui par ailleurs sont labellisés « French Tech » ou « Smartcity » et voient d'un œil favorable l'intégration de la bibliothèque à cette dynamique d'ensemble.

Certaines villes avaient initié la modernisation en amont en s'appuyant sur la DGD habituelle pour les gros projets (constructions nouvelles intégrant la RFID, les automates de prêt, etc.) et pour leurs opérations numériques et informatiques (portail, wifi, achats de ressources numériques). Montpellier, Nîmes, Rennes ont choisi d'entrer dans le programme à l'occasion de leur projet de modernisation numérique ou de la redéfinition de leur projet d'établissement

(pour Rennes). Des collectivités, comme Reims dont les nombreuses actions correspondent à un programme de BNR de haut niveau, ont préféré avancer dans leur conversion au numérique sans recourir au dispositif.

D'autres collectivités ont opté pour un investissement dans une BNR afin de compenser, dans une certaine mesure, l'absence d'un équipement central à la hauteur des besoins d'une métropole ou d'une grande ville (Lille, Metz). La BNR ne se substitue pas, elle est complémentaire, mais en la matière, les choix d'une collectivité sont dictés par le pragmatisme et le réalisme budgétaire.

Avec un taux global de subvention issu de la DGD allant de 42% à 80% HT sur les opérations éligibles, la part restant à financer par les collectivités varie entre 20% et 58% du montant des opérations éligibles.

Par exemple, la BNR du Sillon Lorrain atteint un coût global de 3,3 millions d'euros sur trois ans avec une dépense éligible de 2,4 M€ (dont 1,47 M€ pour Nancy). Reste à charge pour la collectivité : 1 371 176€.

Le budget global de la BNR de Lille pour la période 2012-2015 se monte à 1,37M€ avec une dépense éligible de 652 000€ (le projet est encore en cours).

La BNR de Roubaix affiche un coût global HT de 3 279 600€ sur 4 ans (2012-2015), une dépense éligible de 2,42M€ et un reste à charge pour la collectivité de 1 482 791€ HT.

Le réseau de Plaine Commune a un prévisionnel de dépense globale estimé à 2,48 M€ pour la totalité de son projet BNR et espère un taux de subvention à hauteur de 70% de la dépense.

2.3.2. *Hétérogénéité des pratiques et taux de subvention*

La discussion avec les services de l'État est importante pour bien cadrer le projet de bibliothèque numérique de référence, en termes de contenus comme sur le plan financier. La négociation budgétaire représente un point essentiel dans le montage du dossier et l'occasion d'un dialogue entre les différents acteurs : la bibliothèque et sa collectivité, la DRAC et le SLL.

Quelques remarques concernant le financement des BNR :

- les taux très élevés pratiqués dans la phase d'incitation (autour de 80%) n'ont pas été maintenus pour les BNR suivantes, sauf exception (Sillon lorrain à 76,3% et plus récemment Plaine Commune à 70%),
- une hétérogénéité des taux selon les régions,
- des taux différents en fonction des projets,
- le directeur du SLL aurait souhaité une répartition clairement établie entre les projets des BMC (pris en 2^e fraction) et les BDP (en 1^{ère} fraction), mais dans les faits, la prise en charge a été adaptée en fonction des situations locales.

Pour des raisons pratiques, des bibliothèques auraient apprécié qu'à un type d'opération (portail, RFID, infrastructures, wifi, matériels, AMO, etc.) soit associé un taux de financement (ou même de pouvoir assoir leur projet de BNR sur un taux global fixe). Or, cette prédétermination est incompatible avec le fonctionnement du concours particulier : il est difficile d'anticiper un taux correspondant à une action, car la répartition dépend du budget annuel du MCC et parce que les taux et montants dépendent en outre de la répartition en 1^{ère} et en 2^e fraction de la DGD selon les disponibilités des territoires (projets de construction, de réinformatisation, nombre de BNR en chantier). Afin d'aider les bibliothèques à estimer le coût de leur projet, le SLL indiquait toutefois un taux global moyen (autour de 60% HT) susceptible d'évoluer en fonction du contenu du projet) et incitait à l'innovation en poussant les taux sur certains segments (jusqu'à 80%) et en diminuant la prise en charge sur d'autres (RFID à 40%). La pratique de taux différenciés, bien que tout à fait pertinente, a accru la complexité de la programmation budgétaire.

Le bureau des bibliothèques s'est impliqué directement dans certains dossiers (Moulins qui élaborait son projet de médiathèque), les programmes de 2^e fraction ciblés sur les BNR étant gérés davantage par l'administration centrale. Le projet de Lyon a été pris en 2^e fraction. A l'inverse, Grenoble a émargé à la 1^{ère} fraction (le SLL n'est pas entré dans le comité de pilotage) comme les deux BNR du Languedoc-Roussillon. Enfin, certains établissements ont parfois demandé des subventions en 1^{ère} fraction à leur DRAC, sans préciser qu'il s'agissait de projets BNR, ce qui a nui à la visibilité d'ensemble.

L'hétérogénéité des taux est fonction de différents facteurs. Les taux très incitatifs appliqués au lancement du programme (80% pour les projets de Montpellier et de Grenoble) ont été, sauf exception, ramenés à un niveau moindre avec la multiplication des demandes. Il est vrai que les premiers projets (Orléans, Moulins, Compiègne) étaient aussi globalement moins coûteux. Le taux varie en fonction de la nature des dépenses : les opérations innovantes bénéficient ainsi d'un taux renforcé par rapport aux opérations d'équipement ou d'infrastructures RFID moins soutenues. Enfin, selon les régions et en fonction du recours à la 1^{ère} ou à la 2^e fraction de la DGD, on constate aussi des disparités. Certains projets ont été subventionnés à la fois en 1^{ère} et en 2^e fraction selon le type d'opération et les disponibilités.

Les taux pratiqués pour les projets 2010-2015 ont varié de 40 à 80% en moyenne pondérée (taux moyen 61%). A travers différents exemples (il n'est pas possible de faire une synthèse précise, car certains projets sont encore en cours), on constate des disparités de traitement entre les régions - voire au sein d'une même région - les BNR ne sont pas soutenues à la même hauteur.

Le programme ayant cependant un affichage au plan national, la recherche d'une harmonisation est une préoccupation qui serait pertinente. L'administration centrale gère les crédits DGD en 2^{ème} fraction et suit l'ensemble des projets au plan national. Les DRAC se sont progressivement forgé une doctrine, à partir de leur expérience propre, ou en s'inspirant des pratiques des autres régions.

Certains essaient d'harmoniser leur taux au sein d'une même région (50% pour tous), s'informent des taux pratiqués ailleurs pour fixer les leurs. Le SLL a communiqué au DRAC de Bretagne les montants de subvention accordés aux autres projets BNR en cours ce qui a pu

constituer une base de négociation pour que le projet important de Brest ne soit pas lésé dans un contexte financier plus tendu.

2.4. Réorientation stratégique : transition numérique et aménagement du territoire

En deuxième phase, sur la période qui s'étend entre 2012 et 2015, l'essor des BNR est remarquable. Le contexte a changé : la situation a commencé à évoluer, étroitement liée d'une part à la progression des pratiques numériques, d'autre part aux avancées de l'élaboration d'une offre acceptable financièrement et techniquement pour les bibliothèques (époque ouverte par la loi de 2011 sur le prix unique du livre numérique ; sur les questions du droit d'auteur, de la protection des contenus par les DRM). Le positionnement du SLL évolue vers une conception plus large de la notion de BNR, ce qui répond aux axes de travail des bibliothèques. Les préoccupations s'orientent vers les **contenus**, la **diffusion** du numérique et la question de l'**appropriation**, non seulement des outils et des technologies, mais aussi d'une **nouvelle culture**.

L'efficacité du programme s'appuie sur son **évolutivité** rendue possible en l'absence d'un cadre et d'une définition trop stricts. Les premières bibliothèques labellisées en 2010⁷⁶, les BMC d'Orléans déjà citée et de Moulins Communauté (intégration au projet de rénovation) avaient élaboré une BNR au profil nettement patrimonial (numérisation et mise en ligne), avec l'idée de développer leur offre de ressources numériques par la suite.

Au-delà de la composante patrimoniale et sans la négliger, puisqu'un volet patrimonial est généralement inclus, **les projets suivants adoptent une approche plus globale qui touche l'ensemble des services de la bibliothèque et fait émerger des BNR aux profils diversifiés, alliant le numérique, le culturel et le social.** L'accent est mis sur les usagers avec des services numériques « grand public » comme l'accès à une offre de ressources en ligne de livres, d'autoformation, de presse, de VOD, les portails de services, et sur la modernisation des équipements physiques : automatisation des prêts, prêt de matériels comme des liseuses ou tablettes. **Le passage au numérique s'accompagne le plus souvent d'un réaménagement des espaces : il ne s'agit pas uniquement de l'introduction de nouveaux supports, c'est tout le rapport au public et au bâtiment qui change.** Le volet formation des usagers et médiation – qui constitue le point de contact privilégié entre le public et l'offre – est systématiquement inclus avec la mise en place d'ateliers et de séances pratiques s'appuyant sur des partenariats et faisant évoluer les missions en interne.

En 2015, le programme BNR entre dans une nouvelle phase. Tout en conservant les éléments évoqués précédemment comme base des BNR, le SLL attire l'attention sur les nouveaux axes qu'il entend privilégier. Ceux-ci sont présentés par le directeur du SLL, lors des journées des BNR d'Epinal les 21 et 22 mai 2015 :

⁷⁶ Le dispositif a représenté une opportunité pour les bibliothèques capables de se mobiliser rapidement grâce à des expérimentations et des réalisations antérieures ou celles dont le projet de modernisation était en adéquation avec le programme.

1. les questions de territoires avec des attentes liées aux grandes régions, aux BDP et aux intercommunalités, mais aussi davantage de coopération entre BNR et d'interopérabilité,
2. la question de l'accessibilité numérique pour le public handicapé,
3. les ressources autres que le livre numérique et l'apport des opérateurs nationaux comme la BnF (réflexion sur le prêt numérique de la BnF), la Bpi (le web magazine Balises), et l'INA (pour les documents sonores et vidéo).

Ces grandes lignes devraient guider la construction des BNR à venir.

2.4.1. Accélération de la modernisation numérique des bibliothèques territoriales

Le ministre de la Culture et de la communication avait souhaité « que les bibliothèques soient aux premières lignes du développement numérique et soient identifiées comme des établissements modernes et attractifs au sein de la Cité, en phase avec les mutations sociales et technologiques ». La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) au ministère de l'Intérieur s'est déclarée tout à fait convaincue de la BNR comme élément de modernisation nécessaire des bibliothèques et de l'ouverture au numérique.

Le coût des infrastructures de base supposait un lourd investissement, surtout dans le cas de collections importantes et de bibliothèques en réseau : équipement de l'ensemble des collections avec la technologie RFID (tags et étiquettes) lié à l'automatisation des prêts, changement des postes professionnels, installation de boîtes de retour, de robots trieurs. Il aurait bien sûr été possible que les collectivités aient recours à un financement par la DGD, mais dans le cadre d'un projet remarquable reconnu au plan national, elles ont pu opter pour une opération globale, donnant une visibilité forte à la transition numérique de leur bibliothèque. Le label a acquis un « effet de réputation » qui a joué auprès des collectivités.

La modernisation des infrastructures, des outils, des contenus et des services est inscrite dans tous les projets de BNR. Loin d'être une fin en soi, **le numérique est le nouveau vecteur de la transmission de la connaissance et de la culture.**

L'image des bibliothèques a-t-elle fondamentalement changé à l'occasion de ce programme ? La modernisation s'affiche dans les espaces, sur les portails, notamment avec la généralisation des accès distants aux ressources numériques et dans les nouvelles relations qui se construisent avec le public.

Focus sur quelques projets :

Montpellier avait déjà entamé sa modernisation technologique en 2010 (automatisation des prêts, généralisation du wifi dans tout le réseau, accès distant aux ressources numériques). Le programme BNR lui a permis d'amplifier les projets de services numériques et d'accélérer leur mise en œuvre (mise à jour du portail web intégralement fédéré et doté d'une interface adaptative, application mobile de consultation du catalogue, du compte lecteur et de l'agenda des animations, numérisation patrimoniale valorisée dans le site dédié Mémonum et convention avec Gallica, généralisation du wifi dans les 14 établissements, acquisition d'un parc de tablettes et liseuses, expérimentation PNB).

Dans le cadre de la réhabilitation du Carré d'Art, Nîmes s'était donné un objectif global de modernisation (infrastructure réseau et matériels, RFID, portail, numérisation du patrimoine...).

Dans la vague suivante, Rennes a fédéré des expériences précédentes dans un programme de bibliothèque numérique global « de même envergure qu'un projet de construction » élaboré autour des 4 axes du projet scientifique, culturel éducatif et social (PSCES) validé par la collectivité :

- Publics et numérique : simplifier l'accès aux contenus, rendre les outils familiers, former et accompagner
- Collections et numérique : construire une bibliothèque hybride pour servir tous les publics
- Patrimoine et numérique : restituer au public le patrimoine via les outils virtuels
- Action culturelle et numérique : mettre le numérique au service du territoire

Le programme BNR a conforté et accentué la modernisation des outils numériques (changement du SIGB, du système de gestion des postes publics (SGPP Ermès), mise en place d'outils nomades (tablettes et liseuses), remplacement des matériels et logiciels destinés aux publics handicapés).

Grenoble n'avait pas inclus la RFID dans son premier volet, mais avait axé son projet sur les contenus et les publics, dessinant une « bibliothèque numérique de loisirs, de découverte et d'information » avec une plateforme de ressources sur mesure et une forte orientation « usager ».

Roubaix a développé un projet incluant le renouvellement de son SIGB, l'équipement RFID, une restructuration de ses espaces en bibliothèque 3^e lieu (projet architectural, wifi, médiation), l'offre de ressources en ligne et une bibliothèque numérique patrimoniale intégrée à Gallica.

Lille a conçu sa BNR autour d'une idée de numérique grand public, la refonte de son portail (vitrine patrimoniale, ressources et services en ligne), l'innovation et l'inclusion numérique de tous les publics. L'automatisation des prêts s'est accompagnée d'un réaménagement des espaces de toutes les bibliothèques du réseau visant une meilleure intégration et de nouveaux usages des lieux.

Lyon a inscrit le développement du numérique au cœur de son projet de service baptisé « La Fabrique du numérique » qui se décline en 3 volets principaux : l'automatisation des transactions de prêts dans le réseau des 15 bibliothèques, la mise en œuvre d'une bibliothèque numérique constituée de trois sortes de ressources (patrimoniales, produites par la bibliothèque avec le *Guichet du savoir*, le magazine web et les blogs, et enfin ressources acquises sur abonnement) et le partage du numérique (publics en situation de handicap, ateliers et espaces numériques diversifiés – FabLabs, jeux vidéo, ateliers de création numérique).

La dynamique du Sillon lorrain est à l'œuvre dans un montage régional tout à fait spécifique – et le seul à ce jour - piloté par Nancy, associant la BMC de Metz et les bibliothèques d'Epinal et de Thionville. Premier modèle de coopération numérique régionale sur le territoire, le projet se traduit par une plateforme de services numériques commune.

Le dossier de labellisation de la BM de Bordeaux (2015), comprend sept volets : les espaces, les outils et les services, le portail documentaire, la bibliothèque numérique patrimoniale, les ressources électroniques, la formation et la médiation numérique.

Les ressources numériques, acquises sur financement métropolitain (presse, vidéo, autoformation), sont accessibles par le portail métropolitain des médiathèques municipales et des bibliothèques universitaires (chef de projet : BM de Bordeaux).

La Communauté d'agglomération de Plaine Commune (retenue en 2015) met en œuvre un programme global : nouveau SIGB avec services web étendus, nouveau portail, extension de l'automatisation des prêts aux bibliothèques du réseau (les équipements principaux sont déjà opérationnels et la technologie RFID a été déployée au préalable).

La modernisation de **l'image renvoyée par les bibliothèques** ne saurait s'appuyer uniquement sur la technologie. L'attitude et les compétences des bibliothécaires, notamment ceux en contact avec le public, en sont le second pilier, ce qui implique une mise à niveau de l'ensemble du personnel dans le domaine du numérique et l'évolution des pratiques professionnelles.

2.4.2. Numérique et aménagement du territoire

La cartographie des BNR par le SLL – situation en 2016 avec année de labellisation et demandes en cours⁷⁷ - reflète la vitalité du programme. L'impact sur l'aménagement numérique du territoire est à ce jour bien visible. En élargissant le cercle des BNR, le SLL a porté un autre regard sur leur distribution sur le territoire et, en concertation avec les DRAC, veille à la pertinence du maillage régional.

Certains territoires concentrent les BNR, c'est le cas des Hauts de France (Valenciennes, Roubaix, Lille, BDP du Pas-de-Calais). Cependant, fin 2015, cette carte laissait voir encore **des lieux du « vide » :**

- Les Territoires ultramarins : la BDP de la Guadeloupe avait commencé à travailler à un projet de BNR soutenu par la collectivité territoriale. Une mobilité concernant le personnel encadrant et la réorientation des priorités ayant fait disparaître le sujet de la labellisation, le numérique se développe selon un schéma plus traditionnel, sans bénéficier de l'effet BNR. A la Réunion, les projets numériques se réalisent dans des conditions similaires, avec l'aide de la DRAC en 1^{ère} fraction.
- La Franche Comté, la Bourgogne, le Limousin n'ont pas encore de BNR : en 2016, la situation pourrait évoluer en Franche-Comté avec de possibles candidatures de Dole et de

⁷⁷ Septembre 2016 : 7 dossiers sont en cours, au stade du courrier officiel de demande d'accès au programme BNR au MCC (la BDP de la Loire, Valence-Romans Sud Rhône Alpes et la BDP de la Drôme -qui ont reçu la réponse positive de la ministre, Boulogne sur mer, Arras, Cambrai, Nantes).

la BDP du Jura sans échéance définie⁷⁸, avec celles de Dijon, Autun, Chalon-sur-Saône pour la Bourgogne.

- Pour le moment, il n'y a aucune BNR en Midi Pyrénées : Toulouse et Albi sont intéressées, mais à quelle échéance ?
- L'Alsace n'a encore aucune BNR (Strasbourg intéresse le MCC, un accord pourrait se dessiner).
- Des zones peu denses : Bordeaux est la première BNR en Aquitaine, la BMC de Pau pourrait constituer un autre pôle. Pour le Centre, Poitiers et Bourges pourraient être les premières opérations.
- Le cas de Paris et de l'Ile-de-France : le réseau de la ville de Paris attend une décision politique, la BMC de Versailles et la BDP de l'Oise pourraient intégrer le dispositif.

Etablir une **carte-cible des BNR** permettrait de matérialiser le déploiement pour les années à venir.

S'il est difficile de mesurer précisément l'impact d'une BNR dans la région même ou dans un territoire voisin, celui-ci est indéniable. Les premières BNR contribuent à l'essaimage par une écoute et des conseils vis-à-vis des collègues intéressés. Le dialogue entre les professionnels a été un moyen sûr de transmettre des informations, opérant une sorte de compagnonnage : envoi de documents, échanges techniques, conseils des pairs, visites sur place. L'action des DRAC est venue en appui : ceux qui avaient déjà soutenu un projet de BNR ont incité d'autres bibliothèques à candidater.

Du côté du SLL, le relai se fait à l'occasion des journées d'étude (Enssib, Bpi, BnF), des congrès des associations professionnelles, des sessions de formation. L'accompagnement technique du projet par une équipe dédiée et bien identifiée est efficace : qualité de la relation, conseils sur le montage d'un projet BNR, aide à l'élaboration du plan de financement. L'équipe du SLL a reçu les conservateurs souhaitant proposer la candidature de leur collectivité et s'est rendue sur place pour participer à des réunions et comités de pilotage.

En région, les DRAC ont eu un rôle non moins essentiel pour le conseil et l'aide au montage des dossiers des collectivités désireuses d'entrer dans le dispositif. Au fur et à mesure de l'extension du nombre de BNR, leur vision s'est clarifiée sur les questions d'aménagement de leur propre territoire, sur les bibliothèques à intégrer (par exemple Toulouse et Albi pour rééquilibrer la région Occitanie), voire sur une priorisation au sein des candidatures (par exemple, la BMC de Toulouse avant celle d'Albi).

Les structures régionales ont également pu s'impliquer. La structure régionale pour le livre, Languedoc-Roussillon Livre et Lecture, a mis en place un groupe « bibliothèques numériques » qui a permis aux deux BNR, Montpellier et Nîmes, de partager leurs expériences et expérimentations, et d'entraîner ainsi d'autres bibliothèques partenaires.

⁷⁸ La BMC de Besançon, malgré un poste de conservateur dédié au numérique, se concentre sur le site patrimonial « Mémoire vive » et estime ne pas avoir les moyens humains et financiers suffisants pour monter un projet de BNR.

L'entrée dans le dispositif des BDP marque un tournant. [L'Enquête 2013-2014 sur les ressources numériques en bibliothèque publique](#) menée par le ministère de la Culture et de la Communication en partenariat avec l'association Réseau Carel avait montré une forte implication des BDP dans l'accès des territoires qu'elles desservent aux ressources numériques, plus d'une BDP sur deux disposant en 2013 de portails départementaux de ressources numériques. Les BDP ont opéré leur virage numérique⁷⁹. La livraison de documents dans les bibliothèques comme les dépôts diminuent au profit de ressources en ligne achetées centralement et massivement afin d'être mises à la disposition du réseau. L'accès authentifié à l'offre en ligne à domicile est ouvert à tout usager inscrit dans une bibliothèque du réseau départemental. Ce nouveau mode de desserte profite aux petites bibliothèques dont l'offre documentaire est considérablement élargie et qui profitent du portail et des services mutualisés.

Eu égard à ces orientations, le SLL a considéré tout l'intérêt des BDP : elles desservent surtout un territoire rural - ce qui entre dans les nouvelles visées d'aménagement numérique du territoire - et touchent des publics beaucoup plus variés. Parmi leurs compétences, 3 axes retiennent l'attention : leur expérience en matière de construction de plateformes de ressources en ligne, de formation (des professionnels et des bénévoles) et d'action culturelle numérique.

La montée en puissance des BDP s'amplifie : après le Pas-de-Calais (labellisée en 2015), la BDP de la Drôme monte un projet de territoire en partenariat avec la communauté d'agglomération de Valence-Romans Sud Rhône-Alpes (courrier officiel d'accord de la ministre reçu en juillet 2016), la BDP de la Loire a été labellisée à l'été 2016. Les BDP de Seine-et-Marne et du Puy-de-Dôme constituent un dossier et les BDP de la Meuse et des Landes ont manifesté leur intérêt.

Le SLL a revu ses éléments de cadrage en prêtant une attention particulière à la dimension territoriale (harmonisation des projets BNR sur des territoires proches, prise en compte des aspects intercommunaux comme les portails), à l'impact sur les publics (intégration à l'action culturelle, dimension éducative, dimension sociale)⁸⁰ et fait appel à de nouveaux partenaires. S'il n'y a aucun projet nouveau en 2014⁸¹, 7 projets se concrétisent au cours de l'année 2015. Sont labellisées, les BMC d'Aix-en-Provence, de Bordeaux, de Brest, de Caen la Mer (agglomération) et du Grand Troyes, mais aussi la bibliothèque départementale de prêt (BDP) du Pas-de-Calais, et le réseau des bibliothèques de l'agglomération Plaine Commune.

Première de sa catégorie, la BDP du Pas-de-Calais, a intitulé son dossier de programmation de la bibliothèque numérique départementale « Développement des usages numériques dans les bibliothèques du département (2015-2018) » et s'est donné trois objectifs :

⁷⁹ En 2013 : en moyenne 23% des bibliothèques municipales proposent des ressources numériques contre 54% des BDP. Parmi les bibliothèques municipales ayant des ressources en ligne, 60% des ont une offre d'autoformation, 51% de presse, 48% de livres numériques, 40% d'audiovisuel. Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture, Enquête 2013-2014 sur les ressources numériques en bibliothèque publique, p 4.

⁸⁰ Critères des BNR communiqués lors de la Journée des conservateurs MAD du 3 février 2016 avec comme exemple, l'apprentissage du français langue étrangère, la recherche d'emploi.

⁸¹ C'est l'année la plus chargée avec dix projets et plus de 2M€ de soutien de l'État.

- proposer une offre documentaire et culturelle numérique aux usagers des bibliothèques du Pas-de-Calais,
- mutualiser l'infrastructure technique et la gestion des ressources à l'échelle départementale,
- développer les usages numériques avec les réseaux intercommunaux.

Le projet de BNR s'organise autour de trois axes : la construction d'une plateforme départementale dédiée au numérique proposant des ressources acquises sur abonnement (budget annuel de 150 000€) directement accessibles aux usagers inscrits d'une bibliothèque partenaire, et l'accès à des ressources libres de droits (partenariat avec la Bnf pour Gallica, sélection de ressources gratuites dont des MOOC⁸²). Le deuxième axe se propose d'accompagner les professionnels dans leurs pratiques numériques (portail professionnel, plan de formation pour les agents de la médiathèque départementale et pour les bibliothèques associées au pilotage du projet). L'axe 3 « Diffuser l'offre auprès des publics » concerne l'ouverture d'un service de prêt d'outils numériques aux bibliothèques partenaires (liseuses et tablettes préalablement chargées en contenu), une exposition itinérante et des résidences avec ateliers participatifs autour du jeu vidéo, et la création d'une application de diffusion de textes littéraires écrits dans le cadre de résidences enrichis par les reportages, rencontres et lectures organisés depuis 10 ans par l'association *Escapes des lettres*.

2.5. BNR et conventions de mise à disposition de conservateurs d'État

Organisée par le SLL le 3 février 2016, la première Journée des conservateurs mis à disposition a été l'occasion de réunir la centaine de conservateurs en poste dans les BMC afin de faire le point sur les conventions et les avancées des programmes, dont celui des BNR.

En 2015, 92 conservateurs étaient employés en bibliothèque municipale sur les 104 postes correspondant au plafond d'emplois. Parmi les objectifs choisis par les collectivités, le bilan du renouvellement des conventions pour la période 2013-2015⁸³ a montré que **la politique numérique avait été un axe retenu par 96% des collectivités**⁸⁴ et que les bibliothèques numériques de référence étaient au cœur de la démarche de mise à disposition.

Conformément à ce qui était prévu dans le montage du dispositif, **la majorité des projets des BNR ont été pilotés des conservateurs d'État entrant dans le cadre de conventions de mise à disposition**. Ils ont exercé ces fonctions soit sur profilage spécifique de leur poste, soit dans le cadre de leurs fonctions de directeurs, épaulés par un autre cadre et la DSI de leur collectivité.

Sur les 21 BNR réalisées sur la période 2010-2015, 15 ont été pilotées par un conservateur d'État mis à disposition (état des lieux avril 2016).

⁸² Massive open online course : il s'agit de formations en ligne ouvertes à tous.

⁸³ Note du SLL : Bilan de l'évaluation des mises à disposition des conservateurs d'État (septembre 2015).

⁸⁴ 100% des collectivités ont retenu le patrimoine, qui apparaît bien comme la justification première d'un poste de conservateur d'État.

	Ville	Nb de poste de conservateur d'État MAD	Chef de projet BNR
1	Aix-en-Provence	2	Conservateur d'État mis à disposition
2	Angers	3	Conservateur d'État mis à disposition (poste de direction)
3	Bordeaux	4	Conservateur territorial
4	Brest	1	Conservateur d'État mis à disposition (poste de direction)
5	Caen	4	Conservateur d'État mis à disposition (poste de direction)
6	Compiègne	1	Conservateur d'État mis à disposition (poste de direction)
7	Grand Troyes	3 (1 poste vacant)	Conservateur territorial
8	Grenoble	5	Conservateur d'État mis à disposition
9	Lyon	7	Conservateur d'État mis à disposition chargé de la coordination
10	Lille	2	Conservateur d'État mis à disposition
11	Montpellier	2	Conservateur d'État mis à disposition (poste de direction)
12	Moulins	1	Conservateur d'État mis à disposition (poste de direction)
13	Nîmes	2	Conservateur d'État mis à disposition
14	Orléans	3	Conservateur d'État mis à disposition
15	Pas-de-Calais	Sans objet	Conservateur territorial
16	Plaine Commune	Sans objet	Directrice-adjointe, chef de projet
17	Rennes	2	Conservateur d'État mis à disposition Chef de projet
18	Roubaix	1	Conservateur territorial (poste de direction)
19	Rouen	2 (1 poste vacant)	Conservateur territorial (poste de direction)
20	Sillon Lorrain		
	BMC Nancy	3	Conservateur d'État mis à disposition
	BMC Metz	2	
	BM Thionville	Sans objet	
	BM Epinal	Sans objet	
21	Valenciennes	1	Conservateur d'État mis à disposition (poste de direction)

Quelques villes échappent à cette règle, soit parce que les conservateurs d'État sont mobilisés sur d'autres missions comme la direction de l'équipement ou le patrimoine (Troyes, et Bordeaux, dans sa configuration actuelle, ont fait le choix de chefs de projet conservateurs territoriaux), soit parce qu'elles n'entrent pas dans le cadre de la mise à disposition de personnel scientifique d'État (les BDP du Pas-de-Calais, de la Drôme et la communauté d'agglomération de Plaine Commune), mais leur problématique est différente : pas de prêt direct en BDP, ni (sauf exception) de numérisation patrimoniale⁸⁵. Les quatre villes du Sillon lorrain (2 BMC et 2 BM) ont fait le choix d'un chef de projet unique, conservateur d'État rattaché à la BMC de Nancy.

Le départ du conservateur chef de projet ou un poste resté vacant peuvent entraver la mise en place ou les suites d'un projet. Il revient aux établissements de clarifier leurs organigrammes et d'être cohérents dans leur politique de recrutement.

Concernant les conventions 2016-2018, on note la poursuite des projets de BNR, d'abord pour achever les projets, ensuite, parce que le numérique a investi tous les secteurs de la bibliothèque (collections, espaces, action culturelle, patrimoine, services aux publics). Les conservateurs d'une même bibliothèque travaillent en synergie sur les problématiques numériques (numérique et patrimoine, numérique et publics, numérique et action culturelle, médiation, etc.).

Parmi les BNR encore en chantier, les plus grosses opérations concernent les bibliothèques suivantes avec des postes de conservateur identifiés sur la mission BNR :

- Montpellier travaille sur la valorisation, la formation au numérique et le numérique créatif, l'offre PNB et les ressources électroniques, la coopération entre BNR (avec Nîmes).
- Nîmes axe ses efforts sur la modernisation de l'infrastructure informatique (notamment RFID pour tous les équipements), le développement de l'offre de formation aux usages et d'outils numériques et l'accompagnement des publics éloignés (nouveaux espaces, ateliers périscolaires, ressources d'autoformation...), la collaboration entre les BNR de Nîmes et de Montpellier (valorisation cartographique de contenus, jeu vidéo, innovation, métiers de l'industrie créative, sous l'impulsion du Labo²) et l'accélération du plan de formation interne.
- Rennes poursuit également les réalisations de sa Bibliothèque numérique de référence sur la période 2015-2017 (ressources numériques dont PNB, portail métropolitain, mise en place d'ateliers participatifs, les « Rendez-vous 4C » (Connaissance, Créativité, Citoyenneté, Collaboration), création d'une photothèque, projet de carte unique multi-services à partir de la carte de transports en commun, intégration des collections de la bibliothèque dans les projets de bibliothèques numériques nationales – Gallica - et internationales - Europeana⁸⁶).
- Moulins s'attache au développement des collections et services numériques : acquisition et prêt de livres numériques sous droit (PNB), mise à disposition de ressources

⁸⁵ L'intéressant petit fonds patrimonial sur la Commune resté à la médiathèque de Saint-Denis dans le projet de Plaine Commune.

⁸⁶ Devenue Europeana Collections.

numériques via le compte lecteur (abonnements numériques) et enrichissement du portail web.

- Bordeaux poursuit la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de la Bibliothèque numérique de référence et le développement des usages numériques.
- Troyes : poursuite du programme patrimonial, nouveaux usages et services numériques
- Compiègne a intégré à son projet de service un nouveau volet numérique et le développement des collections et services numériques.
- Caen la Mer va mettre en œuvre sa bibliothèque numérique et les services associés : portail documentaire, bibliothèque numérique patrimoniale, ressources numériques pour une offre sur place ou à distance, médiation numérique.
- Brest est active dans le projet de bibliothèque numérique de référence engagé en 2015 : portail métropolitain, développement des ressources en ligne, services innovants du département numérique.
- Lille poursuit le déploiement de son nouveau portail et l'intégration des villes associées, Lomme et Hellemmes et prévoit l'installation d'un robot de tri dans l'équipement central.
- Aix : poursuite de la BNR (automatisation, contenus, formation, mise à niveau des outils)
- Grenoble mène une extension de sa BNR avec l'équipement de son réseau avec la technologie RFID.
- Orléans : rayonnement de la bibliothèque numérique ; signature d'une nouvelle convention BNR avec l'État.

De nouveaux projets de BNR sont inscrits dans les objectifs des conventions de mise à disposition pour la période 2016-2018 :

- Nantes
- Le Mans
- Dole
- Toulouse
- Bourges (inscription du développement du numérique qui pourrait déboucher sur un projet BNR)
- Amiens (objectif lié au numérique et projet de BNR en cours de réflexion)

Quelques bibliothèques ont retenus des objectifs liés au numérique, mais qui se situent actuellement en dehors d'un projet de BNR :

- Albi : ressources et services numérique grand public et patrimoniaux,
- Dijon : déployer le projet de bibliothèque numérique dijonnais,
- Autun : conception d'une bibliothèque numérique et de services associés,
- Carpentras : développer les services et les collections numériques,

- Limoges : piloter le portail web des bibliothèques du Limousin (BIBLIM) et notamment le site de la bibliothèque numérique du Limousin ; projets de numérisation patrimoniale,
- Reims : développement des services de la bibliothèque numérique.

La Rochelle précise que « le profil du conservateur du fonds patrimonial n'inclut pas le pilotage d'un projet de bibliothèque numérique global, seulement le volet patrimonial. Pour l'heure l'agglomération de La Rochelle n'a pas encore envisagé d'intégrer le dispositif BNR ».

Conformément aux souhaits du ministère, **le dispositif des conservateurs d'État mis à disposition a permis de constituer un réseau d'experts sur les questions numériques** qui s'est formé en particulier avec les jeunes conservateurs sortant de l'Enssib (Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques).

2.6. Le volet scientifique des BNR

Les bibliothèques classées menant des projets de BNR ont presque toutes inclus un volet patrimonial⁸⁷, qui comprend la poursuite d'opérations de numérisation destinées à alimenter leur bibliothèque numérique patrimoniale, la diffusion des collections par leur mise en ligne et une valorisation utilisant les technologies du numérique.

Les projets sont centrés sur la numérisation des collections prestigieuses des fonds anciens (Orléans, Moulins, bibliothèque Méjanes d'Aix, plan de numérisation patrimoniale à Rouen, Bibliothèque de Clairvaux à Troyes), ou sur des collections de fonds locaux (numérisation systématique des imprimés antérieurs à 1920, de la presse lyonnaise et des fonds photo, affiches, estampes à Lyon, numérisation de la presse 1914-1918 à Lille).

La diffusion des contenus passe par leur mise en ligne massive via des portails rénovés et enrichis de nouvelles fonctionnalités et services : Aurélia pour Orléans, Bibliothèque virtuelle de Clairvaux de Troyes⁸⁸, Mémonum à Montpellier, les Tablettes rennaises⁸⁹, Numelyo pour les collections lyonnaises, bn-r à Roubaix, Bibliothèque numérique de Lille, ou qui sont à créer, comme à Brest).

Si le volet scientifique s'est souvent limité dans les premiers projets à une bibliothèque patrimoniale accessible en ligne et à des expositions virtuelles, les BNR suivantes ont dégagé des modèles de valorisation en phase avec l'outil numérique et avec ses possibilités qui vont au-delà d'une simple transposition des bibliothèques physiques.

Les bibliothèques numériques ont été développées pour offrir davantage de services :

- un éventail d'accès pour des publics différents (chercheurs, grand public, enfants),
- une recherche élargie,

⁸⁷ Grenoble l'envisage dans la phase 2 de son programme BNR.

⁸⁸ Troyes a bénéficié de financements Biblissima et de crédits BnF

⁸⁹ Dans l'objectif de mettre massivement en ligne le patrimoine de la bibliothèque, Rennes a bénéficié d'un contrat de catégorie B aidé à 50% par l'État pour la numérisation dans le cadre du projet BNR. La bibliothèque numérique patrimoniale, *Les Tablettes rennaises*, a ouvert en 2013.

- la possibilité de feuilletage de documents grâce à une visionneuse intégrée,
- des parcours patrimoniaux,
- des présentations de documents,
- des expositions virtuelles,
- des applications pour téléphones mobiles (visite virtuelle du musée Stendhal à Grenoble,
- des approches innovantes, souvent développées en partenariat avec les universités (géolocalisation du patrimoine à Montpellier et Nîmes, écoute musicale de partitions anciennes à Lille, travail de géolocalisation et formats du web sémantique pour la base de données Hermine à Rennes),
- la participation du public et les aspects collaboratifs (indexation de documents, les carnets collaboratifs Wiki-Brest, le webdoc de Nîmes).

La bibliothèque numérique permet de rassembler le patrimoine disséminé dans la collectivité (archives et musées municipaux) : à Rennes, la base de données de périodiques Hermine est issue d'une collaboration entre la bibliothèque et les archives, Numelyo à Lyon s'élargit à des partenariats avec les musées, les archives et les théâtres, Nîmes a assuré le pilotage du webdocumentaire sur la Maison carrée⁹⁰ avec les musées, archives, le service patrimoine et coopère à celui consacré aux Arènes.

La majeure partie des documents patrimoniaux des bibliothèques relèvent du domaine public. La bibliothèque numérique patrimoniale permet de valoriser ces œuvres libres de droit en les diffusant largement et d'accroître la visibilité et la notoriété de l'institution. **Le numérique facilitant une réutilisation de ces ressources, une réflexion est à mener avant la mise en ligne afin de définir d'une part leur format, d'autre part leur statut** et de communiquer clairement sur le sujet vis-à-vis des personnes susceptibles d'avoir recours aux collections (chercheurs, savants locaux, éditeurs et presse), mais aussi collecteurs pour les bases iconographiques privées. Rennes, qui travaille dans un esprit d'ouverture et de partage des données, a proposé aux élus, qui l'ont accepté, de retenir pour les *Tablettes rennaises* le statut "domaine public", encore exceptionnel dans les établissements culturels. Deux ans après l'ouverture, le nombre de documents téléchargés est en forte augmentation (+49%) avec 6788 téléchargements, soit 18 par jour en moyenne.

Les bibliothèques BNR se caractérisent par des relations étroites avec la BnF. Actuellement, près de la moitié sont des pôles associés de dépôt légal imprimeur (BDLI) : Orléans, Montpellier, Rennes, Nancy, Lyon, Lille, Rouen, Caen, Bordeaux. L'existence d'une convention de pôle associé régional avec la BnF renforce encore cette coopération : Troyes⁹¹ par la structure de coopération Interbibly et la région Champagne-Ardenne, Montpellier avec

⁹⁰ Ce projet a reçu le soutien du ministère de la Culture et de la Communication dans le cadre de l'appel à projets «Services numériques culturels innovants 2012».

⁹¹ Troyes est signataire de cette convention avec Reims, Chalon, Interbibly et la DRAC.

la région Languedoc-Roussillon, Caen la Mer avec la structure du Centre Régional pour le Livre de Basse-Normandie⁹².

Le patrimoine est le terrain d'intervention de la BnF. Le programme BNR ne renvoyait cependant pas les bibliothèques vers un partenariat spécifique avec l'opérateur national. La BnF, interlocuteur des BDLI et des bibliothèques partenaires de Gallica, a été sollicitée au cas par cas par des bibliothèques dans la phase de montage de leur dossier de candidature sur le volet scientifique patrimonial des BNR (Rouen, le Sillon lorrain).

La BnF souhaite renforcer la coopération avec les BNR. Elle se place aujourd'hui sur le terrain des services et a axé sa stratégie numérique sur la plateforme partagée Gallica, qui compte aujourd'hui 305 partenaires dont les 68 bibliothèques référencées. La BnF ouvre des coopérations dans trois domaines : la numérisation des documents patrimoniaux, leur diffusion dans Gallica, la conservation et l'archivage des fichiers numériques avec le système SPAR (Système de Préservation et d'Archivage Réparti), l'entrepôt d'archivage pérenne des données de Gallica et des institutions intéressées (tiers archivage).

Gallica a pour objectif de fédérer les ressources numériques patrimoniales afin de rendre visible le patrimoine des bibliothèques françaises. La BnF alimente Gallica à travers les collections des bibliothèques partenaires selon trois modes d'entrée :

- intégration de documents numérisés par la BnF,
- moissonnage et référencement des bibliothèques numériques partenaires via le protocole OAI-PMH⁹³,
- intégration des fichiers numériques des partenaires pour des documents ou corpus sélectionnés.

L'offre des partenaires est à son tour enrichie par des documents numérisés sélectionnés (la BnF met à disposition des sets de ressources territorialisées - par régions - ou thématiques). Pour chacun des partenaires, l'enjeu est de compléter ses collections, de les disséminer et de les donner à voir sur internet.

L'enrichissement des bibliothèques numériques existantes par le moissonnage des données via le protocole OAI-PMH est l'une des opérations les plus fréquemment citées dans les projets patrimoniaux des BNR. Le moissonnage par Gallica est effectif à Montpellier (à travers son site dédié Mémonum), à Moulins et Nîmes (numérisation de collections patrimoniales ciblées et diffusion via Gallica), à Roubaix, à Rennes (*Tablettes rennaises*). Nîmes, en raison de la défaillance de la bibliothèque numérique E-corpus⁹⁴, se tourne également vers Gallica pour la diffusion de 10 corpus patrimoniaux.

⁹² La convention s'est achevée au 31 décembre 2014 et n'a pas été renouvelée. Cas aussi pour Rouen, Bordeaux. Les 4 conventions renouvelées 2015-2019 pour Champagne-Ardenne (Interbibly), Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Bourgogne (CRL Bourgogne). En attente d'éclaircissement pour la fusion des régions et des CRL.

⁹³ La requête dans Gallica affiche les résultats et renvoie, pour leur consultation, aux sites des bibliothèques numériques partenaires. La visibilité en est ainsi accrue.

⁹⁴ E-corpus, une plateforme numérique collective patrimoniale ouverte aux bibliothèques, archives, musées, est coordonnée par le Centre de conservation du livre d'Arles.

Expérimentée avec Numistral⁹⁵, la plateforme de diffusion numérique de la BNU de Strasbourg développée en partenariat avec la BnF, **le service Gallica marque blanche**, pourra faire partie de l'offre de prestations. Déclinaison de Gallica, le service permet l'accès aux mêmes fonctionnalités, mais sur une plateforme personnalisée gérée par la bibliothèque partenaire. La diffusion se fait sous les conditions d'utilisation de Gallica, soit sous licence ouverte afin de faciliter la recherche et l'exploitation des fonds. En contrepartie de ce service, la BnF a accès aux documents numérisés de la BNU diffusés via Gallica. Numistral pourra devenir la principale bibliothèque numérique de référence sur l'Alsace en s'enrichissant de documents issus de Gallica.

La réflexion sur Gallica marque blanche est intégrée aux projets BNR de Rouen et Grenoble (premiers échanges ont eu lieu sur l'interopérabilité et le moissonnage des données). A Rouen, troisième bibliothèque patrimoniale de France, l'utilisation de Gallica en marque blanche est l'un des axes de la coopération entre la BNR et la BnF et s'oriente vers la signature d'une convention.

Enfin, les liens avec la recherche ne sont pas absents des projets BNR, qui s'appuient sur les universités, laboratoires et centres de recherche de leur environnement.

Lille a intégré l'innovation avec différents partenaires :

- le Centre d'innovation des technologies sans contact (CITC) pour expérimenter avec les technologies sans contact dans le cadre de la valorisation du patrimoine (écoute musicale de partitions exposées) ou d'œuvres contemporaines (téléchargement de nouvelles dans les transports en commun, musique en streaming dans les jardins publics),
- le projet Stimtac, le premier livre enrichi sur dalle à retour tactile, est né de la coopération entre la bibliothèque, un auteur de littérature jeunesse, Dominique Maes, des chercheurs de l'équipe projet Mint commune aux instituts de recherche IRCICA et Inria Lille - Nord Europe et à l'Université de Lille 1 Sciences et Technologies.

Nîmes a développé des partenariats :

- avec l'Ecole des Mines d'Alès et l'école des métiers du jeu vidéo de Nîmes, CréaJeux, dans le cadre du festival du jeu vidéo, le Nîmes Open Game Art (NOGA).
- avec l'université de Nîmes pour des colloques autour des grands thèmes « design & numérique » (colloque ECRiDiL : écrire, éditer, lire à l'ère numérique : design et innovation dans la chaîne du livre, en avril 2016 ; colloque DiMnim « design & imaginaire » en octobre 2014),
- avec des artistes, développeurs, entreprises, associations, le Labo2, laboratoire des usages numériques, expérimente de nouvelles formes de médiation culturelle, apporte un regard critique sur les usages du numérique, promeut les arts et cultures numériques et l'éducation aux nouveaux média, accompagne les publics et les acteurs publics et privés dans leurs projets innovants (Kibook - outil de création de livres d'artistes numériques, GeoProject - outil de cartographie culturelle, ateliers de découverte du logiciel Scratch pour les enfants - projet Art de la programmation, autour de l'apprentissage du code informatique).

⁹⁵ Numistral rassemble 25 To de données, 600 000 pages numérisées issues de près de 40 000 documents de toutes natures (manuscrits, livres, journaux, images, cartes et plans, monnaies et médailles). Dans un second temps, elle pourrait accueillir des documents issus des collections d'établissements partenaires de la BNU pour certains projets particuliers (Université de Strasbourg, bibliothèques de la Ville, etc.).

2.7. Le volet culturel

Le volet culturel a été bien intégré dans les projets de BNR dès les premières opérations, une tendance qui est devenue systématique dans tous les projets (notamment Plaine Commune, BDP du Pas-de-Calais). Les bibliothèques ont opéré une diversification de leur action culturelle en intégrant le numérique qui est soit l'objet d'animations (culture numérique, jeux vidéo, ateliers de pratique numérique), soit une forme de diffusion privilégiée de contenus, ou encore le cadre d'un développement de la créativité et de l'action collaborative. La mise en œuvre de ces projets est l'occasion de renforcer des partenariats existants ou d'en développer de nouveaux avec des institutions culturelles, des associations, des artistes.

Parmi les propositions, on peut citer :

- *la diffusion de sélections documentaires* (Bibbook et CinéVOD à Grenoble, le blog « Bib'bazar » à Rennes, où les bibliothécaires présentent leurs sélections de documents physiques, livres, CD et films, mise en avant de sélections de films dans les bibliothèques abonnées aux services de VOD),
- *la diffusion de créations d'artistes locaux, de producteurs indépendants, en particulier dans le domaine de la musique* (1D touch, une plateforme de streaming équitable pour soutenir artistes et producteurs indépendants à Grenoble, à Lille, la Démothèque musicale de Brest sur My Space),
- *la médiation par la bibliothèque de contenus produits sur le territoire* (par exemple : Wiki-Brest, la médiathèque de vidéos et de sons qui est un « site collaboratif du patrimoine et vivre ensemble au Pays de Brest »),
- *des clubs de lecture privilégiant les modes numériques avec tablettes ou liseuses* (à Grenoble dans le cadre du comité de programmation du Printemps du livre - transmission par les éditeurs de services de presse numériques, ou pour les clubs lecture des bibliothèques), les *Heures du conte numériques* pour les enfants,
- *l'organisation d'événements et de manifestations autour de la culture numérique* (Quinzaine du livre numérique jeunesse à Grenoble, une manifestation centrée sur les usages possibles des contenus numériques par les enfants à destination des professionnels et des parents ; Cantine numérique rennaise, actions utilisant la BiblioBox pour mettre en valeur des notions de logiciel libre ou du domaine public à Montpellier ou à Lille),
- *les jeux vidéo, tournois et jeux en réseau sont en bonne place dans les projets* (acquisition de matériels, logiciels et aménagement d'espaces dédiés au jeu). Parce qu'ils permettent d'attirer un public jeune et non fréquentant de la bibliothèque, les jeux vidéo sont un secteur particulièrement investi par la plupart des bibliothèques (Grenoble, Lille, Montpellier, Nîmes, Lyon, Rennes). Ils font l'objet d'animations ponctuelles ou régulières et bénéficient d'un festival dédié à Montpellier et à Nîmes (Nîmes Open Game Art 2016),
- *des actions « Hors-les-murs »* : animations numériques et rencontres à l'extérieur de la bibliothèque (réflexion sur une offre de découverte des bibliothèques de Plaine Commune dans des sites partenaires, sous la forme de « kiosques de prêt », sur la mise en place de

bornes de récupération de documents réservés dans plusieurs lieux du territoire, dans des entreprises notamment),

- *un aspect pédagogique marqué* avec l'accompagnement des publics selon les catégories (seniors, enfants, personnes en difficulté) ou le type d'outils et de ressources regroupant des publics mixtes,
- *des ateliers de pratiques créatives numériques* (dans le cadre de conventions avec un Fab Lab local à Montpellier) ouverts sur l'écriture, le dessin animé, la musique et les webradios, etc. Nîmes a monté un pôle d'excellence en art numérique avec son Labo² (Labo Carré) ouvert en 2012, dont l'enjeu est de favoriser l'émergence de nouveaux usages du numérique en s'appuyant sur la bibliothèque et ses publics et sur la créativité d'acteurs venant d'univers professionnels différents : artistes, développeurs, associations, entreprises, professionnels des secteurs culturels et éducatifs. Les axes 2016 explorent les écritures interactives (nouveaux modes de narration interactifs induits par les technologies de l'information et de la communication), la médiation autour des nouvelles formes de programmation (expérimentations autour du code créatif avec *Les voyageurs du code*⁹⁶), le développement des industries créatives en lien avec Nîmes Métropole.

2.8. Le volet social

La mutation de la société place l'individu devant de nouvelles possibilités mais aussi de nouvelles exigences. L'évolution rapide des outils technologiques et des services implique un apprentissage et une actualisation régulière. La généralisation du numérique dans tous les domaines de la vie (école, formation, administration, recherche d'emploi, services sociaux, santé, transports, services commerciaux...) exerce une pression sur les individus, renvoyés à la nécessité de s'adapter et de prendre en charge leur propre apprentissage pour ne pas s'exclure⁹⁷. Au lieu de l'expression consacrée de « fracture numérique », marquant une inégalité numérique entre les individus plutôt basée sur le taux d'équipement, on a évolué vers la notion plus fine « d'inclusion numérique » rapportée à l'aptitude à évoluer dans l'univers numérique, telle qu'elle a été vulgarisée par le rapport du CNNum d'octobre 2013 *Citoyens d'une société numérique : accès, littératie, médiations, pouvoirs d'agir, pour une nouvelle politique d'inclusion*⁹⁸.

Le volet social avait été peu présent dans les premiers projets, car les contenus et les jeux ne sont pas du social, même s'il est possible, par le biais du jeu vidéo en particulier, de toucher des publics particuliers. **L'un des objectifs des BNR devrait être de mener une vraie démarche sociale pour élargir la pratique du numérique au sein des classes moyennes et défavorisées et de toucher les publics éloignés de la culture.**

⁹⁶ Opération issue de l'initiative de l'ONG Bibliothèques sans Frontières. Rennes accueille également des sessions de Voyageurs du code.

⁹⁷ Les expressions « fracture numérique », « illettré du numérique », la notion « d'e-exclusion » renvoient à cette situation.

⁹⁸ Conseil National du Numérique, *Citoyens d'une société numérique : accès, littératie, médiations, pouvoirs d'agir, pour une nouvelle politique d'inclusion*, rapport à la ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, octobre 2013, accessible en ligne :

<http://www.cnnumerique.fr/wpcontent/uploads/2013/12/Rapport-CNNum-10.12-1.pdf>, novembre 2013. Voir aussi : TUR Alexandre, « Accompagner les citoyens dans l'acquisition d'une culture numérique : le rôle des bibliothèques de lecture publique dans la formation au numérique », mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Malik Diallo (janvier 2015).

La mission sociale des bibliothèques s'insère de plus en plus dans les projets et témoigne d'une réflexion menée sur le rôle des bibliothèques :

- dans la vulgarisation du numérique et son appropriation par les différents publics, en particulier ceux qui se situent en dehors de tout dispositif scolaire, universitaire ou de formation professionnelle : adultes, seniors, chômeurs,
- comme lieu d'une formation tout au long de la vie aux usages du numérique, à la maîtrise des outils, à une culture numérique en donnant accès à des espaces libres d'autoformation ou à des ateliers encadrés, à des connexions internet et à du matériel, à l'information numérique,
- pour le développement de partenariats avec des associations, des administrations et des services sociaux locaux.
- comme centre de services répondant à des demandes des publics telles que l'aide à la recherche d'emploi (rédaction de CV, consultation des sites, accès à internet et à la messagerie) ou la pratique de la e-administration,
- dans une éducation « numérique » plus large portant sur les questions du droit d'auteur, des données ouvertes et des biens communs (creative commons), sur les enjeux démocratiques liés à l'accès aux données, sur les risques (protection des données, de l'identité), sur la e-citoyenneté (et sa dimension participative).

Le projet BNR de Nîmes inscrit un axe social fort dans sa démarche (lutte contre la fracture numérique avec le développement d'un réseau d'Espaces Publics Numériques dans la centrale et dans les quartiers mettant en œuvre des programmes de formation) et cible des publics économiquement marginalisés (quartiers sensibles, public carcéral, milieu hospitalier) avec ses services hors les murs. La bibliothèque a développé un accompagnement accru sur l'e-administration et la recherche d'emploi (plus encore depuis la fermeture de la Maison de l'Emploi).

L'impact de la modernisation numérique de la Bibliothèque municipale de Lyon (BmL) est très net dans le champ social : la bibliothèque voit s'accroître le nombre de demandes de partenariats émanant d'associations, de foyers, de centres sociaux, de Pôle emploi, etc., tandis que les services administratifs (de la Préfecture et de la Caisse d'Allocations Familiales en particulier) orientent systématiquement les publics éloignés du numérique vers la BmL pour les opérations dématérialisées, ce qui exige une adaptation de la part de la bibliothèque.

Le projet BNR 2012-2014 de Rennes comportait un axe « publics et numérique », dont l'objectif était de simplifier l'accès aux contenus, de rendre les outils familiers, de former et d'accompagner. Les actions se sont concentrées sur la mise à niveau des outils pour favoriser l'autonomie des usagers.

L'exemple de la Communauté d'agglomération de Plaine Commune est représentatif des BNR de « nouvelle génération » qui s'organisent autour d'un travail social avec la population et d'une approche participative. Plaine Commune a pour particularité d'être un réseau intercommunal de 25 bibliothèques desservant une population de 400 000 habitants, sur un territoire marqué par de très forts contrastes sociaux, la présence de nombreuses communautés

d'origines et de cultures différentes, un taux de chômage élevé, une grande précarité et des jeunes peu qualifiés : 35% de la population est sans diplôme et 65% n'a pas le bac. L'agglomération a fortement soutenu le développement du réseau des bibliothèques par des constructions et la modernisation par la RFID, l'automatisation des prêts et l'offre de ressources en ligne. Le réseau des bibliothèques est considéré comme un outil à la fois éducatif, social et culturel, un outil de la citoyenneté. Le projet de service développé dans le cadre de BNR est de faire des bibliothèques des lieux utiles à la population et met la priorité sur les publics éloignés des lieux de culture. L'innovation en faveur de l'inclusion numérique est placée au cœur du projet BNR essentiellement dirigé vers les usagers (actions de médiation, services participatifs numériques et soutien aux pratiques amateurs). Les évolutions techniques permettent d'aller vers les publics, y compris en dehors de l'enceinte de la bibliothèque, ce qui permet de multiplier les actions « Hors les murs ».

La participation des usagers est également au cœur du projet d'Aix-en-Provence, avec un axe sur la médiation (ateliers numériques, formation et autoformation, publics en difficulté, création d'un Fab Lab basé sur le participatif et l'échange de compétences en partenariat avec les autres labs de la ville et de la région...).

Pour Brest, les objectifs généraux déclinent la politique municipale visant à favoriser l'appropriation sociale des NTIC, perçues comme un atout pour renforcer le lien social et valoriser le patrimoine culturel local. La médiation numérique, l'un des axes forts du projet, est mise au service d'une co-production de contenus avec les usagers de la bibliothèque (valorisation des comités de lecture, blog adolescents...).

2.9. Le développement des publics

L'objectif de conquête de nouveaux publics et le travail autour des publics en situation de handicap a été mis en avant par le SLL dans un deuxième temps. Les premiers critères n'étaient pas encore assortis de recommandations particulières sur les publics cibles, néanmoins les bibliothèques ont été éminemment sensibles à ces questions. Quel est le positionnement des BNR vis-à-vis des publics ? Ont-elles conquis de nouveaux publics ? Ce serait à évaluer.

Le premier constat est l'attention portée aux usagers dans les objectifs et les réalisations des projets de BNR. Ils apparaissent comme les premiers bénéficiaires des projets numériques, grâce à :

- la généralisation des services à distance (accessibilité, disponibilité 24/24, diversification des contenus),
- même si elle est loin d'être effective partout, le renforcement de l'équité d'accès documentaire sur le territoire (entre villes et territoire rural avec les BDP),
- la prise en compte des besoins « documentaires » de la population pour étudier (possibilités de formation, d'autoformation), se distraire, accéder à l'information,
- la généralisation des services de médiation (ateliers, formation, rencontres),

- de nouvelles possibilités pour les publics handicapés mieux pris en compte : offre de contenus, de matériels et de logiciels, accessibilité des sites web.
- les services d'assistance aux usagers sur les questions numériques (Grenoble).

Dans la plupart des projets BNR, la question des publics est abordée sous un angle très général, considérant que **la familiarisation avec le numérique et son appropriation concernent toutes les catégories d'usagers** : les jeunes que les bibliothèques espèrent reconquérir par ce biais, les actifs (qui manquent de temps et pour lesquels les services à distance peuvent être une réponse), les seniors, très demandeurs de formations au numérique.

- Le projet de Rennes n'a pas ciblé un public particulier ni de nouveaux publics, mais les publics en général. S'appuyant sur les « Orientations scientifiques et culturelles » validées par la collectivité, le dossier BNR 2012-2014 avait défini comme objectif principal « une recherche permanente d'adaptation aux attentes et usages des publics ». Les objectifs de l'axe « publics et numérique » étaient de simplifier l'accès aux contenus, de rendre les outils familiers, de former et d'accompagner, soit de favoriser l'autonomie des usagers,
- Aix-en-Provence vise expressément les adolescents et étudiants, les handicapés et les publics en difficulté,
- La BDP du Pas-de-Calais adresse son offre à tous les publics adhérents des bibliothèques partenaires,
- Brest cible plus particulièrement les adolescents, les handicapés, les actifs, les personnes en recherche d'emploi, d'origine étrangère, les entreprises,
- Compiègne s'adresse à tous les publics tout en veillant particulièrement à la réduction de la fracture numérique et aux jeunes,
- Grenoble a initialement conçu son projet pour les jeunes adultes absents des bibliothèques, enclins à apprécier ce type de service, car ils ont un usage développé du numérique, mais privilégie aussi les enfants et les seniors,
- Lille vise tous les publics : jeunes, seniors, actifs (services à distance) et cible l'inclusion sociale des publics moins favorisés,
- Lyon cible plus particulièrement les handicapés et les personnes en rupture avec le numérique,
- Montpellier a conçu son projet en pensant aux « excentrés » (problématique des grandes villes), aux handicapés, aux chercheurs travaillant sur le patrimoine et à la nouvelle génération,
- Moulins souhaite élargir et diversifier les publics du patrimoine, attirer de nouveaux publics avec le numérique grand public (la médiathèque est seule sur ce créneau), cible également les seniors, les migrants, les collégiens, et les personnes à la recherche d'un emploi,
- Nîmes se donne comme objectif la lutte contre la fracture numérique, les publics éloignés et paupérisés (vocation sociale forte), les seniors (forte demande pour de l'initiation -

équipement matériel, premiers usages), les scolaires (mission éducative), les publics savants et curieux du patrimoine (mission BMC).

Deux types de publics font, on le voit, l'objet d'une attention particulière :

- 1) **les publics en situation de handicap** pour lesquels les technologies numériques constituent une opportunité (format DAISY, braille, gros caractères, transcription en fichiers audio par voix de synthèse...), facilitée par l'exception au droit d'auteur instituée par la loi du 1^{er} août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (DADVSI), modifiée par la loi n°2011-901 du 28 juillet 2011.

En tant qu'organisme dépositaire des fichiers numériques transmis par les éditeurs, la BnF a ouvert en 2010 une Plateforme de Transfert des Ouvrages Numériques⁹⁹ (PLATON) qui propose depuis 2010 un service réservé aux bénéficiaires de l'exception handicap au droit d'auteur. La plateforme est accessible sur inscription et agrément, aux organismes qui peuvent télécharger gratuitement les titres de leur choix et se chargent de réaliser l'adaptation, braille ou fichier audio.

La plateforme Eole de la médiathèque de l'association Valentin Haüy¹⁰⁰ est une bibliothèque numérique de plus de 10 000 livres adaptés pour les personnes qui éprouvent des difficultés à lire les livres imprimés du fait d'une déficience visuelle, d'un handicap mental ou moteur (livres audio au format DAISY et braille à télécharger). Ce service de qualité (livres récents, actualité littéraire) est accessible gratuitement directement par les personnes concernées, mais l'accès peut aussi être ménagé par l'intermédiaire d'une bibliothèque conventionnée.

Parmi d'autres propositions de bibliothèques numériques pour les handicapés visuels, la Bibliothèque Numérique Francophone Accessible (BNFA)¹⁰¹ est accessible à toute personne bénéficiant de la loi sur l'exception au droit d'auteur.

Toutes les bibliothèques prévoient des développements spécifiques pour les publics en situation de handicap. Certaines sont titulaires de l'agrément « exception handicap »¹⁰² pour l'accès à distance des ressources numériques des éditions adaptées (par exemple Montpellier, Lyon, Lille). Lille et Rouen ont formalisé un conventionnement avec l'association Valentin Haüy depuis 2014 et donnent accès aux ressources en ligne du serveur Eole.

- Nîmes est en partenariat avec l'association Valentin Haüy et avec l'ARAMAV (institut nîmois qui travaille à la réadaptation et à la rééducation pour les déficients visuels) pour développer l'offre à destination des déficients visuels : documents audio (mp3 sur clé usb et livres-audio), accueil de groupes et organise une programmation régulière de séances de projections vidéo en audio-description,

⁹⁹ <https://exceptionhandicap.bnf.fr/platon-web/> et

¹⁰⁰ http://www.bnf.fr/fr/acces_dedies/acteurs_sociaux/a.edition_adaptee_pme.html

¹⁰¹ <http://www.avh.asso.fr/fr/lassociation/nos-services/la-mediathèque>

¹⁰² www.bnfa.fr. BrailleNet en est l'une des trois associations partenaires.

¹⁰² L'agrément est délivré pour cinq ans conjointement par le ministre chargé de la culture et le ministre chargé des personnes handicapées, sur proposition d'une commission paritaire. La liste des bibliothèques a récemment été mise à jour au *Journal officiel*.

- La bibliothèque de Montpellier a un partenariat avec l'Institut National des Jeunes Aveugles et a entièrement dématérialisé le service de mise à disposition des éditions qu'il adapte dans le cadre de son agrément de niveau 2 (loi «exception handicap ») en 2014,
- Lyon a porté une attention particulière aux publics handicapés, dans la continuité du travail entrepris au cours des années précédentes sur le « partage du numérique » (facilitation de l'accès aux contenus par le numérique tout en rendant ces personnes autonomes dans leur pratique quotidienne. accessibilité de Numelyo par la lecture à haute voix des textes, ateliers « sur mesure » en partenariat avec des structures d'accueil, acquisition d'applications tablettes dédiées),
- Lille a travaillé à l'accessibilité des ressources pour les personnes handicapées (matériels, logiciels et contenus, accès web) et renforcé son service existant dédié aux handicapés visuels (service Céciweb). 10 lecteurs Victor empruntables facilitent la lecture des fichiers DAISY, un service également utilisé pour les seniors (prêt dans les maisons de retraite),
- le dossier BNR a permis à Rennes de procéder au remplacement de matériels obsolètes ou fragilisés par leur usage intensif et de faire l'acquisition d'outils nomades et de logiciels adaptés à d'autres handicaps (sourds et malentendants, dyslexiques...),
- La BDP de la Loire est la première BDP à avoir signé un partenariat avec l'association Valentin Haüy, et à élargir l'offre de ressources en ligne à tous les publics empêchés.

Il faut penser une approche orientée « public », en particulier en direction des personnes handicapées (expérience « DYS » de la BDP de la Loire avec des propositions pour les publics dyslexiques¹⁰³), développer le volet social et axer le projet sur la médiation des savoirs par le numérique. L'accueil des publics « dys » est aujourd'hui un enjeu important pour les bibliothèques. Avec l'élargissement des bénéficiaires de l'exception au droit d'auteur en faveur du handicap, ces publics devraient trouver un accès facilité aux ressources numériques adaptées.

2) **les publics éloignés du numérique**, en difficulté économique et sociale (voir le paragraphe sur le volet social des BNR) représentent une catégorie bien identifiée dans les projets et pour laquelle un accompagnement spécifique favorisant l'inclusion numérique est conçu (actions de proximité dans les médiathèques de quartiers ou hors les murs).

La conquête de nouveaux publics passe par une politique de médiation affirmée. Le numérique, y compris pour les nouvelles générations, requiert un apprentissage ou du moins un repérage au sein des divers services proposés par la bibliothèque pour optimiser son utilisation.

L'utilisation des ressources ne va pas forcément de soi, le risque étant **la sous-utilisation** de ressources chères (d'autoformation par les jeunes publics à Grenoble, de la base Europresse à Lille par exemple).

¹⁰³ La BDP a souscrit un abonnement à une ressource en ligne spécifique développée par des orthophonistes du Gerip (Groupe d'études et de réalisation informatiques et pratiques), iGerip, qui contient aussi des apprentissages sur les savoirs de base, pour les adultes en situation d'illettrisme, des exercices cognitifs, l'apprentissage du français langue étrangère, etc.

L'offre numérique a entraîné une augmentation du nombre des usagers que les bibliothèques commencent à cerner (les actifs en bibliothèque et les actifs en ligne) et la venue d'un nouveau public attiré par les ressources numériques ou les ateliers qu'il est important de quantifier. Parmi les outils d'évaluation, des modules de statistiques sont intégrés aux ressources et permettent de suivre finement l'usage qui en est fait.

- A Grenoble, les **statistiques de consultation des ressources numériques** sont jugées satisfaisantes. En quatre ans, le nombre d'utilisateurs a quasiment doublé, passant de 2083 comptes en 2012 à 3750 comptes en 2015. En 2016, 10% de l'ensemble des abonnés et 14% des abonnés de plus de 12 ans utilisent la bibliothèque numérique. Le service d'assistance aux usagers reçoit 40 demandes par mois toutes ressources confondues,
- Lyon note que les chiffres de consultation des services numériques sont en constante augmentation (Guichet du savoir au premier chef).

Les bibliothèques mettent en œuvre une politique active d'éducation au numérique en s'appuyant sur des partenariats (associations, écoles, musées, université) pour organiser des actions pédagogiques et la médiation avec les publics.

Afin de structurer cette médiation, des espaces dédiés sont recommandés. Nombre de bibliothèques disposent d'espaces internet ou d'Espaces publics numériques (EPN) mettant à disposition des connexions internet, du wifi, du matériel informatique et des logiciels, le plus souvent accessibles gratuitement sur inscription et les réorientent vers la pratique collective pour des ateliers de formation (à l'utilisation du portail, des ressources, des blogs, du maniement des tablettes et de logiciels), d'expérimentation de bibliobox, de robotique, de Makey-Makey¹⁰⁴, d'apprentissage du code (Coding clubs, Coding goûters), etc.

- Montpellier a initié le dispositif « j'emprunte un bibliothécaire » pour une approche individualisée. Début 2016, un espace d'aide à la recherche d'emploi sur internet a ouvert ses portes dans la médiathèque centrale Emile Zola.
- A Nîmes, des formations sont dispensées au sein des Espaces Publics Numériques de Carré d'Art (EPN) et de la médiathèque Marc Bernard : elles touchent un public individuel, essentiellement âgé. Les contenus comprennent notamment des formations de base à l'utilisation de l'outil informatique (y compris tablettes) à l'utilisation de boîte mail, de recherche d'informations sur internet, de logiciel spécialisé comme Photoshop. L'offre de formation est en cours de refondation, pour une programmation renouvelée à l'issue des travaux de réhabilitation.

A titre indicatif, quelques éléments de décompte :

- pour l'EPN de Marc Bernard : en 2015, 6956 rendez-vous qui concernent 2083 adhérents et 264 formations et ateliers ayant réuni 2017 personnes,
- pour l'EPN de Carré d'Art Adultes : en 2015, environ 10 250 rendez-vous pris par les usagers ; 378 formations dispensées en 2014.

¹⁰⁴ Emulation du clavier d'un ordinateur avec des objets du quotidien équipés d'une puce et connectés à l'ordinateur, par exemple pour interagir avec une page web, un jeu vidéo, produire de la musique...

2.10. Impact sur l'organisation interne et les métiers des bibliothécaires

La mise en œuvre d'un projet de BNR a pour corollaire d'accélérer la modernisation et la rationalisation du fonctionnement des bibliothèques et de pousser à un changement de culture professionnelle. **Les projets BNR engendrent une évolution des organisations, des méthodes de travail et du management.** Au sein de la bibliothèque, le travail en mode projet bouscule l'organisation hiérarchique traditionnelle souvent pyramidale et définie par services¹⁰⁵. Fondé sur le partage des connaissances, il est transversal, limité dans le temps et s'appuie sur les compétences de personnels venant de différents services.

Les **organigrammes** sont recomposés pour s'adapter à l'extension du numérique dans tous les services ou pour en créer de nouveaux : le portail, qui peut être considéré comme un service à part entière, la gestion des ressources numériques¹⁰⁶, la médiation avec le public, la gestion des projets innovants.

L'automatisation de la gestion des prêts-retours a un impact important sur **l'organisation interne du travail**. Elle a libéré les agents des opérations répétitives en banque de prêt et les a rendu disponibles pour de nouvelles tâches, notamment la médiation avec le public, c'est-à-dire l'information, l'accueil et la formation des usagers (présentation dynamique de ressources, ateliers numériques, FabLabs, événements festifs type « bibliobox »). Les fiches de postes sont révisées pour intégrer cette nouvelle dimension numérique.

Pour prendre en compte **l'évolution des métiers et le développement des compétences numériques de tous les personnels**, la formation du personnel est bien perçue comme un axe indispensable du projet de BNR. Conscientes de cet enjeu, les bibliothèques montent des formations ou se dotent d'un plan de formation qui s'appuie sur des formations internes et plus rarement externes.

Dans son rapport 2012-2013¹⁰⁷, la Commission Bibliothèques numériques, analysant les observations des trois principaux laboratoires d'observation des usages du numérique (BnF, Bpi, Observatoire du numérique dans l'enseignement supérieur porté par l'enssib), souligne la nécessité d'avoir une stratégie d'établissement, notamment en ce qui concerne la « formation des agents qui aujourd'hui acquièrent pour la plupart leurs compétences en interne, sans mise à niveau générale ».

La formation doit en effet répondre à des exigences multiples et parfois contradictoires :

- une formation de masse des agents, des formations experts pour certains,
- des coûts pour les sessions externes qui peuvent être prohibitifs pour une collectivité,

¹⁰⁵ Intervenant lors de la Biennale du numérique 2015 de l'Ensib, Brigitte Bodet au sein d'ORHION (observatoire des Organisations et Ressources Humaines sous l'Impact Opérationnel du Numérique) qui est chargé, à la BNF, de mener des études internes sur l'évolution des organisations – souligne que l'organisation en mode projet vient en permanence se confronter à un organigramme pyramidal et n'a pas de légitimité hiérarchique.

¹⁰⁶ L'arrivée des ressources numériques a un impact organisationnel fort sur la plupart des bibliothèques qui y affectent 1 ou plusieurs agents : 56% des villes de 10 à 19 000 habitants, 86% des villes de 20 à 39 000 habitants, 99% des villes de 40 à 69 000 habitants, 97 % des villes de plus de 70 000 habitants.

¹⁰⁷ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid75370/commission-bibliotheques-numeriques.html>

- composer entre le temps de la formation et l'ouverture des services (limitation nécessaire si on ne veut pas entraver le fonctionnement régulier de la bibliothèque¹⁰⁸),
- l'adéquation aux spécificités de la bibliothèque (les ressources acquises, les matériels et logiciels disponibles dans les établissements).

Dans tous les projets, la volonté de permettre à un maximum d'agents de maîtriser les outils numériques et d'acquérir une culture numérique suffisante pour faire face aux demandes du public est clairement spécifiée. Pour les raisons citées, elle passe de manière privilégiée par les voies de la formation interne.

A Montpellier, la modernisation des pratiques professionnelles a consisté majoritairement en mise à niveau collectives et répétées sur les aspects numériques et l'offre de service dématérialisée proposée.

Grenoble a travaillé à la montée en compétences des équipes et à la transformation des pratiques en interne et avec le public.

- appréhension des contenus numériques (acquisitions documentaires multi-supports numérique et physique) et des usages croisés,
- compréhension des besoins numériques des publics (mobilité, consultation à distance, etc.),
- lecture et accès à des contenus numériques (liseuses, tablettes),
- usage des supports : tablettes dans le cadre de l'accueil de groupes et d'animations, liseuses dans le cadre d'animations, des clubs lecture des bibliothèques, du prêt à domicile auprès des publics empêchés,
- pratique des ressources numériques,
- jeux vidéo en bibliothèque, panorama de l'offre et des usages possibles en bibliothèque,
- formation systématique de tous les collègues pour le lancement des nouveaux services (Bibook, 1D touch, ...),
- « Matinée numérique », un rendez-vous biannuel pour informer l'ensemble du personnel des évolutions et des projets de la BNR,
- Ateliers numériques en binôme (service informatique, collègue des équipements) pour poursuivre le transfert de compétences en dehors des temps de formation.

Lille a mis sur pied, en amont de la réalisation du projet BNR :

- des ateliers internes de connaissance des contenus numériques auxquels la bibliothèque est abonnée (ateliers Ressourcez-vous gérés par l'un des membres du groupe projet ou responsable de l'acquisition de la ressource),

¹⁰⁸ Sauf à organiser la formation in situ pour réunir l'ensemble des équipes en fermant un équipement ou en proposant des alternatives (plusieurs sessions, rotation des fermetures, vacances en nombre suffisant), ce qui est toujours délicat vis-à-vis du public et des élus.

- de la formation aux actions de médiation numérique (formation des agents à l'écriture web, aux bibliobox, etc.),
- une formation externe à la RFID (principes, fonctionnement, intérêt, limites, applications diverses en bibliothèques) en plusieurs sessions, assurée par le Centre d'innovation des technologies sans contact (CITC), organisme lillois par ailleurs partenaire des actions innovantes de la bibliothèque, dans le cadre de l'adhésion de la collectivité,

Un dispositif spécifique d'information et de formation interne sur le projet BNR a été créé pour accompagner les équipes : réseau de relais informatique dans les services, blog interne *Objectif BNR* et *Cafés BNR* mensuels.

3. Nouveaux enjeux et perspectives

3.1. Maturité du programme BNR

3.1.1. Continuer le maillage territorial

Avec les BNR réalisées ou en cours de réalisation, le programme est entré dans sa phase de maturité. Concernant l'extension des bibliothèques numériques sur le territoire, on peut identifier deux grands enjeux pour l'avenir :

Le tournant entrepris avec **l'élargissement du programme aux BDP est à amplifier** pour orchestrer le développement numérique concerté avec les territoires et la desserte de la population. L'État s'appuie sur les BDP, qui détiennent une compétence obligatoire en matière de lecture publique et dont le rôle de « développeur de territoires » a pris une nouvelle dimension avec le numérique¹⁰⁹. Les BDP ont désormais tendance à privilégier l'accès direct des usagers aux ressources numériques, sous réserve d'une inscription dans une bibliothèque de rattachement, plutôt que le traditionnel dépôt de documents conditionné à la taille des villes, limité pour le nombre de documents et nécessitant une organisation logistique lourde. L'amélioration des connexions haut débit et de l'équipement des foyers ouvrent de nouvelles perspectives pour des territoires non urbains. Le potentiel du numérique est énorme, car lié à sa capacité de diffuser massivement et instantanément des contenus à un large public disséminé géographiquement. Grâce à cette offre mise en place par le département, les habitants des villes petites et moyennes dotées d'une bibliothèque ont accès, en toute équité, à une offre étoffée de services en ligne qu'aucune petite structure ne serait en mesure de proposer à son public.

Particulièrement intéressant pour une politique de lecture publique, l'axe numérique des BDP s'articule entre la culture et le social. La BDP de la Drôme associée au réseau de Valence-Romans Sud Rhône-Alpes a reçu le courrier de labellisation signé par la ministre en juillet 2016. La BDP de la Loire a été elle aussi labellisée en 2016. Les BDP du Puy-de-Dôme, de la Seine-et-Marne et de la Meuse ont à leur tour exprimé leur intérêt¹¹⁰ pour le dispositif et souhaitent l'intégrer afin de mieux desservir leurs réseaux départementaux.

Le second enjeu est la **poursuite du programme et la couverture équilibrée des territoires**. La couverture territoriale a beaucoup progressé. Comment favoriser la rationalisation du maillage ? Le programme BNR doit être un outil conjuguant la proximité et les spécificités du territoire.

Alors que le numérique culturel s'est implanté dans les bibliothèques des métropoles et commence à gagner les petites villes via les services dématérialisés offerts par les BDP, des bibliothèques de grandes villes ne peuvent rester en dehors du mouvement. L'immobilisme

¹⁰⁹ GAUTIER-GENTES, Jean-Luc, AROT, Dominique, GROGNET, Thierry, *Les BDP indispensables autrement*, Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques à Madame la Ministre de la Culture et de la communication, Paris : IGB, 2013.

¹¹⁰ Entre l'intérêt exprimé et la candidature ferme, il arrive que des bibliothèques n'arrivent pas au bout de la démarche, faite d'assise financière suffisante, d'expertise professionnelle pérenne, etc. Le Conseil général de la Guadeloupe avait été l'un des premiers à exprimer un intérêt pour le dispositif quelques années auparavant, mais cela n'avait pas débouché sur un projet abouti.

des pratiques peut être lié aux baisses de budgets, qui n'incitent pas à élargir l'offre à d'autres supports documentaires, ou à un public moins attiré par la technologie, qui ne réclame pas expressément que la bibliothèque propose de nouveaux services. Il semble toutefois inconcevable qu'une grande bibliothèque¹¹¹ s'abstienne de toute offre numérique construite et légale et n'accompagne pas la démarche de ses publics. Un travail de conviction des élus et des personnels est à engager pour aller au-delà des résistances et convaincre du bien-fondé du numérique en bibliothèque.

Pour le SLL, la priorité est d'identifier les zones à pourvoir. Deux types de bibliothèques sont ciblés : les 54 BMC, bibliothèques stratégiques qui ont un devoir d'excellence sur le numérique, et les BDP en leur qualité de tête de réseau. Les BMVR (toutes BMC) font partie de cette catégorie ciblée (Nice est intéressée par le dispositif et a été sollicitée par la DRAC qui a pris appui sur l'exemple d'Aix-en-Provence, Limoges et Marseille sont aussi concernées).

On peut répartir les BMC en quatre catégories de bibliothèques :

- celles qui sont du niveau requis pour être BNR (Le Havre, Le Mans, Reims¹¹², Angers) et pour lesquelles il s'agit avant tout de la reconnaissance de la qualité de développement du numérique, sans projet supplémentaire spécifiquement lié au programme des BNR,
- les BNR en devenir, concernant des bibliothèques qui sont en cours d'élaboration de leur projet (Boulogne-sur-Mer, Cambrai, Bourges, Arras, Poitiers, Dole¹¹³, Besançon). Toulouse a été aussi très tôt demandeur, mais le projet est bloqué en attente du pourvoi du poste de conservateur d'État mis à disposition en charge du numérique,
- celles qui sont volontaires et ont besoin d'un accompagnement à la fois par les services du SLL et par la DRAC (Amiens en est l'exemple le plus emblématique avec une volonté forte, mais des défis à relever). Le programme BNR est aussi, il faut le rappeler, un accompagnement technique et scientifique par les services afin de lever les obstacles et de concrétiser des projets,
- celles qui, pour de multiples raisons, sont en attente (Tours, Douai) ou dans une situation bloquée (Autun, Avignon).

Dans son accompagnement des projets de BNR, le SLL entend désormais privilégier le critère de la nature de la bibliothèque (BMC ou BDP) par rapport aux autres réseaux. Pour les intercommunalités qui, à l'instar de Plaine-Commune¹¹⁴, souhaiteraient s'engager dans la démarche¹¹⁵, le recours aux crédits de la 1ère fraction représente une alternative pour

¹¹¹ La BMC d'Avignon ne propose aucune ressource numérique autre que des sites internet conseillés, intention louable (les sites sont soigneusement sélectionnés et classés), mais qui ne compense pas une offre construite et maîtrisée de ressources sur abonnement.

¹¹² Reims, dont les réalisations et l'engagement numérique sont tout à fait au niveau d'une BNR, n'a pas sollicité le label pour des raisons de politique interne.

¹¹³ Dole inscrit une BNR dans les objectifs de sa convention 2016-2018 de mise à disposition.

¹¹⁴ La labellisation de Plaine Commune est à mettre en regard de l'absence de BDP dans le département de Seine-Saint-Denis. Les trois départements fortement urbanisés de la première couronne parisienne (92 Hauts de Seine ; 93 Seine Saint-Denis ; 94 Val de Marne) font partie des exceptions.

¹¹⁵ En Île-de-France, les communautés d'agglomérations de Grand Paris Sud (départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne) et de Cergy-Pontoise (département du Val d'Oise) réfléchissent à leur stratégie numérique de lecture publique et pourraient déposer un dossier.

accompagner le projet, mais sans attribution du label. La DRAC d'Île-de-France envisage ainsi un accompagnement significatif pour les projets d'ampleur en mobilisant la 1ère fraction.

Le SLL est entré dans une démarche de sollicitation directe des intéressés. Pour les BNR à venir, le SLL, s'est fixé pour objectif d'**accompagner les bibliothèques stratégiques** qui peinent à faire valider leurs projets et à les organiser et voit tout l'intérêt à disposer de modèles de proximité en région, assez proches par la taille de la collectivité et les moyens. Incitation, émulation, mais aussi compagnonnage comme un moyen de disséminer les BNR au niveau d'un département ou d'une région. Les BNR existantes sont donc régulièrement sollicitées par des professionnels désireux de monter à leur tour un projet pour faire des présentations, expliquer leur démarche et leur fonctionnement, éclairer sur le montage de leur projet. Cela montre l'intérêt pour les expériences concrètes menées sur le terrain et le conseil de pair à pair.

En 2016, 8 collectivités ont manifesté leur intérêt en envoyant une lettre de candidature à la ministre : Boulogne-sur-Mer, Arras, Cambrai, Nantes, Saint-Etienne, Valence-Romans Sud Rhône-Alpes, de la BDP de la Drôme et de la BDP de la Loire, dont les dossiers ont été labellisés à l'été 2016.

On recense 15 autres projets en cours de réflexion ou de montage du dossier, les BMC de : Amiens, Le Havre, Le Mans, Poitiers, Pau, Toulouse, Albi, Bourges, Autun, Dijon, Versailles, Chalon-sur-Saône, la BMVR de Nice et les BDP du Puy-de-Dôme et de Seine-et-Marne. **Avec la vague de 2016 et les nouveaux postulants, on devrait compter 29 BNR en 2016 et atteindre 44 en 2017 si tous les projets sont déposés et retenus.**

La multiplication des BNR : un objectif ?

Face à la multiplication des BNR, parfois dans une très grande proximité territoriale, une interrogation se fait jour : assiste-t-on à une juxtaposition des réalisations ou à la rationalisation du maillage ? A ce stade, le risque n'est-il pas d'aller vers la banalisation du modèle ?

Que signifie le maillage dans le cas des BNR ? La répartition géographique va de pair avec l'aménagement numérique du territoire et l'objectif d'égalité d'accès aux ressources et aux services de la lecture publique.

Mais quelle est la bonne échelle pour organiser les BNR ? La vision d'une BNR par région a été celle du SLL, avec l'idée que la Région pourrait entrer dans la lecture publique par le biais du programme, car l'investissement n'est pas forcément au niveau financier supportable par une commune. Cet engagement aurait permis de créer un lien entre les bibliothèques universitaires et la « lecture publique ». Mais cet espoir ne s'est pas concrétisé, la compétence n'étant pas obligatoire. La réforme territoriale vient par ailleurs remettre en question cette répartition par la fusion des régions et l'agrandissement du périmètre des treize nouvelles régions.

Cependant, une **répartition régionale des BNR** reste d'actualité et reçoit un accueil favorable des DRAC qui raisonnent en ces termes pour respecter les équilibres entre les différentes collectivités et composer avec les sensibilités locales.

Quelle sera la répartition des BNR avec la réforme territoriale et le découpage des nouvelles régions ? La carte témoigne d'une concentration accrue dans certaines régions, Hauts de France et Auvergne-Rhône-Alpes en particulier, qui couvrent aussi bien les zones urbaines que les territoires ruraux grâce à la labellisation de BDP.

Les Hauts de France pourraient compter 9 BNR à terme :

- les BMC déjà labellisées : Compiègne, Roubaix, Valenciennes, Lille
- la BDP du Pas-de-Calais
- les BMC intéressées : Boulogne sur mer, Cambrai, Arras, Amiens

La région Auvergne-Rhône-Alpes serait dotée de 7 BNR à terme :

- les BMC de Grenoble et de Lyon et la BDP de la Loire,
- avec les projets à venir : la BDP de la Drôme, Valence-Romans Sud Rhône-Alpes, la BMC de Saint-Etienne et la BDP du Puy-de-Dôme,

Pour l'aménagement du territoire de la nouvelle région Occitanie (Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées), la DRAC estime qu'il conviendrait de disposer à court terme de 4 BNR, couvrant les 4 BMC et les 2 pôles métropolitains : Toulouse/Albi et Montpellier/Nîmes. Cependant, à moyen ou plus long terme, et du point de vue assez strictement territorial, la DRAC n'exclue pas des collectivités plus « modestes » comme Perpignan¹¹⁶ (121 000 habitants).

En ce qui concerne la Bretagne, l'effort a été concentré au début du programme sur les deux métropoles, Rennes et Brest, capables de piloter des projets d'envergure, qui avaient les équipes, mais surtout un contexte politique favorable. La DRAC estime qu'aujourd'hui plusieurs EPCI seraient par contre en mesure de proposer un programme plus ambitieux, comme les agglomérations de Saint-Brieuc (120 000 habitants) et de Vannes (136 000 habitants). Faut-il pour autant ouvrir le label à toutes ces collectivités ?

Pour contrer l'effet d'empilement, et dans un contexte de raréfaction des crédits publics, des regroupements pourraient être envisagés entre les BNR, qui à terme pourraient même **mutualiser** leur offre numérique et de services.

Cependant, **au niveau régional, la multiplicité des acteurs et des partenariats** pose la question :

- de l'articulation des portails (les collectivités sont plus sensibles au rayonnement local qu'au rayonnement régional),

¹¹⁶ La bibliothèque municipale de Perpignan conserve un fonds ancien (328 manuscrits anciens, 85 incunables, un fonds ancien de 30 000 volumes, un fonds catalan de 25 000 volumes, des collections de presse ancienne, des livres d'artistes) : http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp?record=rnbcd:INSTITUTION:7328&failure=/jsp/public/failure.jsp&action=public_direct_view&success=/jsp/public/index.jsp&profile=public

- des modalités d'implication des bibliothèques de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Les structures de coopération régionale disposent de leurs propres portails régionaux documentaires. Montpellier a des échanges avec le Cirdoc ¹¹⁷, établissement public à vocation interrégionale et pôle associé à la BnF pour l'occitan, qui dispose d'une médiathèque publique adossée à une médiathèque de recherche et entretient une plateforme interrégionale de diffusion du patrimoine numérisé occitan, Occitanica. La structure régionale pour le livre, Languedoc-Roussillon Livre et Lecture, a mis en place un groupe « bibliothèques numériques » qui a permis aux deux BNR, Nîmes et Montpellier, de partager leurs expériences et d'entraîner d'autres bibliothèques partenaires dans des projets numériques. Avec la fusion des régions, quel sera le mode de fonctionnement de ces agences de coopération ?

La création d'un pôle régional documentaire régional avec la BnF en 2011 a donné naissance à Biblim, la bibliothèque numérique du Limousin. Ce portail patrimonial commun aux grandes bibliothèques de la région est coordonné par la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges, qui met en œuvre également le plan régional de numérisation, et réunit les collections de la bibliothèque universitaire de Limoges, celles des bibliothèques de Tulle, Guéret, Brive, Saint-Léonard-de-Noblat, du Musée du pays d'Ussel. Une convention de partenariat autour de la langue occitane a été signée en 2012 avec le CIRDOC comprenant un volet de coopération numérique avec Occitanica. Biblim est dans Gallica depuis 2013 et les deux partenaires mènent des valorisations croisées. Quelles pourraient être l'articulation de ce portail avec la création éventuelle d'une BNR dans la métropole limousine ?

Le Sillon lorrain, collectivité publique de taille régionale réunissant quatre collectivités, a développé la seule BNR ayant un aspect régional ¹¹⁸ : elle fédère quatre bibliothèques de Lorraine et envisage de se rendre interopérable avec la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg pour mutualiser des opérations patrimoniales.

Du point de vue du public, c'est essentiellement la question de l'accès qui importe. Les bibliothèques produisent des données structurées et contrôlées dans leurs catalogues. Le référencement des ressources, pour les moteurs de recherche et pour les internautes, est à travailler dans l'optique du web de données par l'exposition de données structurées et reliées entre elles.

Le niveau métropolitain est-il à privilégier ? Il semble à la fois pertinent pour les contenus (complémentarité des collections) et pour les publics. Les BNR de Lille et de Roubaix se

¹¹⁷ Le CIRDOC-Mediatèca occitana est l'établissement public à vocation interrégionale chargé de la sauvegarde, de l'étude et de la valorisation du patrimoine culturel occitan. Implanté à Béziers, il est la fois une médiathèque publique et un grand conservatoire du patrimoine documentaire occitan, le CIRDOC est pôle associé de la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour la « langue et civilisation occitane ». Le CIRDOC mène des chantiers interrégionaux et nationaux pour la connaissance et la diffusion de la culture occitane, en particulier le développement d'outils collectifs de signalement et de valorisation autour du projet de médiathèque numérique collective occitane Occitanica (www.occitanica.eu). Source : Gallica.

¹¹⁸ La vision de politique culturelle portée par les élus de la région Grand Est pour le projet du Sillon lorrain étant de « fédérer de la BNU à Interbibly », soit de la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg à l'agence de coopération régionale de Champagne-Ardenne.

situent à 15 kilomètres l'une de l'autre au sein de la Métropole européenne de Lille¹¹⁹ (MEL). La tendance observée dans les projets BNR est à la construction de portails métropolitains (Bordeaux, Rennes, Compiègne). A Bordeaux, la compétence numérique est portée par la métropole (SIGB commun à plusieurs villes), mais c'est la bibliothèque municipale qui pilote le portail commun. Partage des infrastructures informatiques, mutualisation des moyens pour l'acquisition de ressources, desserte équilibrée des publics sur un territoire (bassin de vie et de travail).

Les contenus disponibles sur ces portails seraient alors :

- des ressources numériques mutualisées (groupement d'achat au niveau de la métropole),
- un catalogue commun ou une recherche fédérée sur les catalogues des bibliothèques,
- l'agenda des manifestations culturelles des bibliothèques partenaires,
- le signalement des services, des horaires et de l'accessibilité des bibliothèques métropolitaines,
- des actions mutualisées concernant la valorisation du patrimoine,
- des actions fédératrices (grande manifestation culturelle commune au réseau métropolitain),
- des ressources pour les professionnels.

BNR ou Contrat numérique ?

Destiné aux bibliothèques de taille plus modeste dans le cadre des *14 propositions pour la lecture*, la première partie du « **contrat numérique** » (**proposition 4) fait du développement numérique un champ d'intervention prioritaire pour les communes de plus de 20 000 habitants situées en dehors de l'orbe des BDP** (disposer d'un site web, offrir des ressources électroniques et un accès à Internet, si possible gratuit).

Il n'y a actuellement pas d'étude sur l'utilisation qui a été faite par les collectivités de la proposition 4 du Contrat numérique, mais il serait intéressant d'en disposer.

Le choix entre les deux dispositifs, BNR ou Contrat numérique, peut se poser pour certains établissements. Le SLL a relevé certains éléments qui sont en contradiction avec la définition d'une BNR, notamment l'absence de réseau et de partenariats. Cela va à l'encontre de la volonté de créer, en concentrant des financements et de l'expertise, des bibliothèques structurantes capables de rayonner sur leur territoire et de favoriser la coopération numérique. En revanche, le Contrat numérique est adapté à des projets plus modestes et représente une alternative à valoriser pour les initiatives n'entrant pas dans le périmètre BNR. Si l'on veut

¹¹⁹ La MEL a créé un portail numérique communautaire de lecture publique. Ouvert en mai 2016, le portail *A suivre...* rassemble le réseau des bibliothèques et médiathèques de la métropole (140 bibliothèques de tailles et de statuts divers, dont 60 bibliothèques publiques, 60 associatives, les bibliothèques des universités lilloises et des bibliothèques spécialisées). Le portail donnera accès à une large offre documentaire et divers services à distance et permet déjà de consulter les services offerts par les bibliothèques partenaires (ressources, accès wifi, horaires, services, agendas des manifestations...), de visualiser une fresque de 100 vidéos consacrée à la métropole lilloise, réalisée en partenariat avec l'INA et d'accéder depuis un lien à Gallica.

assurer une égalité de l'offre numérique sur le territoire, il faut étudier la situation des bibliothèques intermédiaires, non desservies par l'offre numérique d'une BDP ou d'un réseau de lecture publique métropolitain ou d'agglomération.

3.1.2. *Poursuivre et développer de nouveaux modèles*

Au cours des premières Journées nationales des BNR qui se sont tenues à Epinal les 21 et 22 mai 2015, le SLL a communiqué sur le développement de nouveaux axes attendus dans le cadre du programme BNR :

- la dimension territoriale (attentes vis-à-vis des grandes métropoles régionales, des BDP et des intercommunalités) et la coopération entre BNR,
- l'accessibilité numérique pour les publics handicapés,
- l'extension à des ressources autres que le livre numérique avec l'appui des opérateurs nationaux comme la BnF, la Bpi (catalogue national des films documentaires), et l'INA (archives sonores et vidéo).

Les projets numériques irriguent désormais largement la politique des établissements et sont inscrits dans les PSCE. Un certain nombre de collectivités souhaitent cependant rattacher des opérations au label BNR et se sont engagés dans la poursuite d'un programme dit « BNR2 ». Les dossiers concernent la réalisation de services ou d'équipement non menés dans le premier volet (par exemple l'automatisation des prêts à Grenoble), l'extension des services numériques et la coopération territoriale.

Grenoble a déposé un dossier d'amplification de son projet numérique axé sur :

- la RFID et l'automatisation des transactions de prêt et de retour des documents,
- l'évolution du portail numérique pour atteindre un niveau d'accessibilité AAA, proposer une interface dédiée aux enfants et enrichir les contenus (jeunesse, jeux vidéos),
- la migration des contenus patrimoniaux vers une plateforme Gallica marque blanche,
- la formation des personnels à l'inclusion numérique.

Le dossier 2015-2017 de Rennes se propose de travailler sur les publics et le territoire : amélioration des services et leur extension à l'ensemble des habitants de la métropole.

- portail métropolitain commun aux 43 communes (accès centralisé aux ressources et aux services, mais sans catalogue commun dans un premier temps), conçu également comme un outil favorisant les projets communs aux bibliothèques,
- ateliers numériques « 4C » (médiation avec les publics, approche participative),
- inscription des services de la bibliothèque dans la carte de transport.

Une plus grande liberté de configuration est au cœur des nouveaux projets qui sont marqués par une cohésion renforcée au niveau des territoires et des coopérations plus marquées.

Les candidatures BNR de la BDP de la Drôme (4 antennes ouvertes au public dans le département) et de l'agglomération Valence-Romans Sud Rhône-Alpes¹²⁰ (réseau de 14 médiathèques pour 8 villes, dont la médiathèque publique et universitaire de Valence) sont été déposées simultanément dans le courant de l'année 2016. Si les dossiers sont très différents, ils ont cependant un point de convergence qui est la formation des équipes et la médiation, une complémentarité sur le patrimoine (la BMC de Valence) et sur les publics (les étudiants de Valence). Le SLL y a vu la possibilité de faire émerger une cohésion au niveau du territoire pour la desserte des publics et a incité les deux collectivités à se rapprocher.

Dans une deuxième phase de leur développement, **des coopérations se dessinent entre les BNR existantes** (Rennes et Brest ; Montpellier et Nîmes¹²¹).

Rennes et Brest envisagent d'inaugurer leur coopération avec une journée co-organisée sur la thématique des biens communs et des bibliothèques en 2017 (en parallèle à l'ouverture de la nouvelle médiathèque des Capucins de Brest).

Sollicitées à l'été 2016 par la DRAC et le SLL sur le déploiement éventuel d'une deuxième phase de leurs BNR, Montpellier et Nîmes ont annoncé leur projet commun de médiation numérique sur la géolocalisation du patrimoine, grâce à un outil logiciel libre développé à Nîmes. La mutualisation des moyens doit conduire à un service public de meilleure qualité tout en assurant des économies d'échelle.

Les dossiers « BNR2 » s'inscrivent dans la continuité du dispositif des BNR et peuvent bénéficier du soutien du SLL sur le concours particulier pour les bibliothèques de la DGD. Le budget est inférieur en masse budgétaire, car les projets (hors équipement RFID) sont plus modestes et le taux global de subvention serait de l'ordre de 40% HT de la dépense.

Concernant le fonctionnement et la pérennisation des actions, notamment pour la médiation avec les publics, l'enjeu pour Rennes, mais aussi pour les autres bibliothèques, est de maintenir un niveau élevé d'implication dans le numérique. Alors que les moyens humains vont diminuer suite à l'arrêt des subventions, Rennes a mené un dialogue de gestion avec sa collectivité sur les questions touchant à l'emploi.

3.1.3. Renforcer le rôle de la BnF pour le patrimoine numérique des BNR

A côté des collections de la BnF, les fonds patrimoniaux des BMC des collectivités forment un second ensemble patrimonial national¹²². La visibilité de ces collections sur internet a été l'un des enjeux majeurs identifiés par le *Schéma numérique des bibliothèques* de mars 2010. Le Schéma numérique de la BnF (mars 2016) recommande la mutualisation des infrastructures numériques avec le réseau de partenaires.

¹²⁰ Créée au 1^{er} janvier 2014 de la fusion de 4 intercommunalités regroupant 51 communes, l'agglomération compte 211 506 habitants et s'est dotée de la compétence « lecture publique ».

¹²¹ Lille et Roubaix envisagent également une collaboration entre leurs BNR. Aix-en-Provence se tournera vers Nice, candidate au label BNR, pour développer des projets communs.

¹²² La BnF a constitué une collection de 30 millions de documents. Les quelque 350 à 400 bibliothèques de collectivités territoriales situées hors de Paris (dont les 54 BMC) ont de leur côté amassé 25 millions de documents patrimoniaux.

Outre la numérisation concertée de corpus, les dispositifs de soutien financier, la fédération des principaux catalogues français dans le Catalogue collectif de France (CCFr), les actions de formation, la BnF est engagée dans une démarche de **coopération numérique en région** avec de nombreuses bibliothèques des collectivités territoriales et a progressivement élargi l'offre de services liée à sa bibliothèque numérique Gallica, notamment avec Gallica marque blanche.

La politique de coopération nationale de la Bibliothèque nationale de France ¹²³ vise un renforcement au niveau des territoires et prévoit de développer « **des partenariats spécifiques avec les Bibliothèques Numériques de Référence** ».

Les BNR seront-elles l'un des points forts de la coopération régionale de la BnF à venir ? Cette coopération devra s'insérer dans les dispositifs préexistants (pôle associé régional, BDLI), axes qui structurent la relation avec la BnF.

Vis-à-vis des BNR, les modalités d'implication de la BnF seraient à approfondir dans trois domaines :

- la proposition **Gallica marque blanche**, pour laquelle la BnF pourrait apporter une garantie spécifique pour le réseau BNR,
- **l'offre de tiers archivage SPAR (Système de Préservation et d'Archivage Réparti)** pour la conservation numérique pérenne (offre BnF Archivage numérique),
- le projet **data.bnf.fr**.

Sur les 21 BNR existantes, la BnF entretient des contacts privilégiés avec plusieurs d'entre elles (voir le tableau récapitulatif en annexe) : moissonnage des données (Moulins, Aix, Lyon pour les affiches, Bordeaux, Roubaix), intégration de fichiers (Nîmes, Montpellier, le Sillon lorrain), projet de marque blanche avec Rouen. Souhaitant introduire des axes de coopération numérique plus étroits avec les BNR, la BnF décline ses **modèles existants de convention de coopération numérique (marque blanche, intégration de fichiers, numérisation) pour les adapter aux problématiques de chaque BNR**.

La première convention de ce type, « **Convention de coopération numérique entre l'État, le Pôle Métropolitain européen du Sillon lorrain et la Bibliothèque nationale de France** » a été signée pour la BNR du Sillon lorrain le 8 septembre 2016¹²⁴ pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2019.

Elle porte sur :

- la conservation numérique pérenne des documents numériques du Sillon lorrain au titre des collections numériques nationales,

¹²³ La politique et les actions de coopération nationale de la Bibliothèque nationale de France : Bilan 2015. Perspectives 2016-2019. Contrat de performance 2014-2016 p. 19.

¹²⁴ Le Sillon lorrain signe une convention tripartite (État, Collectivité territoriale, BnF), car l'État a fortement participé au financement de la numérisation.

- l'enrichissement des collections numériques nationales diffusées sur les sites Internet de la BnF et notamment Gallica (site web, application mobile et Gallica intramuros) en y intégrant les documents numériques du Sillon Lorrain,
- l'enrichissement des collections numériques diffusées sur les sites web du Sillon Lorrain, à partir d'une sélection des collections patrimoniales numérisées de la BnF et de ses partenaires (sur le Grand Est).

D'autres BNR se préparent à la signature d'une convention de coopération numérique : Rouen (en cours pour Gallica marque blanche convention bipartite) et Grenoble compte poursuivre son projet BNR avec la migration de contenus patrimoniaux vers une plateforme Gallica marque blanche.

La BnF prévoit un renforcement de la coopération avec les BNR à travers d'autres services :

- la valorisation par le biais des catalogues nécessite **l'actualisation des données des catalogues patrimoniaux** (ce qui est réalisé au titre des BMC pour le CCFr sert aussi aux BNR). La BnF apporte une aide à la mise à jour (Nancy en a bénéficié).
- pour les sept BNR qui sont également bibliothèques de dépôt légal imprimeur (BDLI), **l'accès distant aux archives de l'Internet** entre dans les priorités. Le dépôt légal du web, consultable sur place à la BnF et accessible à distance, est progressivement mis en place dans les 26 BDLI bibliothèques partenaires. L'accès est effectif à Montpellier (première connexion réalisée en 2014), Nancy, Strasbourg (au premier trimestre 2015), ainsi qu'à Lyon, Limoges Toulouse et Bordeaux,
- **la BnF s'implique dans la mise à disposition de titres de presse régionale.** A titre d'exemple, le Sillon lorrain a mené un projet sur la presse quotidienne régionale portant sur trois titres et leurs éditions locales (L'Est républicain, Le Républicain lorrain et Vosges matin). Le Sillon lorrain en numérise les années du domaine public qui seront accessibles dans Gallica et négocie l'autorisation de numériser une première période sous droits (1945-1955)¹²⁵. En contrepartie de l'archivage pérenne des données des titres numérisés sur financements BNR par la BnF, les fascicules sous droit seront consultables gratuitement sur des postes dédiés à la BnF (Gallica Intramuros) et dans les bibliothèques du Sillon lorrain ; tout ce qui est libre de droits sera diffusé également dans Gallica.

SPAR est la solution conçue en 2010 par la BnF pour la conservation pérenne des documents numériques, incluant une lisibilité à très long terme et la garantie d'état et de complétude des fichiers (par la migration des formats et des supports) et le stockage sécurisé des données sur plusieurs sites. Il se différencie donc très nettement du stockage numérique tel que la BnF le pratique pour les bibliothèques partenaires de Gallica dans les filières de numérisation et d'intégration de fichiers.

¹²⁵ Avec le Crédit Mutuel, propriétaire de ces titres de presse.

En 2013, la BnF a obtenu l'agrément du SIAF (Service interministériel des Archives de France)¹²⁶ lui permettant de se positionner comme opérateur de confiance et a ouvert le service SPAR à des tiers par son service BnF Archivage numérique.

Les tarifs d'archivage¹²⁷ sont établis en fonction de la volumétrie de stockage, du mode de téléchargement des données à archiver, du nombre de copies et du type de supports de stockage, de la durée du contrat. Le service Archivage numérique de la BnF peut-il offrir des modalités particulières pour le stockage des collections des BNR partenaires ?

L'ouverture aux BDP : dans le cadre de l'action territoriale, la BnF élargit la coopération aux BDP avec des actions de valorisation numérique, mais aussi le signalement de petits fonds intéressants épars. La BnF a affecté un poste à cette mission. La BDP du Puy-de-Dôme construit son dossier BNR autour d'un hub de données, point de passage fédérant différentes bases de ressources (physiques, abonnements et ressources sous droits, ressources numérisées des Archives départementales et de Gallica). Ce projet original inaugurera un nouveau modèle de convention de coopération numérique qui intégrera la partie métadonnées du hub.

Inscrit dans la politique nationale d'ouverture des données publiques dont les enjeux sont autant démocratiques (transparence de l'action publique, rationalisation de la création et de l'utilisation des données publiques) qu'économiques (création de valeur par la mise à disposition d'informations librement réutilisables), le **projet data.bnf.fr**¹²⁸ rend accessibles les données de la BnF selon la Licence ouverte française utilisée par data.gouv.fr¹²⁹ (de type CC0 – le plus souple et ouvert - proche du domaine public et adapté au code de la propriété intellectuelle français). La réutilisation et la reproduction des données est libre et gratuite pour tout usage, y compris commercial, avec pour seule obligation la mention d'attribution et de mise à jour.

La démarche de la BnF consiste à « faire partager aux citoyens les bénéfices du travail des bibliothèques sur l'identification et le signalement des collections qu'elles possèdent, y compris les collections numériques »¹³⁰. C'est avant tout un moyen d'amplifier la présence de la BnF sur le web (visibilité des collections, réutilisation des données pour des usages multiples et innovants). Des bibliothèques peuvent ainsi se lier aux données de la BnF en plus de les récupérer. De plus, les données sont appelées à sortir du monde des bibliothèques et à avoir une diffusion bien plus large.

¹²⁶ Arrêté du 29 mars 2013 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires. JORF n°0102 du 2 mai 2013 page 7558
texte n° 32.

¹²⁷ Offre et tarifs disponibles en ligne : http://www.bnf.fr/documents/archivage_num_tarifs.pdf.

¹²⁸ <http://data.bnf.fr/>

¹²⁹ <https://www.data.gouv.fr/fr/> En octobre 2011, Etalab, la mission gouvernementale en charge de l'ouverture des données en France, a publié sa propre licence libre, baptisée « licence ouverte » (LO). Avec la seule contrainte de mentionner la paternité et la date de la dernière mise à jour, elle autorise la reproduction, la redistribution, la modification et l'exploitation à titre commercial de données non nominatives, ne relevant ni de la vie privée, ni de la sécurité et collectées ou produites par des organismes publics.

L'ouverture des données publiques a été intégrée à la législation française par la transposition de la directive européenne de 2003 « Directive on re-use of public sector information » (Directive 2003/98/EC) dans l'Ordonnance numéro 2500-650 du 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques.

¹³⁰ <http://data.bnf.fr/about>

Data.bnf pourra à moyen terme entrer dans les actions de coopération avec les bibliothèques françaises. L'objectif sera de référencer les documents des partenaires (fichiers numérisés et fichiers intégrés) dans les catalogues concernés par data.bnf (le catalogue général, le CGM, Catalogue général des manuscrits et le BAM – BnF Archives et Manuscrits). La mise à niveau et l'enrichissement de ces données représente un chantier auquel les bibliothèques se verraient associées.

3.1.4. *L'ouverture des données*

Publiée le 7 octobre 2016, la Loi pour une République numérique a donné le coup d'envoi de l'ouverture généralisée des données publiques pour les collectivités locales de plus de 3 500 habitants. La participation des bibliothèques à ce grand mouvement est facilitée par leur aptitude à collecter et à structurer les données. Les BNR, en leur qualité de « bibliothèques de référence » sur les questions numériques, pourraient être à l'avant-poste des réalisations dans le domaine de la culture.

Rennes est la première BNR à s'être lancée : dans un contexte rennais pionnier de **l'ouverture des données publiques** (Rennes Métropole et la Ville de Rennes ont été les premières collectivités territoriales françaises à libérer largement leurs données publiques dès 2010, avec le portail www.data.rennes-metropole.fr), la bibliothèque de Rennes Métropole a souhaité participer à ce mouvement, en lançant une réflexion à la fois sur les jeux de données à mettre à disposition et sur les évolutions techniques (notamment du SIGB) à déployer pour y parvenir. Les données de fréquentation de la bibliothèque des Champs Libres (par heure et par zone) ont ainsi été libérées sur la plateforme opendata de Rennes Métropole, et la bibliothèque a travaillé avec le Collectif Open Data de Rennes sur leur exploitation. La réutilisation de ces données permet de définir les meilleures plages horaires pour se rendre à la bibliothèque. Dans cet esprit d'ouverture et de partage des données de la culture, les élus ont accepté de retenir pour **les Tablettes rennaises le statut "domaine public"**, encore exceptionnel dans les établissements culturels et donc de favoriser la libre circulation sur les réseaux d'œuvres du domaine public. D'ores et déjà, les nouveaux projets qui seront lancés, comme par exemple la bibliothèque numérique patrimoniale, intégreront cette dimension, qui sera l'un des éléments décisifs des choix de solutions logicielles.

3.2. Une politique documentaire numérique raisonnée

3.2.1. *Une offre documentaire financièrement soutenable*

L'augmentation des acquisitions numériques va de pair avec l'élargissement de l'offre numérique pour les bibliothèques :

En 2010, les BM consacraient 1,46M€ à l'acquisition de ressources numériques, ce qui représentait 1,3% du total de leurs dépenses documentaires. En avril 2014, 84% des BM des villes de plus de 70 000 habitants proposaient des ressources numériques (avec un budget

moyen de 22 335€) selon l'enquête menée en partenariat avec le SLL et Réseau Carel¹³¹, mais seulement 24% des villes de 40 000 à 69 999 habitants (avec un budget moyen de 12 473€).

Les Assises du numérique qui se sont tenues à Paris le 8 décembre 2014 ont réuni les professionnels de l'édition, des bibliothèques, des élus des collectivités territoriales et l'État. Les « 12 recommandations ¹³² » cosignées par les associations professionnelles et la ministre de la culture et de la communication, ont défini les grands principes de l'offre des éditeurs pour les bibliothèques, afin que le livre numérique y trouve toute sa place.

Les offres pour les bibliothèques se multiplient et évoluent rapidement. Les modèles économiques se mettent progressivement en place (achat au titre, abonnement à une ressource ou à un bouquet de ressources, achat pérenne). Les modalités d'accès sont soumises aux conditions de chaque fournisseur. Les tarifs sont calculés selon des équations complexes se rapportant au nombre de comptes ouverts sur la ressource, d'inscrits à la bibliothèque, d'habitants de la collectivité, un système de jetons, le nombre d'accès simultanés, le nombre total de prêts autorisés, etc.

L'émiettement actuel des catalogues de livres numériques entre plusieurs plateformes et fournisseurs est un frein pour les bibliothèques. L'intégration d'Hachette dans PNB en fin d'année 2015 - toujours en cours de négociation sur les modalités d'application¹³³ - promet un accès à la quasi-totalité du catalogue numérique de l'édition française (890 éditeurs et marques éditoriales) et à l'offre FeniXX (réédition des livres indisponibles du XXe siècle en collaboration avec la BnF et la Sofia). **Cet accès centralisé à l'offre éditoriale représenterait un réel progrès à condition que les conditions faites aux bibliothèques soient acceptables, notamment sur l'emprunt simultané de nouveautés dans le cadre d'une offre tarifaire adaptée aux moyens des bibliothèques publiques.**

Parmi les bibliothèques utilisatrices du dispositif PNB¹³⁴ (Prêt Numérique en Bibliothèque) mis en œuvre par Dilicom, deux BNR, Montpellier et Grenoble sont sites pilotes depuis 2014 (intégration dans Bibook pour Grenoble). D'autres BNR envisagent le raccordement au service PNB : Moulins, Aix-en-Provence (2016), à l'étude pour Plaine Commune. Actuellement les offres PNB sont négociées de gré à gré avec chaque bibliothèque.

Les BNR proposent toutes des ressources accessibles en ligne diversifiées : autoformation, VOD, musique, presse, livres numériques, albums et BD, avec la mobilisation de budgets conséquents (Lille : 96 000€ ; BDP Pas-de-Calais : 150 000€ ; Rennes : 120 000€ en 2016 avec une augmentation prévue sur le budget 2017). En ce qui concerne les ressources, il y a peu de différences entre les acquisitions des bibliothèques, car le marché et l'offre sont restreints dans les domaines qui intéressent les bibliothèques et leurs publics.

¹³¹ Enquête 2013-2014 sur les ressources numériques en bibliothèque publique, disponible en ligne sur le site du MCC : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Numerique-et-bibliotheques>.

¹³² <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Actualites/Recommandations-pour-une-diffusion-du-livre-numerique-par-les-bibliotheques-publiques>

¹³³ Hachette reste l'un des groupes les plus réticents à adapter son offre tarifaire aux besoins - et aux moyens - des bibliothèques publiques.

¹³⁴ Fin 2015, PNB offrait un catalogue de 13 000 titres numériques, mais plus de 60 000 sont annoncés à moyen terme avec l'arrivée de nouveaux éditeurs (source : site Réseau Carel).

La plupart des BNR sont adhérentes de **Réseau Carel, coordinateur pour l'acquisition des ressources numériques**¹³⁵ et bénéficient des tarifs et des conditions négociés par l'association.

Créé en 2003 par la Bibliothèque publique d'information (Bpi) pour développer l'offre de ressources électroniques en bibliothèque publique, l'association Réseau Carel (Coopération pour l'Accès aux Ressources numériques en bibliothèques) est un réseau national de compétences et d'échange en matière de documentation numérique, qui regroupe à la date du 31 décembre 2015 377 adhérents, dont le Réseau Canopé (Éducation nationale et Enseignement supérieur et recherche), l'Institut français et des bibliothèques étrangères¹³⁶ (le nombre d'adhérents a été multiplié par 3 en dix ans¹³⁷). Le réseau est composé à 65% de BM, 19% de BDP et 14% d'autres bibliothèques (enquête Réseau Carel 2015¹³⁸). La majorité des bibliothèques qui ont répondu à l'enquête (109) ont un budget annuel entre 1000 et 30 000€ (trois entre 80 000 et 100 000€ et quatre entre 100 000€ et 200 000€ et plus). Le budget moyen est de 35 733€. La moyenne du nombre de ressources est de 5 par établissement, avec des écarts allant de 1 à 21.

La Bpi met à disposition un poste à temps plein¹³⁹ de « négociateur » pour assurer le fonctionnement de Réseau Carel. Ses missions sont les suivantes :

- demandes d'information,
- suivi des adhésions des bibliothèques,
- négociations avec les éditeurs et fournisseurs,
- coordination des achats de ressources (une centaine de ressources),
- gestion de la plateforme collaborative,
- formations et sensibilisation des bibliothécaires aux ressources numériques.

Réseau Carel fonctionne avec quatre groupes thématiques constitués de bibliothèques partenaires, qui exercent une **veille sur l'offre et la qualité des ressources** (Livre numérique ; Image et son ; Presse ; Jeu). Deux autres groupes se sont créés en 2016 : Jeunesse et Autoformation.

Réseau Carel assure également :

- une enquête annuelle sur les usages des ressources,
- la Journée d'étude annuelle (en 2016, « Tout savoir sur PNB » avec captation vidéo et diffusion),
- la participation au groupe de travail mis en place par le MCC sur « l'accessibilité »,
- des interventions extérieures (congrès, formations).

¹³⁵ Sur les 21 BNR étudiées, toutes sont affiliées sauf Compiègne, Plaine Commune, Orléans, Angers, Metz.

¹³⁶ <http://reseaucaarel.org/page/compte-rendu-de-l-assemblee-generale-de-reseau-caarel-2016> .

¹³⁷ En 2009, 208 établissements étaient adhérents. A la fin de l'année 2014, Réseau Carel comptait 311 collectivités. L'adhésion est annuelle et représente une somme modique (50€).

¹³⁸ <http://reseaucaarel.org/page/l-enquete-reseaucarel-2015-synthese-des-resultats> .

¹³⁹ Article 1 de la convention entre la Bpi et l'association Réseau Carel signée le 17 janvier 2013.

Sans avoir l'assise de Couperin - le Consortium unifié des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques¹⁴⁰ - en termes de capacités de négociation et de poids financier, Réseau Carel est son pendant pour les bibliothèques de « lecture publique ». Expert sur les questions du numérique, **Réseau Carel est indispensable aux bibliothèques qui souhaitent maîtriser leurs acquisitions numériques** et acheter des ressources pertinentes pour leurs publics à des tarifs raisonnables.

Cependant, la veille sur une offre en pleine croissance, le temps requis par les négociations¹⁴¹ et l'animation d'un réseau de près de 400 adhérents représente une charge de travail lourde et qui commence à excéder le personnel disponible. Réseau Carel recherche donc de nouvelles modalités de fonctionnement, soit sur le modèle de Couperin, soit par l'affectation d'un second poste sur ces missions.

Pour les BNR, après le soutien initial du MCC à l'acquisition des premières ressources numériques, la pérennisation des dépenses numériques se heurte à :

- la bascule de ces acquisitions sur le budget documentaire courant de fonctionnement,
- la limitation des budgets d'acquisition documentaire, qui stagnent ou régressent dans la plupart des collectivités,
- l'évolution annuelle des tarifs d'abonnement aux ressources numériques (avec parfois une envolée non supportable financièrement),
- les conditions tarifaires des fournisseurs et la difficulté à anticiper sur l'utilisation de la ressource par les usagers.

Dans ce contexte, l'implication de Réseau Carel doit rester forte dans toutes les négociations contractuelles avec les éditeurs.

Mutualiser avec l'enseignement supérieur ?

Les établissements de l'enseignement supérieur pourraient-ils être les partenaires des BNR ? Le développement dans les bibliothèques universitaires d'une offre similaire pour certaines ressources en ligne « grand public » (VOD, musique, BD). Pour les négociateurs de Couperin qui s'occupent de l'offre VOD de Médiathèque Numérique d'Arte, le public visé, est a priori très large car ces ressources pourraient intéresser tous les étudiants, dans le cadre d'une démarche personnalisée de renforcement de la culture générale et cinématographique, mais représenteraient aussi un intérêt pour l'enseignement et la recherche (fictions, documentaires, émissions Arte) dans les disciplines suivantes : Cinéma et Histoire du cinéma, Arts plastiques, Histoire de l'art, Histoire, Philosophie, etc. L'arrivée du groupe Hachette dans PNB a constitué un déclic pour les bibliothèques universitaires, dont certaines ont expérimenté le dispositif en juin 2016 dans la perspective de définir une offre commerciale adaptée aux bibliothèques universitaires.

¹⁴⁰ <http://www.couperin.org/presentation>. Couperin compte 240 membres (COMUE, universités, grandes écoles, organismes de recherche et autres établissements), 90 négociateurs volontaires issus des établissements membres., 160 ressources documentaires en moyenne par an, pour près de 2000 contrats, 18 groupements de commande avec des organismes de recherche, en moyenne par an, 150 fournisseurs en moyenne chaque année, 2 sites Internet et plusieurs groupes de travail, d'étude et de prospective.

¹⁴¹ Les négociations sur chacune des ressources sont à reprendre chaque année.

La convergence des ressources numériques intéressant Couperin et Réseau Carel pourrait-elle favoriser un rapprochement entre les deux associations ? Serait-il pertinent d'envisager une mutualisation avec les BU ?

Si l'on observe certaines expériences de l'enseignement supérieur et recherche, le regroupement n'est pas forcément judicieux. Les coûts de la documentation de la Comue de Grenoble a ainsi pâti de la fusion des trois universités, car le tarif a été calculé sur le nombre global d'étudiants, y compris pour des ressources spécialisées en médecine ou en littérature¹⁴². Si les négociations tarifaires de Couperin ne peuvent pas directement servir la lecture publique¹⁴³, les attentes fonctionnelles et de services peuvent cependant par ricochet bénéficier à tous.

Peut-on envisager **des licences nationales pour les bibliothèques publiques** ?

Dans le cadre du projet de la « Bibliothèque scientifique numérique » (BSN), les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche ont à disposition des ressources numériques acquises par un financement à la source opéré directement par le ministère auprès des éditeurs.

A la demande du MCC, cette offre de ressources acquises en licence nationale¹⁴⁴ est ouverte en partie aux bibliothèques publiques depuis fin 2012 par le biais du compte et du serveur de l'ABES (Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur). De niveau recherche, ces ressources sont adaptées aux besoins de l'enseignement supérieur, mais quelques-unes peuvent intéresser certains publics de niche des bibliothèques territoriales (*Le Grand Corpus des Dictionnaires* et *Le Grand Corpus des Grammaires françaises, des remarques et des traités sur la langue* des Classiques Garnier Numérique).

Cependant, la transposition du modèle de licence nationale pour les ressources courantes aux bibliothèques des collectivités territoriales n'est pas adaptée en raison de l'impossibilité du prélèvement à la source.

Pourrait-on envisager de décliner ce modèle à des licences territoriales, adaptée à des offres de niches portant sur la presse quotidienne régionale par exemple ?

3.2.2. Coopérer et construire les outils communs nécessaires

Les bibliothèques numériques, BNR ou pas, font face à des problèmes récurrents. Elles peuvent s'allier pour faire progresser les offres.

Trop de prestataires négligent **l'ergonomie et l'accessibilité de leurs plateformes**. Des échanges réguliers visent à souligner le décalage entre le produit proposé aux collectivités (Europresse, MyCow, Orthodidacte, etc.) et les attentes des usagers.

¹⁴² HEURTEMATTE, Véronique, Rentrée universitaire. Les cinq défis des BU. *Livres Hebdo*, 2016. Consulté en ligne [<http://www.livreshebdo.fr/article/les-cinq-defis-des-bu?xtmc=%22congr%C3%A8s+adbu%22+nice&xtcr=14>].

¹⁴³ Mais Couperin bénéficie des réductions négociées par Réseau Carel pour la VOD de Médiathèque Numérique (Arte).

¹⁴⁴ Dans le cadre du programme ISTEEX, ressources d'ebooks et de revues scientifiques (Elsevier, Nature, Springer, Wiley, Degruyter, Taylor et Francis, etc.) <http://www.licencesnationales.fr/bibliotheques-publiques/>.

Les bibliothèques numériques ont besoin de **recupérer les métadonnées des ressources acquises pour les signaler dans leur catalogue**. Or, elles éprouvent les plus grandes difficultés à obtenir ces données structurées de leurs fournisseurs : il leur faut d'une part s'adresser à chaque prestataire et, d'autre part, gérer des formats hétérogènes. La gestion des métadonnées est plus simple pour les documents à l'unité - ebooks ou films en VOD (granularité simple) - que pour les ressources en bouquets, du type presse en ligne, qui regroupent des milliers de titres ou l'autoformation avec ses nombreux modules et « leçons ».

Les fournisseurs sont peu désireux de travailler sur ces sujets, mais progressent face à la multiplication des demandes des bibliothèques.

Le nombre de ressources en ligne utilisées communément par les bibliothèques de lecture publique est relativement peu élevé. La tendance serait plutôt de retrouver les mêmes propositions dans la majorité des bibliothèques, en raison d'une offre adaptée restreinte en termes de contenus, de coûts et d'utilisation simple pour les publics.

Dans ce contexte portant sur un panel de ressources réduit et concernant une majorité d'établissements, aux besoins identiques, il y aurait tout intérêt à **construire les outils communs** qui faciliteraient et allégeraient le travail des bibliothécaires. Une démarche collective doit se construire pour que les métadonnées soient également systématiquement mises à disposition (Europresse, leKiosk, MyCow, Orthodidacte).

Le projet BACON (Base de Connaissance Nationale¹⁴⁵), mené par l'ABES sur la collecte des métadonnées libres pour la documentation électronique des BU, est ouvert depuis un an. Le service est payant, l'ABES s'est chargée de contacter les éditeurs pour récupérer l'ensemble des métadonnées des ressources communes (périodiques et livres électroniques). Sur le plan technique, les bibliothèques récupèrent les données disponibles par export ou par web services. Les formats sont ouverts et s'accordent aux SIGB employés.

Un projet similaire serait à étudier pour les bibliothèques de lecture publique.

Peut-on **identifier un entrepôt de métadonnées les plus utiles en lecture publique** ? La Bibliothèque nationale de France a ouvert deux entrepôts OAI donnant accès à ses collections et à ses données :

- OAI-NUM contient les notices décrivant les collections numérisées de la BnF accessibles dans la bibliothèque numérique Gallica, mais pas les collections des bibliothèques et e-distributeurs partenaires référencées dans Gallica,
- OAI-CAT contient l'ensemble des notices bibliographiques de BnF Catalogue général, que les documents soient numérisés ou non.

Enrichis régulièrement, ces deux entrepôts sont moissonnables suivant le protocole OAI-PMH et permettent de référencer dans d'autres bases ou portails les documents numérisés et les données bibliographiques produites par la BnF.

¹⁴⁵ Voir www.bacon.abes.fr

La BnF pourrait constituer un autre entrepôt national mis à disposition des bibliothèques avec les métadonnées issues du dépôt légal (DL) pour les documents numériques¹⁴⁶.

3.2.3. Un enjeu pour les publics : l'accessibilité de l'offre

L'accessibilité numérique des portails et de l'offre de contenus pour les publics en situation de handicap est un enjeu bien perçu par les bibliothèques. L'offre de ressources adaptées, comme la mise en place d'un accompagnement spécifique à ces publics entrent dans les pratiques des bibliothèques.

L'accessibilité a aussi des retombées pour l'ensemble des publics qui bénéficient de l'ergonomie du site et de la simplification de l'accès. La **simplification de l'accès aux contenus pour les usagers passe d'abord par un dialogue avec les prestataires de solutions informatiques**. Les accès aux ressources en ligne sont régulièrement dépendants du développement de connecteurs, qui doivent assurer l'interface entre le SIGB et la plateforme du fournisseur de la ressource.

Avoir un accès unique aux ressources avec un identifiant individuel a été l'un des axes développés dans les projets de BNR de Grenoble et de Rennes. Les modalités d'accès disparates, comme les demandes d'identification spécifiques à une ressource numérique font partie des éléments qui égarent le public ou l'irritent. C'est un domaine où la simplification est attendue.

3.3. Maîtriser les coûts de fonctionnement

3.3.1. Maintenance des infrastructures et matériels

Les nouveaux matériels mis en services - automates de prêts, boîtes retour, robots de tri - ont un coût de maintenance non négligeable au-delà de la période incluse dans le contrat initial. Il s'agit de **dépenses contraintes qui pèsent sur le budget annuel de fonctionnement**. A l'usage, les tags RFID¹⁴⁷ équipant les documents se révèlent moins résistants que les anciens codes à barres et leur durée de vie est plus limitée. En dehors de leur fragilité intrinsèque, les liseuses, tablettes, ordinateurs portables sont aussi des matériels convoités.

Les portails de services ont également un coût de maintenance et d'hébergement¹⁴⁸ pour fédérer l'offre numérique et mieux l'intégrer au catalogue des docs physiques.

3.3.2. Stockage des données et archivage numérique

La question du coût croissant de stockage des données issues de la numérisation des collections patrimoniales représente déjà un réel problème pour les bibliothèques. Le coût de stockage est fonction du volume des données conservées dépendant à la fois du nombre de documents et de leur « poids » (niveau de résolution de l'image exprimée en dpi), mais aussi

¹⁴⁶ La Bnf est en attente de validation de cette possibilité.

¹⁴⁷ Etiquettes comportant une puce où sont encodées les informations.

¹⁴⁸ Estimation de 35 000€ annuels pour le portail de la BNR de Lille (hors hébergement des données) : ces dépenses récurrentes doivent être discutées avec les Services informatiques.

de la qualité des services associés : soit un stockage numérique simple, soit l'archivage pérenne garantissant la préservation des données (conservation à l'identique des fichiers) du type de l'offre SPAR de la BnF.

Les coûts vont aller croissant et induisent de nouvelles dépenses pour les collectivités. **Ces coûts sont imputés directement sur les budgets des bibliothèques ou le seront à terme** quand les directions des services informatiques (DSI) auront à faire face à la multiplication des demandes émanant des différents services : besoins de conservation de documents administratifs courants (texte, tableur ou pdf), mais aussi conservation de documents spécifiques de type archives sonores, des images ou de la vidéo du service communication, des archives de la collectivité et des équipements - culturels ou non (enregistrement vidéo de conseils municipaux par exemple).

Avec la numérisation de masse effectuée pour le patrimoine des bibliothèques au tournant du siècle et le volume des données induit par les formats des fichiers (le format TIFF par exemple¹⁴⁹) les bibliothèques se sont engagées dans une voie quelque peu incertaine. Les collectivités peuvent multiplier les serveurs de stockage, mais sans garantie de l'intégrité des données. Elles n'ont pas le droit d'archiver leurs données chez des prestataires extérieurs n'ayant pas l'agrément SIAF pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires. La Commission Bibliothèques numériques a étudié les **modèles économiques de tiers-archivage public**, les prestations et les tarifs pratiqués¹⁵⁰ par la BnF et le Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES), opérateurs publics titulaires de l'agrément, offrent des conditions d'archivage « pérenne » à des tarifs préférentiels pour les établissements de l'enseignement supérieur et de la culture. Même avec des solutions tarifaires étudiées, la délégation auprès des institutions spécialisées a un coût. Dès lors, il s'agit de s'organiser afin de **réduire la facture du stockage numérique**¹⁵¹.

Pour les bibliothèques numériques, les politiques de conservation sont à repenser complètement. Il est nécessaire :

- d'arbitrer entre l'imprimé et le numérique,
- de définir ce qui doit être pérennisé et sous quel format (conserver le TIFF pour l'iconographie, les manuscrits ?),
- de maîtriser la pérennisation du numérique (solution de tiers archivage de la BnF ou d'un autre opérateur agréé),

¹⁴⁹ Le format de conservation TIFF (Tagged Image File Format), initialement retenu par la BnF, représente un niveau de définition excellent, mais le poids d'un fichier très important par rapport à d'autres formats plus légers dédiés à la consultation comme le JPEG 2000 compressé adopté par le BnF et d'autres bibliothèques. Pour la presse, le format TIFF peut être utilisé avec des niveaux de gris moins lourds en termes d'archivage.

¹⁵⁰ Commission bibliothèques numériques. Rapport 2012-2013, p. 4. S'interrogeant sur les modèles économiques de tiers-archivage public (Séance du 22 février 2013), la Commission note « On constate sur cette question parmi les bibliothécaires un déficit de culture professionnelle tant sur les procédures et les coûts que sur les niveaux de service en matière de tiers-archivage. Les projets prennent en compte les coûts d'une numérisation de diffusion, mais font généralement l'impasse sur ceux de la conservation numérique. Or, quel que soit le modèle, les tarifs d'archivage numérique pérenne demeurent élevés pour les budgets de fonctionnement des bibliothèques ».

¹⁵¹ FERREIRA-LOPES, Henry, GUILLERAY, Pierre-Emmanuel : *Comment diminuer sa facture de stockage numérique ? Le cas de BM Besançon*, communication aux 12^e Journées du Patrimoine Ecrit, Dole et Dijon, 16 et 17 juin 2016.

- de prévoir les usages (disponibilités des fichiers pour demandes de reproduction par exemple),
- de prévoir les budgets suffisants.

3.3.3. Maîtriser les coûts en ressources humaines

Le recours à une AMO incluse dans le financement BNR est une aide ponctuelle au montage initial des projets. Le fonctionnement courant réclame, quant à lui, du personnel qualifié sur les questions du numérique et capable d'une approche pédagogique vis-à-vis du public.

Si l'automatisation des prêts permet un gain, mesuré mais non négligeable, sur le nombre de postes nécessaire aux opérations quotidiennes de prêt, la médiation des savoirs et des outils numériques engendre une consommation RH importante : accompagnement des publics, ateliers numériques, gestion d'une flotte de tablettes et d'un parc de matériel accru, accessibilité des outils et services, veille sur le numérique, valorisation des contenus sur les blogs et portails.

L'investissement initial de formation du personnel peut être là encore, du moins en partie, pris en charge dans le cadre global du projet. La poursuite de l'effort de formation, l'extension à tous les agents de la bibliothèque (des bibliothèques partenaires dans le cas des BDP) incombe à la collectivité.

Dans le cadre de l'opération BNR, Rennes a monté son projet patrimonial des *Tablettes rennaises* en procédant à des recrutements extérieurs financés par la DGD (aide au lancement), mais cette aide n'est pas pérenne. La bibliothèque a cependant pu persuader sa collectivité, qui a depuis créé deux postes.

3.4. Structurer le réseau des BNR

Les BNR sont très différentes d'un établissement à l'autre, selon leur taille, les services proposées, la présence ou non de collections patrimoniales, l'accueil direct d'usagers ou au contraire une relation qui se fait à distance, le budget consacré aux ressources numériques, la présence d'une équipe dédiée au sein de l'organigramme, l'engagement dans le développement de nouveaux services. L'ancrage territorial (comme services de proximité), l'insertion dans des coopérations particulières (avec la BnF, avec des partenaires territoriaux) sont autant de marqueurs de la singularité de chaque BNR.

Malgré leur hétérogénéité, les BNR disposent aujourd'hui d'une notoriété collective, du moins dans le monde des professionnels de la « lecture publique ». Le cercle des BNR s'est agrandi et diversifié tout en restant lié à une notion d'excellence reconnue au plan national.

L'organisation d'une première journée d'information sur les BNR - très utile pour mieux faire connaître le dispositif - puis de Journées nationales annuelles, la création de la liste de discussion « bnr » animée par le SLL ont installé la notion de réseau.

Le besoin de rencontres et d'échanges entre professionnels sur des questions techniques, d'innovation et de mise en œuvre a fait le succès des Journées annuelles BNR. Elles sont

l'occasion d'un partage d'information sur l'avancement ou les réorientations des projets, d'une réflexion sur les enjeux, d'échanges sur des problématiques partagées. Par les sujets technologiques abordés entre experts (gestion des matériels, ressources numériques, expériences de médiation, etc.), la liste « bnr » est utilisée par beaucoup comme un outil de veille et alimente la réflexion et la recherche de solutions en interne. Elle intéresse potentiellement toutes les bibliothèques et est d'ores et déjà ouverte aux intéressés sur demande adressée au SLL.

La coordination des BNR est actuellement assurée par le SLL dans le prolongement du suivi du dispositif. Le SLL s'interroge néanmoins sur une éventuelle délégation de ces tâches, essentiellement l'organisation des Journées nationales (qui se fait en partenariat avec une BNR ou une structure régionale) et la modération de la liste bnr.

Concernant le réseau, les attentes des BNR existantes sont réelles, avec au premier chef l'intérêt de pouvoir échanger « entre pairs » sur des problématiques communes, d'avoir des retours d'expériences des établissements, éventuellement de développer un travail de coopération avec les autres BNR, de construire une observation nationale des publics. Aucune BNR n'est véritablement en mesure de prendre la relève et d'animer le réseau, même si certaines sont prêtes à s'impliquer dans un groupe de travail.

Sur les questions de numérique, les acteurs sont déjà nombreux :

- la BnF pour le patrimoine,
- la Bpi sur la médiation du numérique,
- Réseau Carel centralise les actions pour les ressources numériques,
- l'Association des bibliothécaires de France (ABF) a créé une commission Stratégie numérique,

L'activité ne justifie pas forcément d'investir l'un ou l'autre des deux opérateurs nationaux. La BnF et la Bpi ont par ailleurs des problématiques différentes des bibliothèques des collectivités (gestion de publics inscrits, de prêt de documents, de patrimoine, fonctionnement en réseaux territoriaux).

Alors que le numérique est désormais largement présent dans les bibliothèques, l'option d'un rattachement à une structure associative nationale existante suffisamment généraliste pour correspondre aux différents statuts des BNR peut s'étudier.

L'équipe du SLL est cependant bien identifiée comme interlocutrice et cellule de soutien aux projets. Son positionnement actuel lui permet de fédérer les bibliothèques et d'accompagner les nouvelles orientations. **Le SLL devrait garder la main sur le pilotage du réseau qui est stratégique en raison du lien avec l'aménagement du territoire et de la vision d'ensemble « lecture publique » et patrimoine.** Le SLL a toute sa place dans le réseau national des BNR et doit garder son rôle central en créant éventuellement des sous-groupes thématiques :

- réseau de formateurs,

- réseau de négociateurs auprès de fournisseurs de logiciels et d'outils numériques selon un modèle similaire à Réseau Carel,
- pôle d'expertise national.

3.5. Quel avenir pour le « label » ?

Le label a évidemment une valeur hautement positive, qui tient beaucoup aux subventions qu'il rapporte à la collectivité. Ce n'est pas anodin, un certain nombre de labels ont un coût (par exemple le label Qualiville, qui doit être périodiquement réévalué aux frais de la collectivité). Pour une bibliothèque, qui rapporte peu de recettes du fait de la gratuité de ses services ou de la modicité des tarifs d'abonnement, montrer sa capacité à aller chercher des financements extérieurs est un atout.

En tant que tel, le label « BNR » n'est pourtant pas à sous-estimer. La manière dont les bibliothèques ont intégré le numérique dans leurs pratiques et leurs discours a fait évoluer l'image que l'on se faisait d'elles. Leur maîtrise de l'environnement et des outils numériques s'est affirmée et leur a attiré une reconnaissance au sein de leur collectivité. Parmi les autres institutions culturelles, la bibliothèque se retrouve à la pointe dans le domaine des nouvelles technologies et joue un rôle reconnu dans la diffusion d'une culture du numérique pour tous. La labellisation BNR vient reconnaître une excellence dans le domaine du numérique, qui interpelle les collectivités locales, et démontre une capacité à monter des projets d'envergure en dehors des constructions. Elle donne de la légitimité aux directions et aux chefs de projets numériques vis-à-vis des équipes des médiathèques, mais aussi par rapport à leurs collègues des collectivités et à leurs élus¹⁵². Elle est aussi une aide bienvenue dans le dialogue avec les organisations du personnel.

Pour les personnels des bibliothèques, cette distinction a son importance. Il y a une légitime fierté à être labellisées BNR, sans doute d'autant plus grande que le cercle des BNR est restreint : certains professionnels l'affichent dans la signature de leurs mails, d'autres le mentionnent dans leurs rapports d'activité ou dans les annonces de recrutement (poste de direction Orléans). Toutefois, **l'usage du label est avant tout interne et professionnel**. En général, il ne s'affiche pas publiquement sur le site de la bibliothèque (quoique Grenoble le mentionne sur sa page consacré au projet de livres numériques Bibook, et Valenciennes le met également en valeur) ; il est vrai qu'il n'existe pas de logo. En dehors de la communication lors du lancement d'un portail ou de services numériques, il est rarement porté à la connaissance du public, qui lui s'intéresse avant tout à l'offre concrète.

Le rapport des collectivités à la « labellisation » est variable : certaines s'y montrent très sensibles, d'autres n'en voient pas forcément l'utilité quand bien même elles ont développé le numérique en bibliothèque d'une manière significative (Reims, en dépit de nombreuses actions qui correspondent à un projet BNR, n'est pas entrée dans le dispositif malgré la suggestion qui lui en a été faite). Les bibliothèques BNR trouvent assez naturellement leur place au sein des collectivités ayant reçu le label « French Tech¹⁵³ » (Montpellier, Bordeaux,

¹⁵² Certains le citent également comme une aide dans le dialogue avec les organisations syndicales.

¹⁵³ Attribué par l'État, French Tech est un label d'excellence réservé aux métropoles « qui se caractérisent par un écosystème numérique de niveau international » et des projets économiques ambitieux.

Brest, Lille, Lyon, le Sillon lorrain¹⁵⁴), ou qui sont insérées dans le dispositif « smart city » (Aix-en-Provence). La BNR de Grenoble est solidement intégrée à la dynamique numérique de la ville et celle de Nîmes signalée comme service pilote de la ville pour le numérique.

Avec la multiplication des BNR (une trentaine fin 2016, une quarantaine en 2017), une demande de clarification se fait jour, de la part des DRAC mais aussi des bibliothèques. Les DRAC se posent la question d'une doctrine et ont besoin de savoir ce qu'est le label, dont l'actualité et le sens doivent être réactivés.

Le label a été jugé positivement par les DRAC pour sa capacité à faire émerger des bibliothèques bien équipées technologiquement, qui puissent servir de modèles, d'expérimentateurs et de lieux-ressources, produisant ou renforçant un rôle de coopération professionnelle et de rayonnement.

Qu'est-ce qui est de « référence » dans les BNR ? Toutes les bibliothèques ayant désormais vocation à s'équiper et à proposer du « numérique », que ce soient des collections ou des services, la notion de BNR a-t-elle trouvé sa définition ? La multiplication des demandes de labels, y compris celles émanant de villes modestes a tendance à brouiller la visibilité de cette distinction.

Le projet BNR est **un projet global et ambitieux** se développant sur plusieurs années. Le niveau d'excellence attendu par le MCC pour les bibliothèques numériques de référence est à redéfinir :

- des collections et des services de premier plan au niveau régional,
- une interopérabilité permettant l'intégration avec les réseaux nationaux (BnF), régionaux, locaux (critères identifiés en 2010),
- une excellence sur les questions d'accessibilité des portails et des ressources,
- un rôle pionnier par rapport aux avancées technologiques et à l'innovation, à la fois par une veille sur ces questions et parce qu'elles servent de sites tests (partenariats avec les laboratoires de recherche, l'enseignement supérieur),
- un rôle d'expertise et de conseil des bibliothèques de leur territoire (questions techniques, données ouvertes, formations des publics fragiles, éloignés du numérique et des personnels),
- un rôle de coordonnateur d'opérations touchant aussi bien le patrimoine que les services de lecture publique (coopération, veille, structuration de l'offre et mutualisation, participation à des projets métropolitains, régionaux, nationaux (Gallica), et internationaux - Europeana Collections).

Le label doit être un instrument de coopération sur le territoire, entre BNR d'une part (en interaction avec les BDP le cas échéant) et avec les villes moyennes proches. Un label non

¹⁵⁴ Le pôle métropolitain du Sillon Lorrain (Thionville, Metz, Nancy, Epinal) associé au Luxembourg et à Sarrebrück a d'abord été labellisé LORnTECH, le seul dans le Grand Est, ce qui lui a permis de recevoir les subventions apportées par l'État et la Région, puis s'est vu attribuer le label French Tech en 2015.

plus attribué à une seule bibliothèque, mais métropolitain serait-il à même d'encourager les regroupements ?

Parler de référence régionale renvoie aux Bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR) et aux missions qui leur avaient été assignées lors de leur création. Si les BNR doivent travailler à mettre en œuvre une coordination en région que les BMVR ont eu quelque difficulté à assurer, il faut veiller aux conditions de leur réussite. Dans cette perspective, le maintien de la présence des conservateurs d'État une fois les projets numériques déployés serait souhaitable.

Le SLL n'est pas pour la dilution du label et souhaite le préserver. **Avec le label BNR et le dispositif qui l'accompagne, l'État se garantit les moyens de mener une politique publique nationale pour les bibliothèques et d'être incitatif vis-à-vis des collectivités.**

Recentrer le label sur les questions numériques (offre de contenus et de services, accessibilité) serait le ramener à sa finalité première, ce qui signifie exclure des éléments comme l'équipement RFID, l'automatisation des prêts, les travaux d'aménagement et privilégier la médiation, la formation, l'intégration dans les réseaux, les politiques de coopérations et le rayonnement.

Reste à savoir quel cadre adopter. Le label est-il acquis ou doit-il avoir, comme cela est communément pratiqué dans d'autres domaines, une durée limitée ? Si le « label » reste acquis, il y a un risque de décrochage de la qualité des services avec le temps et donc de dépréciation du label. Si la durée est limitée, cela implique **une réévaluation régulière** à une fréquence à définir (tous les 4 ou 5 ans ?), selon un cahier des charges à imaginer et avec la mise en place d'un comité chargé de l'évaluation. Cette opération peut s'avérer lourde à mettre en place.

La fonction d'évaluation dévolue à l'État pour apprécier et réorienter les politiques s'appuie, au sein du SLL, sur l'Observatoire de la lecture publique. L'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques, devrait **développer de nouveaux indicateurs pour prendre en compte les BNR**. Dans la collecte d'informations, il faudra renforcer l'observation concernant le numérique (ressources, services, formations, coopérations, rayonnement).

La formalisation par la signature d'une convention entre les parties est à systématiser : elle traduit l'engagement à poursuivre une démarche et à rester à un certain niveau d'exigence pour la collectivité.

3.6. Former les professionnels

Forger une culture numérique en bibliothèque est un travail de longue haleine. Pour les équipes le déficit de culture professionnelle à résorber est souvent important. Désormais au centre des préoccupations du métier de bibliothécaire et intégré au projet d'établissement dans le cadre des BNR, le numérique impose :

- la maîtrise du numérique (techniques, contenus) et la compréhension des enjeux (données, archivage),

- l'accompagnement des publics (y compris les publics précaires ou non connectés, les personnes en situation de handicap) et les nouvelles relations avec l'utilisateur (réflexion sur l'inclusion numérique),
- la réorganisation spatiale et managériale des lieux documentaires
- la réorganisation du travail interne et le développement du mode collaboratif dans un environnement numérique.

Plusieurs niveaux de formation sont requis : pour les directeurs et chefs de projets et pour les équipes. Les stages à distance peuvent répondre aux exigences de maîtrise des coûts pour la formation continue.

3.6.1. *Formation initiale des conservateurs*

D'une durée de dix-huit mois, la formation initiale des conservateurs d'État dispensée à l'Enssib prépare au Diplôme de conservateur des bibliothèques (DCB). Elle comprend un socle commun numérique, composée d'une unité d'enseignement « Comprendre le numérique » et d'un « Parcours numérique » de 100 heures, dont l'objectif est d'apporter une culture numérique spécifique adaptée aux bibliothèques (enjeux pour les collections et le public, offres et services à distance, bibliothèques numériques, sites web, portails, fonctionnement des principaux outils d'informatique documentaire et logiciels spécialisés, gestion des ressources électroniques, connaissance des métadonnées). Il existe également une option portant sur la création d'une bibliothèque numérique patrimoniale. La compétence en management de projet vient compléter cet enseignement.

Lors des Rencontres nationales sur les formations aux métiers des bibliothèques, des archives et de la documentation, à l'Enssib les 23 et 24 mai 2016, le directeur de l'Enssib a présenté l'ensemble du programme et annoncé la prochaine refonte du DCB. La révolution numérique oblige à repenser la formation pour tenir compte des compétences accrues des élèves d'aujourd'hui (« numériques natifs ») mais sans oublier l'hétérogénéité des niveaux.

Les organismes de formation sont tous mis au défi du changement et réfléchissent à de nouvelles organisations. Au sein du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), l'Institut national des études territoriales (INET) qui forme les conservateurs territoriaux des bibliothèques, propose une formation initiale avec une forte alternance des apports théoriques (Management territorial et politiques publiques ; Management d'équipe et de projets ; Expertise scientifique et technique) et des missions dans les collectivités territoriales.

3.6.2. *L'offre de formation continue*

L'offre de formation continue s'adresse aux différentes catégories de personnels travaillant en bibliothèque.

La formation continue de l'Enssib – formation tout au long de la vie - aborde les divers aspects du numérique sous forme de stages dont deux en formation à distance et trois en présentiel :

- Cycle « Constitution des bibliothèques numériques » en 2 modules,
- « Intégrer des ressources numériques »,
- « L'économie du livre à l'heure du numérique »,
- « La médiation numérique en bibliothèque publique » (formation à distance et si possible en lien avec un projet de service de l'établissement),
- « Monter une présence numérique sur les réseaux sociaux¹⁵⁵ »,
- « Boostez l'expérience utilisateur de vos outils [numériques] : les tests d'utilisabilité »,
- « La construction d'une politique de conservation pérenne » [patrimoine].

Cette offre est ouverte à tous, avec une gratuité pour les fonctionnaires d'État (conservateurs, conseillers des DRAC).

Pour le CNFPT, les Inset régionaux proposent des stages dédiés au numérique (catégories A) :

- « Le numérique en bibliothèque » (environnement technologique, du SIGB au portail, contenus numériques, nouveaux services),
- « Enjeux et usages du numérique dans un établissement patrimonial »
- « Piloter le projet de médiation numérique en bibliothèque » (2 modules)
- « L'impact du numérique dans les politiques culturelles » (évolution des métiers et des compétences, formation et accompagnement).

Il existe 12 Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB), inter-régionaux chargés des formations aux métiers des bibliothèques. Outre la préparation aux concours, les CRFCB ont une offre de formation continue à destination des bibliothèques universitaires et des collectivités. Environ, la moitié des actions proposées concerne la lecture publique, en présentiel et à distance. Des formations à la demande peuvent également être organisées sur un thème choisi par l'établissement et menées in situ.

A Médiadix, centre de formation dont l'offre s'adresse principalement aux personnels des bibliothèques d'Île-de-France (universitaires et de lecture publique), les formations orientées sur les bibliothèques numériques sont avant tout des stages techniques et pratiques portant sur :

- la numérisation des collections (projet de constitution et développement de bibliothèque numérique),
- les métadonnées pour les bibliothèques numériques et le web sémantique (référencement des fichiers en fonction des finalités poursuivies),

Mais l'établissement propose aussi des stages de culture numérique généralistes et spécialisés. A titre d'exemple :

- « Animer une communauté en ligne »,

¹⁵⁵ Les deux derniers stages sont au catalogue des formations 2016-2017.

- « La médiation numérique : un projet d'établissement et un travail d'équipe »,
- « Rédiger pour le web : les techniques éditoriales »,
- « Données et services numériques en SHS - via Isidore¹⁵⁶ ».

Médiadix s'est également fait une spécialité de journées d'étude, en accès libre et gratuites, visant à informer les professionnels sur des questions d'actualité. Chaque année un thème est consacré aux aspects numériques des collections et services, à titre d'exemple, depuis 2010 :

- Constituer une collection numérique, quels enjeux et perspectives d'avenir ?
- De Gallica à Google : la dématérialisation des collections et des accès à la croisée des chemins,
- Faut-il encore des bibliothèques dans le monde des Digital natives ?
- Le livre numérique, tour d'horizon,
- Mémoire numérique - Publics, ressources et bibliothèques en mutation.

La Bpi organise régulièrement, en son sein ou en région, des journées d'étude gratuites et des débats sur des thèmes professionnels. Parmi les propositions récentes :

- « Nouveaux usages et espaces collaboratifs et créatifs »,
- « Services numériques, usages collaboratifs : vers une bibliothèque participative »,
- « Le rôle stratégique des bibliothèques dans l'appropriation du numérique »,

Dans son offre de formation pour les professionnels, la BnF consacre des journées d'étude sur les thèmes numériques (les métadonnées, la numérisation des sources du droit, le web et l'archive de l'internet) et met à disposition les actes des journées professionnelles de l'établissement (« Bibliothèques, archives et musées à l'heure de l'Open Data » programme 2016).

Les BDP sont fortement orientées vers la formation de leurs agents comme des équipes de bénévoles, des publics très hétérogènes. Chaque département présente une offre de formation adaptée aux projets de territoires et aux actions à déployer (présentation des outils et des ressources numériques, compréhension des enjeux liés au numérique) et développe un axe essentiel pour l'élargissement dans le réseau, la « formation de formateurs ».

L'ABF est davantage investie dans les journées d'étude (« Bibliothèques et accessibilité numérique », Journée d'étude du 30 septembre 2010 à la Bibliothèque de Rennes métropole, aux Champs libres).

¹⁵⁶ Isidore, la base des Humanités numériques du CNRS, utilise le protocole OAI PMH et agrège les métadonnées de bibliothèques de l'Enseignement supérieur et de bibliothèques de lecture publique (4,6 M de documents issus de 3 905 sources). Elle fournit une technologie d'interrogation et d'exploitation des données développées selon les standards du web sémantique. Elle est utilisée, entre autres, par l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA), la BDIC, par les bibliothèques municipales de Roubaix, de Toulouse, Versailles, Besançon, etc.

Ce rapide recensement, non exhaustif, met en avant les préoccupations en termes de formation continue et l'implication des organismes dans ce domaine. Le portail de la formation continue en bibliothèque : <http://www.formations-bibdoc.fr/>, hébergé et géré par l'Enssib, recense toutes les propositions de stages des différents organismes partenaires (Enssib, CRFCB, BnF, École des Chartes, l'Abes, etc.).

Néanmoins, l'offre globale est difficile à cerner et surtout elle doit répondre à des attentes différentes selon le niveau d'engagement de la bibliothèque dans le numérique (formation de base ou formation poussée). Un recensement plus approfondi permettrait de connaître la nature des besoins et de proposer une offre adaptée à toutes les catégories de personnel qui serait complémentaire entre les organismes de formation et inclurait des outils de formation à distance.

Conclusion

Avec le numérique en réseau, la transition numérique des bibliothèques prenait un caractère inévitable et souhaitable. L'avènement du numérique contribue à renforcer et approfondir les missions essentielles de la bibliothèque que sont la conservation, la diffusion de l'information et des savoirs et la démocratisation culturelle. Les bibliothèques ont intensifié leur présence sur le web au cours de cette dernière décennie, référençant et enrichissant leurs métadonnées catalographiques, créant des espaces de sociabilité, constituant et développant leurs bibliothèques numériques. Désormais accessibles à distance et en continu, elles ont dans le même temps redéfini l'accueil du public dans leurs espaces et engagé une réflexion sur la médiation des savoirs à l'heure du numérique. L'expression de « bibliothèques hybrides »¹⁵⁷ rend compte du changement intervenu, les bibliothèques associant la matérialité des lieux, des collections et l'immatérialité des contenus numériques et des communications en réseau.

Sur la période 2010-2015, l'État a consacré 9,57 M€ du concours particulier des bibliothèques de la DGD à la labellisation de 21 BNR. Le programme BNR, et le dispositif financier l'accompagnant, a eu un effet d'opportunité dans l'indispensable conversion des bibliothèques au numérique et a donné l'impulsion à un moment clef. En faisant le choix de ne pas l'arrêter au terme de la valeur cible de cinq BNR, mais au contraire de l'amplifier, le MCC a donné un signal fort de soutien de l'État à la modernisation des bibliothèques et en a accéléré le processus tout en accroissant sa visibilité. Après un temps de mise en place, le milieu professionnel, bien informé et soutenu par des relais efficaces en administration centrale comme en région, a pu sensibiliser les collectivités et leurs élus au bien-fondé des projets.

Sur la question du numérique, le programme des BNR a établi un nouveau mode de gouvernance entre l'État et les collectivités territoriales, basé sur l'incitation et le partenariat. C'est une vision partagée de la lecture publique, modernisée et augmentée par le numérique, qui tend à se construire entre l'État et les collectivités territoriales. La contractualisation au moyen de la signature de conventions cadres devraient formaliser l'aboutissement de cette démarche conjointe. Le dispositif s'est révélé pertinent au regard de la compétence régalienne de l'État sur l'égalité d'accès de tous les territoires à la lecture publique, y compris sous sa forme numérique.

Le nombre de bibliothèques labellisées BNR sur des profils très diversifiés incite de plus en plus de bibliothèques à se porter candidates. La poursuite du programme doit viser une couverture équilibrée des territoires en s'appuyant sur les BMC et les BDP, mais aussi en favorisant des coopérations entre les BNR.

Associé à une notion d'excellence, le label BNR est perçu de manière très positive par les bibliothèques et les collectivités. Il importe, cependant, de prévenir le risque de dilution du label qui ne doit pas se généraliser outre mesure, car toutes les bibliothèques n'ont pas vocation à devenir BNR. Une réorientation vers d'autres dispositifs existants (Contrat

¹⁵⁷ <http://blogs.sciences-po.fr/prospectibles/2013/04/17/livresecrans-quelle-hybridation-pour-la-bibliotheque-du-21e-siecle/>
ABF Commission Bibliothèques hybrides.

numérique) ou la création d'un statut intermédiaire serait en adéquation avec les réalités et les besoins des collectivités plus modestes. Afin de clarifier la situation et d'aider les professionnels à positionner leurs candidatures, le MCC aurait tout intérêt à repreciser le niveau d'attente requis pour une labellisation « BNR ». Un recentrage vers des opérations purement numériques peut s'envisager. La conservation du label pourrait de son côté être soumise à une évaluation régulière afin de soutenir un haut niveau d'engagement des collectivités.

Le succès indéniable du programme BNR a rendu aux bibliothèques une attractivité auprès de leurs publics et a donné lieu à davantage de considération de la part de leurs tutelles. Il y a moins d'impact du côté des médias, avec cependant une indéniable reconnaissance locale. Peut-être serait-il utile, dans le cadre plus large de relance de la lecture publique et du développement du rôle sociétal de la bibliothèque, de prévoir une communication officielle portée par le ministère.

Les nouveaux besoins des bibliothèques et le potentiel du prêt numérique permettent de soutenir l'offre émergente du secteur commercial français. Les publics ont été bénéficiaires avec une forte extension de l'offre en ligne et des services, de contenus adaptés pour les publics en situation de handicap et une préoccupation toujours plus forte de l'accessibilité du portail et des ressources numériques. La création d'actions de médiation a instauré un nouveau rapport aux usagers, rendant à la bibliothèque sa fonction éducative et l'ouvrant sur de nouveaux enjeux dans le domaine social.

Pour les bibliothèques sont associés deux grands enjeux : la formation des personnels et la maîtrise des coûts de fonctionnement (acquisitions documentaires incluant le numérique, stockage numérique et archivage pérenne du patrimoine, maintenance des équipements et politique de ressources humaines adaptée à la médiation numérique).

Le réseau des BNR s'est constitué grâce à l'implication du MCC. Il importe à présent de le structurer pour en faire un outil de référence destinés à tous les acteurs du numérique en bibliothèque.

Principales recommandations

- systématiser la signature d'une **convention entre l'État et la collectivité** porteuse afin de formaliser par un acte administratif, l'engagement que chacune des parties a contracté (changement des élus de la collectivité, de la direction de la bibliothèque),
- le cas échéant, procéder à la **signature d'une convention numérique entre la BnF et la collectivité**,
- **achever le maillage du territoire en label BNR** en définissant les collectivités ciblées,
- soutenir la **coopération territoriale** des BNR,
- **utiliser l'autre volet du Contrat numérique** pour les villes de plus de 20 000 habitants ou un autre type de convention,
- clarifier la situation en **reprécisant le niveau d'attente requis pour une labellisation « BNR »**,
- **recentrer le label BNR sur les projets numériques** (contenus, médiation, innovations, intégration dans les réseaux, politiques de coopération, etc.) et financer les autres opérations sur le concours particulier traditionnel,
- veiller à l'**articulation entre le MCC et les DRAC** pour les dispositifs nationaux,
- **harmoniser les taux pratiqués pour les BNR** afin de ne pas pénaliser certaines régions,
- accompagner le **développement de l'offre de formation continue** des personnels des collectivités territoriales dans le domaine du numérique ; accompagner les DRAC par le dispositif de formation continue qui leur est propre,
- **formaliser un protocole d'évaluation des BNR** : points d'étape annuels et bilan final,
- volet évaluation de **l'Observatoire de la Lecture Publique** : modifier le formulaire pour tenir compte de la nouvelle réalité des services en bibliothèques (moins centré sur les prêts, les inscriptions, mais sur l'accès aux services en ligne, la participation à des actions de médiation, à des ateliers dont le numérique, soit la dimension éducative et de formation aux nouveaux usages),
- mettre en place une **commission des BNR** (base de données des projets, développement et extension du programme, coopération au niveau régional et national, réflexion sur le label, indicateurs de suivi, comité d'évaluation, etc.),
- **évaluer l'impact sur les publics** (usages des ressources, formations, publics cibles) ; évaluer les services numériques par une enquête nationale,
- **communiquer sur les BNR** et mettre en valeur les bibliothèques.

Annexes

- Annexe 1 : Lettre de mission
- Annexe 2 : DGD 1^{ère} et 2^e fraction allouée aux BNR (2010-2015)
- Annexe 3 : Ventilation DGD par opération et par BNR
- Annexe 4 : Implantation des BNR (juillet 2016)
- Annexe 5 : Etat d'avancement des demandes de BNR 2016
- Annexe 6 : Coopération de la BnF avec les bibliothèques labellisées BNR
- Annexe 7 : Personnes rencontrées ou consultées
- Annexe 8 : Questionnaire à destination des directeurs d'établissements et chefs de projet BNR
- Annexe 9 : Questionnaire à destination des DRAC
- Annexe 10 : Liste des sigles

Annexe 1 - Lettre de mission 2015-2016 de l'Inspection générale des bibliothèques

Inspection générale des bibliothèques

Lettre de mission

NOR : MENB1500741Y
Lettre du 20-11-2015
MENESR - MCC

Texte adressé au doyen de l'inspection générale des bibliothèques

Les bibliothèques, physiques comme numériques, offrent d'irremplaçables outils de formation et de recherche, d'accès le plus large à la culture et d'éducation artistique et culturelle. Notre ambition est que les bibliothèques soient avant tout un service au public vecteur de citoyenneté et de lien social, et qu'elles garantissent, grâce au principe de libre constitution des fonds, l'accès pluraliste à tous les savoirs. Elles se trouvent aujourd'hui confrontées à d'importantes évolutions liées d'une part à l'importance croissante de l'information scientifique et technique et des services et ressources numériques et d'autre part aux configurations nouvelles de leurs territoires d'intervention, dans les sites universitaires comme dans les collectivités territoriales, dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques.

L'inspection générale des bibliothèques (en liaison, le cas échéant, avec les autres inspections générales de nos deux départements ministériels) contribue à mesurer l'efficacité des politiques publiques en ce domaine et à accompagner les projets et les décisions de leurs différents acteurs. Ainsi, dans le cadre de cette lettre de mission, les rapports consécutifs aux missions et au contrôle technique des sites et des établissements et aux études thématiques devront proposer des recommandations concrètes et des pistes d'innovation concernant l'optimisation des moyens mobilisés au service des usagers. Vous vous attacherez en particulier aux améliorations à apporter pour adapter les horaires d'ouverture au rythme de vie des usagers, pour rendre encore plus efficaces l'organisation du travail et les politiques d'acquisition et de conservation de documents physiques et numériques, ainsi que pour renforcer la coopération entre les différentes catégories de bibliothèques dans les secteurs de l'enseignement, de la culture et de la recherche.

Les recteurs-chanceliers, les directeurs d'administration centrale ou les responsables des établissements publics qui souhaitent une intervention de l'inspection générale des bibliothèques sont invités à prendre l'attache du Cabinet du ministre concerné. Dans les mêmes conditions, l'inspection générale des bibliothèques est également susceptible d'intervenir pour le compte des collectivités territoriales qui en font la demande.

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Najat Vallaud-Belkacem

La ministre de la culture et de la communication
Fleur Pellerin

Annexe

Missions pour le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sites et établissements

Le SCD de l'université d'Avignon
Le SCD de l'université de Bretagne-Sud
La COMUE Université Bretagne Loire
Le SCD de l'université de Nice
La Bibliothèque interuniversitaire de Santé

Missions thématiques

Les dépenses documentaires des universités
Les chiffres-clés de la documentation dans les universités françaises
Le besoin d'équipements documentaires dans les universités : bilan des opérations récentes
L'impact de la structuration territoriale des établissements d'enseignement supérieur sur la politique documentaire des universités (avec l'IGAENR)
Le devenir des bibliothèques des organismes de recherche dans la transition numérique
L'offre numérique éditoriale pour les étudiants

Missions pour le ministère de la culture et de la communication

Sites et établissements

Bibliothèques municipales classées

Amiens
Bourges
Dole
Grenoble
Le Mans
Metz
Nîmes
Périgueux

Autres bibliothèques municipales ou intercommunales

Alençon
Auxerre
Bayeux
Dunkerque
Epernay
La Roche-sur-Yon
Saint-Junien
Saint-Malo
Tarbes
Toulon

Bibliothèques départementales

Haute-Loire
Haute-Saône
Ville de Paris
Bibliothèque historique

Missions thématiques

Laïcité et fait religieux dans les bibliothèques publiques
L'évolution de l'offre de presse dans les bibliothèques publiques
Premier bilan du dispositif national des Bibliothèques numériques de référence

Mission thématique interministérielle

L'organisation du travail interne des bibliothèques (poursuite du travail engagé)

Annexe 2 -DGD 1^{ère} et 2^e fraction allouée au programme BNR (2010-2015)

		DGD globale												Total	
	Date de labellisation	Date de début du projet	2010		2011		2012		2013		2014		2015		
			1 ^{ère} fraction	2 ^e fraction	1 ^{ère} fraction	2 ^e fraction	1 ^{ère} fraction	2 ^e fraction	1 ^{ère} fraction	2 ^e fraction	1 ^{ère} fraction	2 ^e fraction	1 ^{ère} fraction	2 ^e fraction	
1	Moulins	2010		360 000,00					100 000,00		102 347,00				360 000,00
2	Orléans	2010	18 561,00	180 741,60	30 749,00		48 516,00								480 914,60
3	Compiègne	2011			286 416,00		3 512,00		101 452,00			72 000,00			381 928,00
4	Montpellier	2011			605 315,79				182 624,00		112 825,00				706 767,79
5	Grenoble	2012					120 620,00								634 057,00
6	Nîmes	2012					242 924,67					6 329,60			249 254,27
7	Roubaix	2012						122 000,00	245 000,00		1 252 000,00		177 809,00		1 796 809,00
8	Rennes	2012						203 000,00	131 484,00		196 352,00		76 350,00		499 814,00
9	Valenciennes	2012					26 530,00	322 000,00	15 420,00		80 000,00		126 902,00		560 302,00
10	Lille	2012													308 902,00
11	Lyon	2012							275 920,00		463 678,00		600 000,00		1 339 598,00
12	Angers	2013													
	Nancy								74 753,00		537 431,00		623 200,00		
	Nîmes								159 210,00						
	Epinal								65 786,00		140 184,00		64 950,00		
13	Thionville	2013							33 569,00		95 244,00		147 467,00		
	Sillon Lorrain	2013							332 343,00		766 639,00		829 637,00		1 928 924,00
14	Rouen	2013													
15	Aix-en-Provence	2015													
16	Bordeaux	2015											109 704,00		109 704,00
17	Brest	2015										20 000,00			20 000,00
18	Caen	2015													
19	Grand Troyes	2015											156 540,00		156 540,00
20	Pas-de-Calais	2015											55 980,00		55 980,00
21	Plaine Commune	2015										105 907,00			105 907,00
22	Orléans	2016													
23	Valence	2016													
24	Nantes	2016													
25	Loire	2016													
Sous-total			18 561,00	540 741,60	922 480,79	0,00	442 102,67	647 000,00	1 007 764,00	476 454,00	1 156 016,00	1 908 025,00	1 302 285,00		9 573 302,06
Total				559 302,60	922 480,79		1 089 102,67			1 484 228,00	3 064 041,00		2 454 146,60		

Annexe 3 - Ventilation DGD par opération et par BNR

Ville / année	BNR générique	Informatique & numérique	RFID	Portail, Services numériques ; plateforme	Numerisation, Patrimoine, numérique	Etudes, AMO	SIGB	Ressources & abonnements ; applis, jeux vidéo, dvd	Matériels (tablettes, liseuses, table tactile, bornes), PC, wifi, câblage	Travaux et mobilier	Formation	Total subvention	
Aix en Provence 2015												0	
Bordeaux 2015				13 650	69 373			13 825	12 854			109 702	109 702
Brest 2015				10 000			10 000					20 000	20 000
Caen 2014												0	0
2015												0	
Compiègne 2011					286 416							286 416	361 928
2012		3 512										3 512	
2015					72 000							72 000	
Grenoble 2012		120 620										120 620	534 057
2013		182 624										182 624	
2014		112 825										112 825	
2015		117 988										117 988	
Lille 2013						17 380		49 279	8 460			75 119	306 915
2014						8 656		58 076		2 162		68 894	
2015				162 902								162 902	
Lyon												0	1 339 598
2013		275 920										275 920	
2014		463 678										463 678	
2015		600 000										600 000	
Moulins 2010					360 000							360 000	360 000
Montpellier 2011	495 202				110 114							605 316	706 768
2013				101 452								101 452	
												0	
Nîmes 2012		209 819		33 104								242 923	249 252
2015				6 329								6 329	
Orléans 2010					199 302							199 302	480 914
2011					30 749							30 749	
2012					48 516							48 516	
2013		100 000										100 000	
2014	102 347											102 347	
Pas de Calais 2015	1 212			35 500				600	11 100		7 590	56 002	56 002
Plaine Commune 2015	105 907											105 907	105 907
Roubaix 2012			30 932		15 253	6 700	23 464	25 000	18 400	2 540		122 289	1 796 843
2013			35 172	43 200	39 949	28 525	79 455	25 000	4 976	1 063 710		1 322 000	
2014			72 778	30 499	85 575		25 562	25 000	4 976			246 404	
2015			45 278		20 049			25 000	13 808			106 150	
Rennes 2012			203 000									203 000	499 814
2013			131 464									131 464	
2014			90 000									90 000	
2015				29 400	27 900			12 300	5 750			75 350	
Rouen	0											0	
Sillon Lorrain												0	
Nancy 2013	74 783											74 783	1 229 414
2014	531 431											531 431	
2014	623 200											623 200	
Metz 2013	158 210											158 210	158 210
Epinal 2013	65 786											65 786	270 900
2014	140 164											140 164	
2015	64 950											64 950	
Thionville 2013	33 569											33 569	270 300
2014	95 244											95 244	
2015	141 487											141 487	
Troyes 2015					64 404	1 540		58 333	16 032	11 229	5 000	156 538	156 538
Valenciennes												0	560 302
2012					348 530							348 530	
2013					15 420							15 420	
2014	178 500				17 852							196 352	
Angers 2013	0											0	
Totaux	2 811 992	2 186 986	608 624	435 537	1 756 326	122 340	138 481	292 413	96 356	1 079 641	12 590	9 541 286	9 573 364
Caen a reçu une subvention de 1 099 149€ en 2e Fraction pour les aspects numériques du projet de construction en 2014 et 2015 (bibliothèque en ligne et SIGB : 520 836€ ; RFID : 507 445€ ; bibliothèque numérique patrimoniale : 70 868€)													9 573 364

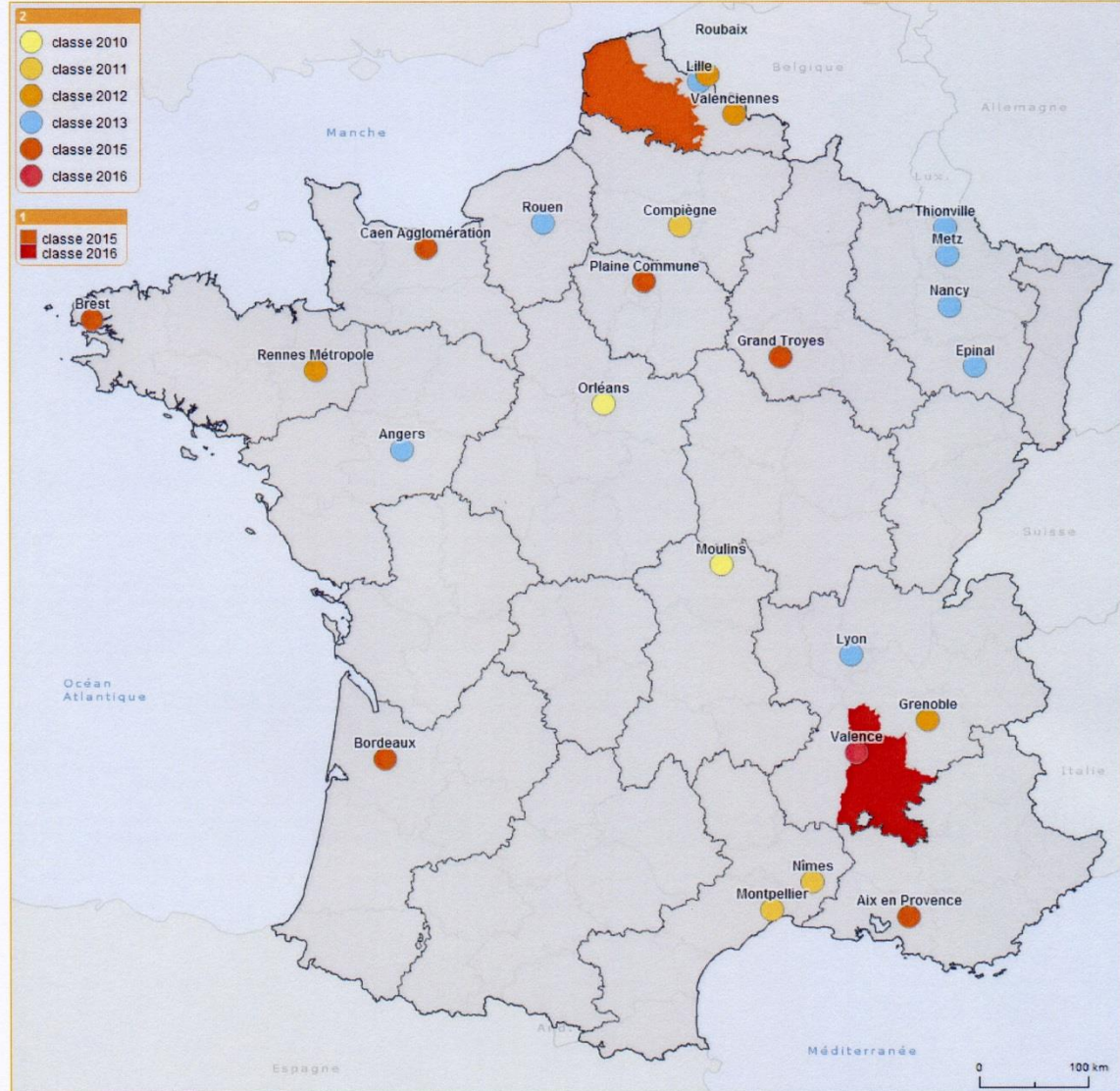
Annexe 4 - Implantation des BNR (juillet 2016)



France métropolitaine par département

1 - Année_département -

2 - Année - source : source :...



© MCC - IGN GéoFla 2014

Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

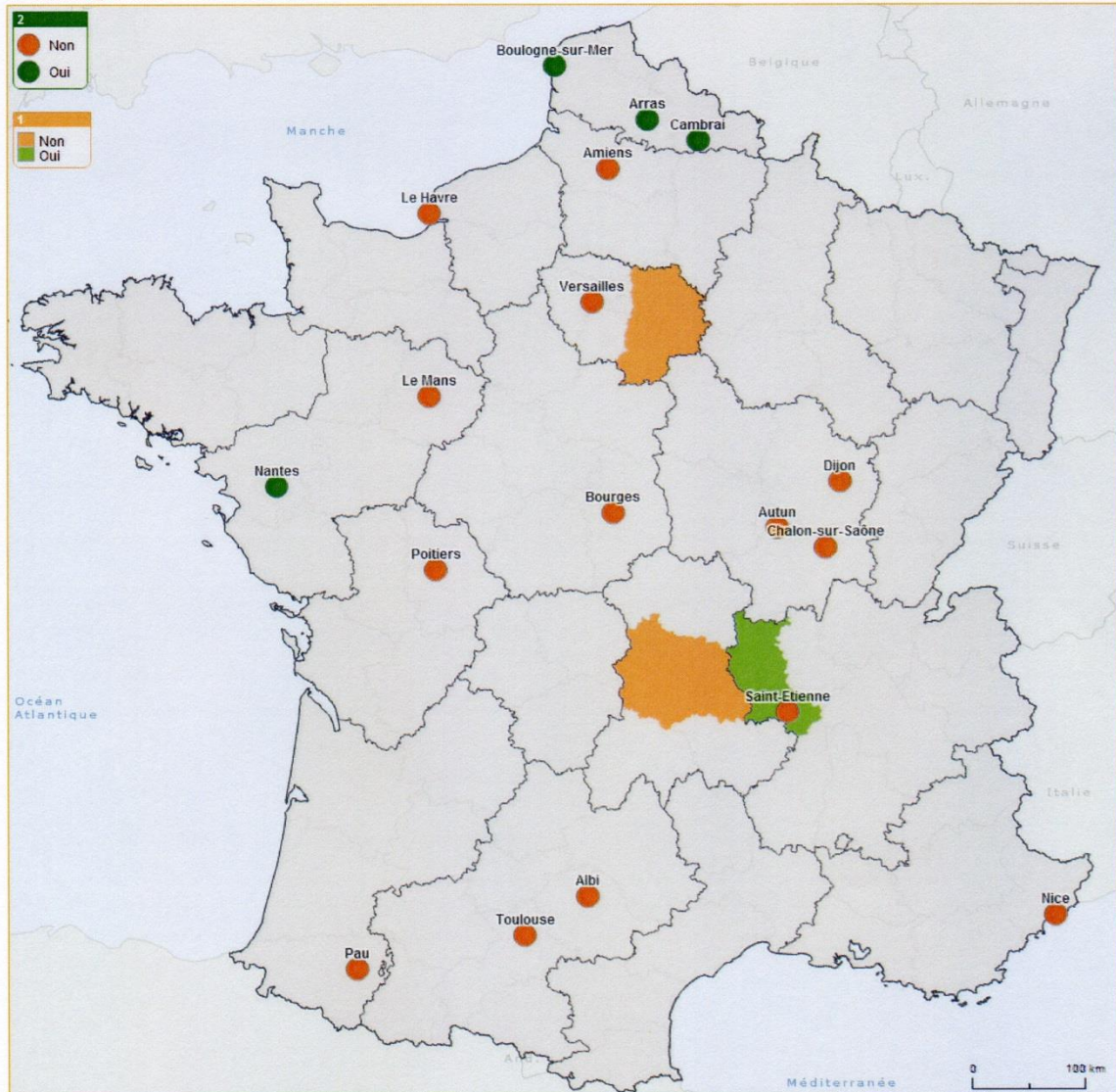
Annexe 5 – Etat d'avancement des demandes de BNR 2016



France métropolitaine par département

1 - Courrier -

2 - Courrier_ministre - source : source :...



© MCC - IGN GéoFla 2014

Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

Annexe 6 - Coopération de la BnF avec les bibliothèques labellisées BNR

Annexe 6 : Coopération de la BnF avec les bibliothèques labellisées <i>Bibliothèques numériques de référence</i>												
Toutes actions												
Collectivité portant la BNR	Action(s) menée(s) avec la BnF											
	BDLI	CCFr			Gallica				Pôle associé régional (convention 2015-2019)			Autre (préciser)
		Base Patrimoine (retroconversion co-financée par BnF)	Base Patrimoine (transfert volontaires de notices)	Mise à jour du CCM	RNBFD	Intégration documents physiques sur marché BnF	Intégration de fichiers numériques	Gallica <i>marque blanche</i>	Moissonnage			
Phase 1												
Aix-en-Provence	non	oui	oui (mise à jour 2012)		oui (17)	instruction en cours 2017			oui		Non	
Angers	oui	oui		oui	oui (10)						Non	
Conseil départemental du Pas-de-Calais	non	non			non						Non	
Bordeaux	oui	non, mais interrogation par Z3950			oui (43)	oui			oui		Non	
Brest	non	non			oui (8)						Non	
Caen	oui	oui			non (2)						Non	
Compiegne	non	oui			oui (10)	oui					Non	
Grenoble	non	oui			oui (35)			manifestation d'intérêt			Non	
Lille	oui	oui			oui (12)						Non	
Lyon	oui	oui			oui (61)	oui					Non	
Montpellier	oui	oui	oui (mise à jour 2012)	oui	oui (24)	oui			oui		Oui	
Moulins	non	oui		oui	oui (6)				oui		Non	
Nancy	oui	oui			oui (42)	oui					Non	
Nîmes	non	oui			oui (16)	oui					Non	
Orléans	oui	oui			oui (20)			manifestation d'intérêt			Non	
Plaine Commune	non	oui (St Denis)			oui (6)						Non	
Rennes	oui	oui			oui (9)						Non	
Roubaix	non	oui	oui (2014)		oui (7)	oui			oui		Non	
Rouen	oui	oui			oui (13)	oui		oui			Non	
Sillon Lorrain - Épinal	non	non	oui (en cours)		non		oui				Non	
Sillon Lorrain - Metz	non	oui			non		oui				Non	
Sillon Lorrain - Thionville	non	non			non		oui				Non	
Troyes	non	oui	oui (mise à jour 2016)	oui	oui (27)	oui					Non	
Valenciennes	non	oui			oui (14)	oui			oui (en cours)		Non	
Phase 2												
Aras	non	non			oui (16)						Non	
Conseil départemental de la Drôme	non	non			non						Non	
Conseil départemental de la Loire	non	non			non						Non	
Conseil départemental du Puy-de-Dôme	non	non			non						Non	Projet de hub de métadonnées et d'enrichissement du catalogue avec les ressources de Gallica
Boulogne-sur-Mer	non	oui (en cours)			oui (8)						Non	
Cambrai	non	non			oui (6)						Non	
Nantes	non	oui		oui	oui (9)		manifestation d'intérêt				Non	
Saint-Etienne	non	oui			oui (15)						Non	
Valence Romans Sud Rhône-Alpes	non	oui (Valence)	oui (mise à jour 2016)	oui	oui (14)	oui					Non	
BnF/DSR/DCP novembre 2016												

Annexe 7 : Personnes rencontrées ou consultées

SLL : Nicolas Georges, directeur chargé du Livre et de la lecture, Thierry Claerr, chef du bureau de la lecture publique, Cécile Quéfellec, Laurine Arnould, conservatrices chargées de la mission Ressources numériques.

Les Conseillers pour le Livre et la Lecture des DRAC :

Annie Berthomieu, DRAC Hauts de France

Louis Burle, DRAC PACA

Bruno Dartiguenave, DRAC Bretagne

Jacques Deville, Grand Est

Nicolas Douez, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Henri Gay, Occitanie

Philippe Lablanche, DRAC Bourgogne-Franche Comté

André Markiewicz, DRAC Grand Est

Jean-Pierre Meyniel, DRAC Pays de la Loire

Valérie Travier, DRAC Occitanie

David-Georges Picard, DRAC Ile-de-France

Nicolas Ruppli, DRAC Guyane

Les directeurs des BMC, BDP et bibliothèques :

Marine Bedel, Rennes

Rémi Borel, Aix-en-Provence

Annie Brigant, Grenoble

Olivier Caudron, Bordeaux

Lucie Daudin, Plaine Commune

Christelle Di Pietro, Rouen

Noëlle Drogat-Landré, Lyon

Michel Etienne, Nîmes

Nicolas Galaud, Brest

Gilles Gudin de Vallerin, Montpellier

Vincent Haeghele, Compiègne

Françoise Muller, Moulins

Philippe Bilecki-Gauchet, BDP Pas-de-Calais

Patricia Rémy, Grand Troyes

Jean Claude Utard, Ville de Paris

Mathilde Vergnaud, Lille

BnF : Aline Girard, directrice du département de la coopération, Véronique Falconnet, directrice du Service du CCFr, Julien Oppetit, mission coopération régionale et formation, Frédéric Martin, chef de la mission Coopération régionale, Communication, Formation, Adjoint à la directrice du département de la coopération.

Bpi : Régis Dutremée, directeur du département *Lire le monde*

Patricia Le Galèze, directrice du SCD Paris Sud Orsay

Henri Ferreira-Lopes, BMC de Besançon

Annie Brigant et Guillaume Hatt, BMC de Grenoble

Couperin : Patricia Bourgoint et Alicia León y Barella, Service Commun de la Documentation de Paris 1.

Annexe 8 - Questionnaire à destination des directeurs d'établissements et chefs de projet BNR

4. Questionnaires à destination des directeurs d'établissements / porteurs de projets BNR :

1. Les objectifs explicitement cités par le SLL sont d'atteindre de nouveaux publics (publics jeunes, fortement attirés par le numérique, personnes âgées ou handicapées qui peuvent difficilement fréquenter la bibliothèque physique).

Quels ont été les publics principalement ciblés par votre projet BNR ? Pour quelles raisons ?

Quels moyens ou actions avez-vous mis en œuvre ?

Les réalisations ont-elles toutes atteint les objectifs que vous aviez fixés ?

2. Le second objectif était de contribuer à la modernisation des bibliothèques pour qu'elles demeurent au cœur de l'activité culturelle et sociale de la cité.

En quoi le programme BNR a-t-il été un élément de votre projet de modernisation ?

Quels moyens ou actions avez-vous mis en œuvre ?

Les réalisations ont-elles toutes atteint les objectifs ?

Comment évaluez-vous la place de votre bibliothèque dans la cité ? Et plus particulièrement dans le champ culturel et dans le champ social ? Quel impact social / culturel avez-vous pu observer ? En quoi le programme BNR y-a-t-il activement contribué ?

Avez-vous investi un autre domaine que ceux précités ?

Les réalisations en cours à ce stade doivent-elles avoir de nouveaux développements ?

3. Qu'est ce qui a motivé votre entrée dans le programme BNR ?

- La modernisation de la bibliothèque
- Le label national et la valorisation de la bibliothèque (intéressant pour se positionner / élus, à l'équipe, à la presse, etc.)
- L'aspect financier et les recettes pour la collectivité
- La logique de projet développé par la BM par ailleurs

- L'entrée dans une expérience nationale et la mutualisation des expériences avec d'autres bibliothèques
- L'appartenance à un dispositif d'évaluation national, ce qui donne un moyen de pression par rapport aux éditeurs pour les acquisitions numériques
- Autre

4. Contenus de votre projet (merci de détailler en quelques lignes vos réponses)

- RFID et automatisation des prêts, boîtes retour
- diffusion de ressources en ligne
- service à l'utilisateur : accès à distance et 24/24
- valorisation de collections patrimoniales ou de fonds locaux
- formation des publics, notamment les publics plus fragiles (inclusion numérique)
- accessibilité : préoccupations vis-à-vis des publics, notamment handicapés
- partenariats avec d'autres établissements ou structures
- place de l'innovation dans votre projet
- autre

5. Comment avez-vous proposé le programme BNR à vos élus ?

Qu'est-ce qui a été convaincant pour votre collectivité ?

Aviez-vous proposé un programme plus ambitieux qui a dû être réduit ?

Pour quelles raisons ?

Comité de pilotage ? (qui ? régularité ? étapes ...)

6. Comment avez-vous travaillé avec votre CLL et avec le SLL ?

BNR : une proposition du CLL ? Votre proposition ? SLL ?

Quel accompagnement ? (contenus, financement, etc.)

7. BNR : projet achevé / Quelle évolution prévue ?

Comment faites-vous évoluer votre projet ?

- Groupe de travail en interne ?
- Groupe de travail professionnel ?
- En faisant participer les usagers ? Sous quelles formes ?

Quels sont vos prochains objectifs ?

8. Place de la BNR : est-elle au cœur de votre projet de service et innerve-t-elle toutes les actions ou bien est-ce une brique parmi d'autres de l'offre ?

9. Rayonnement de votre BNR

Sollicitations d'autres bibliothèques pour des renseignements, l'envoi de documents (projet, fiches pratiques, estimations budgétaires, etc.), des visites

Participation à des journées d'étude, rencontres, colloques.

10.Coopération avec d'autres BNR :

Prévoyez-vous une coopération avec d'autres BNR ?

11.Importance du label : comment le comprenez-vous ? Qu'êtes-vous prêts à investir pour le conserver ?

12.Journées nationales BNR :

Qui y assiste ? le directeur ? le chef de projet ?

Quelle est la politique de votre établissement en la matière?

13.Liste bnr :

Qui est abonné ?

Comment vous en servez-vous ?

En avez-vous une utilité directe, concrète ?

14.Quelles attentes par rapport à un éventuel réseau des BNR :

- Le jugez-vous utile, nécessaire, indispensable ?
- Quelles en seraient les missions ?
- Quel pourrait être le niveau implication de votre part ? Temps consacré ? Organisation ?

Annexe 9 – Questionnaire à destination des DRAC

5. Questionnaire à destination des Conseillers pour le livre et la lecture des DRAC qui accompagnent les projets BNR :

Ce questionnaire est destiné à mieux cerner comment vous avez travaillé sur votre territoire.

1. Le programme des BNR était inscrit dans la circulaire ministérielle de *Mise en œuvre des 14 propositions pour la lecture 2010-2015* adressée aux DRAC.

Parmi les 14 propositions, se trouvait en IB (propositions 4 à 7), un « contrat numérique » pour les bibliothèques décliné en 4 volets présentant l'idée de « faire émerger d'ici à 2015, au moins 5 bibliothèques numériques de référence, notamment grâce aux crédits de la seconde fraction du concours particulier».

Comment avez-vous perçu ce programme pour votre territoire ?

Quel a été votre mode de relai de l'information ? (échanges, mails, réunions, etc.)

2. Comment avez-vous travaillé avec la DGMIC/ service du livre et de la lecture ?

Concertation ?

Articulation avec les services centraux ?

3. Comment avez-vous travaillé avec les bibliothèques susceptibles de mener un projet BNR ?

Repérage des bibliothèques : quels critères pour vous ?

Contact avec la (les) bibliothèque(s) et proposition ?

Demande venant des bibliothèques ?

4. Quel accompagnement avez-vous mis en œuvre ?

Contenus, démarche, financement, etc.

5. Ventilation des crédits BNR par rapport au Concours particulier pour les bibliothèques (DGD) ?

Systeme de taux prédéfini ?

En fonction des crédits plus spécifiquement BNR disponibles et des projets en cours ?

Annexe 10 – Liste des sigles utilisés

Abes : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur
AD : Archives Départementales
AMO : Aide à la maîtrise d'ouvrage
BDIC : Bibliothèque de documentation internationale contemporaine
BDLI : Bibliothèques de dépôt légal imprimeur
BDP : Bibliothèque Départementale de Prêt
BM : Bibliothèque municipale
BMC : Bibliothèque Municipale Classée
BMVR : Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale
BnF : Bibliothèque nationale de France
BNR : Bibliothèque numérique de référence
Bpi : Bibliothèque publique d'information
BU : Bibliothèque Universitaire
CCFr : Catalogue Collectif de France
CLL : Conseiller pour le Livre et la Lecture
CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale
CRFCB : Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques
DCB : Diplôme de conservateur des bibliothèques
DGD : Dotation Générale de Décentralisation
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREST : Département de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et de la Technologie
DRM : Digital rights management (gestion des droits numériques)
EAD : Encoded Archival Description
Ensib : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
EPN : Espace Public Numérique
FNCC : Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture
IGB : Inspection générale des bibliothèques
INA : Institut nationale de l'audiovisuel
INET : Institut national des études territoriales
INHA : Institut national d'histoire de l'art
MAD : Mise à disposition (des conservateurs d'État auprès des collectivités territoriales)
MCC : Ministère de la Culture et de la Communication
MESR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MOOC : Massive open online course (formations en ligne ouvertes à tous)
OAI : Open Archives Initiative
OAI-PMH : Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting
PAPE : Plan d'action pour le patrimoine écrit
PNB : Prêt Numérique en Bibliothèques
PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement
PSC : Projet Culturel et Scientifique
RFID : Radio Frequency Identification
RGAA : Référentiel général d'accessibilité des administrations
SIAF : Service interministériel des Archives de France
SIGB : Système intégré de gestion de bibliothèque
SCD : Service Commun de Documentation (universités)
SLL : Service du Livre et de la Lecture
SPAR : Système de Préservation et d'Archivage Réparti
VOD : Video on demand (vidéo à la demande)

